



Centrale d' Achat Française pour l'Outre Mer

Société Anonyme au capital de 47.912.776,20 euros

Siège social : 3, avenue Hoche

75 008 Paris

RCS Paris : 422 323 303

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2025

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES.....	4
2.	RAPPORT DE GESTION.....	5
2.1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE.....	5
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	11
2.1.2	Événements importants intervenus lors de l'exercice	20
2.1.3	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	22
2.1.4	Progrès réalisés / difficultés rencontrées	23
2.1.5	Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	23
2.1.6	Activités en matière de recherche et développement	24
2.1.7	Prêt interentreprises	24
2.1.8	Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients	24
2.1.9	Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles	24
2.1.10	Etablissements de l'entreprise	25
2.2	COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT.....	25
2.2.1	Activité	25
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat	25
2.2.3	Distributions antérieures de dividendes	25
2.2.4	Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI	26
2.3	GESTION DES RISQUES	26
2.3.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement	26
2.3.2	Risques opérationnels	28
2.3.3	Risques liés à la stratégie de croissance externe	31
2.3.4	Risques liés à l'organisation du Groupe	32
2.3.5	Risques Juridiques	34
2.3.6	Risques Financiers	35
2.3.7	Politique d'Assurance	38
2.3.8	Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité	38
2.3.9	Variation de cours	39
2.4	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	40
2.4.1	Organes d'administration et de direction	40
2.4.2	Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	49
2.5	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	57
2.5.1	Structure du capital de la Société au 30 septembre 2025	57
2.5.2	Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2025	59
2.5.3	Capital autorisé	59
2.5.4	Auto détention, autocontrôle et participations croisées	59
2.5.5	Intérressement du personnel	63
2.5.6	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote	63
2.6	MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR DE DURABILITE	65
2.7	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025	66
2.7.1	Prise ou cession de participations	67
2.7.2	Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2025	67
3.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	71
3.1	RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE	71
3.2	TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE.....	73

3.3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	74
3.4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS.....	75
4.	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	77
4.1	MODELE D'AFFAIRES.....	77
4.2	PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTATS ET OBJECTIFS ..	87
4.2.1	Absentéisme	88
4.2.2	Formation	90
4.2.3	Efficacité énergétique	92
4.2.4	Traitement des déchets	94
4.2.5	Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs	97
4.3	AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS	101
4.4	RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	115
5.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDÉE AU 30 SEPTEMBRE 2025	118
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025	176
7.	COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025.....	180
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025	199
9.	LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	203
10.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	207
11.	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2025.....	217

1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président directeur général de la société CAFOM (ci-après « **CAFOM** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Hervé GIAOUI, Président directeur général

Paris, le 30 janvier 2026

2. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **Groupe CAFOM** ») au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 et clos le 30 septembre 2025 (ci-après l'« **exercice 2025** ») et soumettre à votre approbation, à titre ordinaire, les comptes annuels de la Société et notre proposition d'affectation du résultat.

Les commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes annuels et des comptes consolidés.

Nous vous demanderons également, à titre extraordinaire, de nous conférer des délégations de compétence et de pouvoirs, telles que visées au paragraphe 2.4.2 ci-après et ce, aux fins de réalisation, si nécessaire, d'un certain nombre d'opérations au cours de l'exercice en cours ainsi que de statuer sur d'autres points qui sont évoqués dans l'exposé des motifs des résolutions proposées à votre approbation, que nous avons établi et porté à votre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Créé en 1985, le Groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison.

Le Groupe est présent dans le secteur de la distribution traditionnelle dans les territoires d'outre-mer, principalement à travers les enseignes BUT, DARTY, NATURE & DECOUVERTES, exploitées en franchise ou en licence de marque, et HABITAT et MUSIQUE & SON, exploitées en propre.

Le Groupe est également propriétaire des sites internet Vente-unique.com, directlowcost.com (B2B international), dommarket.fr et darty-dom.com, ainsi que des marques HABITAT et SIA.

Le Groupe est organisé en deux pôles : le pôle Outre-Mer (magasins ultra-marins et sites directlowcost.com, dommarket.fr et darty-dom.com) et le pôle e-Commerce Europe continentale, qui reprend l'activité consolidée de Vente-unique.com, à savoir ses activités de vente en ligne de produits en direct, les commissions générées par sa place de marché et les activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole.

- *Pôle Outre-Mer*

Au 30 septembre 2025, le pôle Outre-Mer exploite 31 magasins dans 6 territoires ultra-marins, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint Martin, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie, via des filiales détenues en majeure partie à 100 %, et détenant dans tous les cas le contrôle exclusif sur ces filiales.

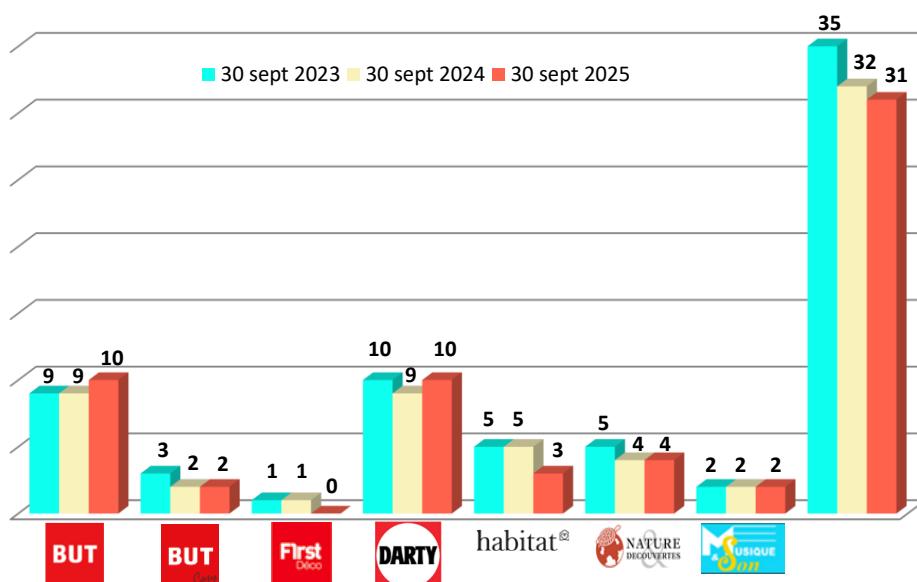
Le Groupe exploite des sites internet marchands sous enseigne Darty sur l'ensemble des territoires sur lesquels il intervient (excepté en Nouvelle-Calédonie). Il est également devenu revendeur officiel Amazon en outre-mer à travers son site dommarket.fr

Au cours de l'exercice écoulé, le réseau de magasins ultra-marins a évolué de la façon suivante :

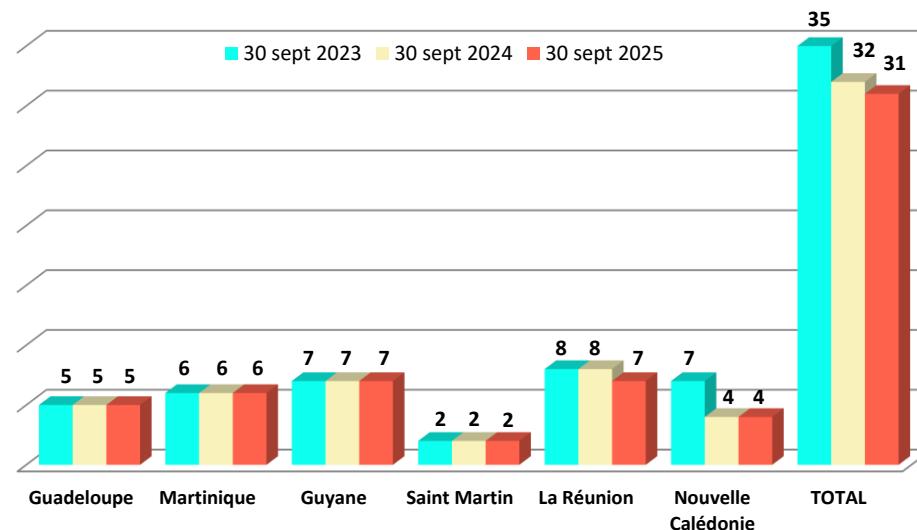
- ouverture d'un magasin But à Saint-Denis de La Réunion après la fermeture le 30 septembre 2024 du magasin First Déco,
- changement d'enseigne à Saint-Martin, le magasin Habitat étant devenu un magasin Darty,
- fermeture du magasin Habitat de Saint-Pierre de La Réunion et déplacement du magasin Darty dans la surface de vente du magasin Habitat.
- réduction de la surface du magasin But de Matoury (Guyane) de 5.200 m² à 3.600 m².

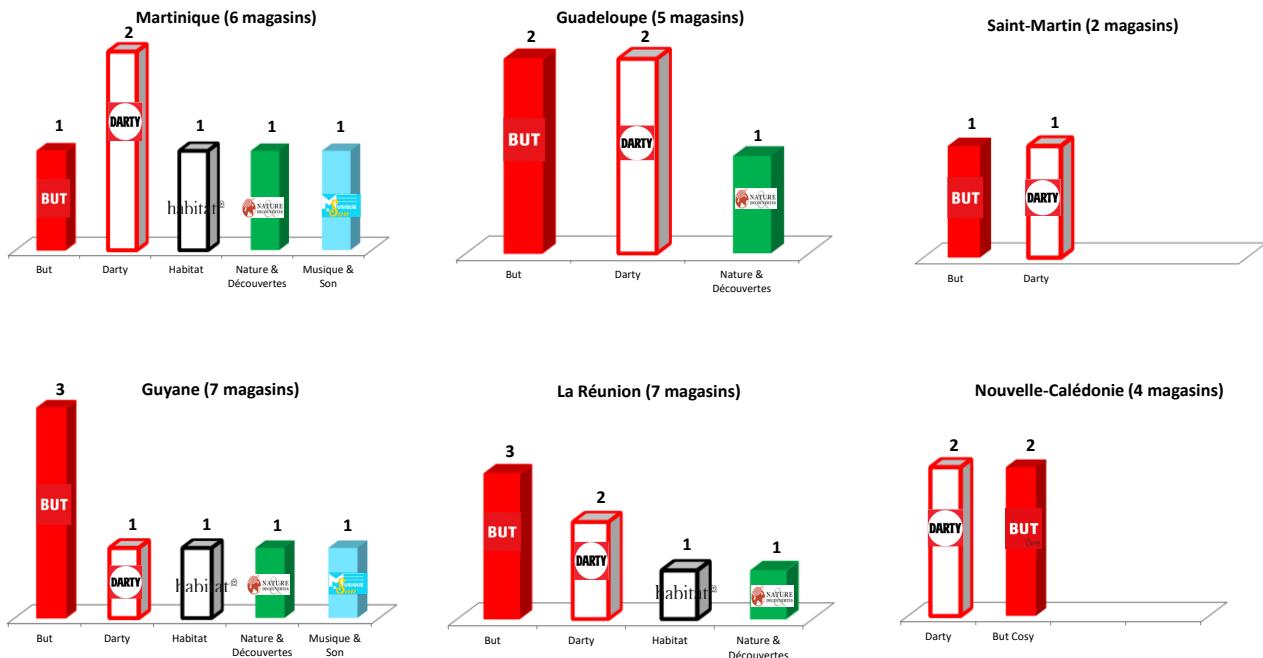
L'évolution et la composition du réseau de magasins exploités en outre-mer se détaillent de la façon suivante :

Evolution du nombre de magasins par enseigne



Evolution du nombre de magasins par territoire





Les dix magasins But, les deux magasins But Cosy, et les dix magasins Darty d'outre-mer sont exploités en tant que franchisés de But d'une part, et sous licence de marque Darty d'autre part. Les contrats de franchise sont d'une durée de 3 ans et ceux de licence de marque d'une durée de 5 ans. La rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé. Le Groupe exploite également des corners Darty Cuisine au sein des deux magasins Darty de Martinique.

Les contrats ont sensiblement les mêmes modalités d'exécution : usage de la marque conformément aux chartes communiquées, respect du territoire contractuel, SAV à la charge de CAFOM, équipe qualifiée ... L'approvisionnement est totalement libre mais l'assortiment doit correspondre aux produits usuellement proposés par But ou Darty.

Les magasins Nature & Découvertes sont sous licence de marque (contrat de 5 ans), la société Nature & Découvertes appartenant au groupe Fnac Darty.

Les magasins Habitat et Musique & Son sont exploités en propre. La marque Habitat est par ailleurs donnée en licence d'exploitation (hors outre-mer) à Vente-unique.com.

En complément de son offre en magasin, le Groupe propose sur les territoires ultra-marins (excepté en Nouvelle-Calédonie) une offre marchande on-line à travers les sites internet Darty et son site « Dommarket », revendeur officiel Amazon.

Le pôle Outre-mer détient également dans chacun de ses territoires des filiales spécialisées dans le SAV, ainsi que des espaces dédiés au recyclage des produits (vente de produits abîmés ou d'occasion dans les espaces « Léo Le Chineur » et « Reboot »). Il exerce aussi une activité de crédits à la consommation, proposée uniquement dans les magasins domiens, via Cafineo, joint-venture en partenariat avec Cetelem et détenue à 49 % par le Groupe.

Le Groupe dispose par ailleurs de ses propres centrales d'achat et de référencement afin de maîtriser sa chaîne d'approvisionnement :

- Cafom Distribution, société basée en métropole, filiale en charge de l'approvisionnement des meubles, de la décoration et d'une partie de l'électro-ménager en provenance d'Europe. Les produits achetés en zone Euro sont référencés et vendus directement aux filiales domviennes par les fournisseurs, les produits achetés hors de cette zone le sont par Cafom Distribution, et revendus ensuite aux magasins. Cafom Distribution détient des filiales de sourcing intervenant en Chine, en Indonésie et en Inde (Cafom Hong Kong, Cafom Group Sourcing à Shenzhen et Cafom Sourcing India) détenues à 100%. Elle gère également un bureau de représentation en Pologne.
- Cafom Marketing et Service, société basée en Suisse, pour gérer une autre partie de l'électro-ménager, en achat / revente, avec une livraison directe aux magasins par les usines des fournisseurs.

Le Groupe gère ses approvisionnements et le flux de ses marchandises pour l'outre-mer à travers plusieurs plateformes logistiques : un entrepôt à Châteauroux (deux autres étant loués ou en cours de location à des tiers), une plateforme à Rouen à laquelle le Groupe a accès par l'intermédiaire de son transitaire maritime, et deux plateformes en Chine, à Shenzhen et Jiaxing, gérées par sa filiale Cafom Group Sourcing en sous-traitance auprès d'un partenaire. Chaque territoire d'outre-mer dispose de ses propres entrepôts, le plus souvent à proximité des magasins.

Le Groupe détient son agence de production de supports publicitaires et de marketing digital, B2See Intercom, qui produit l'ensemble des communications externes et internes des magasins.

En complément de ses activités « retail », le Groupe CAFOM exploite, en pleine propriété ou via une filiale détenue à 49 %, des centrales photovoltaïques dans les territoires suivants :

- Deux centrales en Guadeloupe de 192 kWc (kilowatts crête) chacune, soit 385 kWc au total, détenues à 100% via la société LGD, installées sur les toits des bâtiments de la Jaille et du magasin de Moudong, et mises en service en septembre 2009. Ces centrales ont fait l'objet de travaux de rénovation (changement des panneaux, des onduleurs et des batteries) à des fins de sécurité et de fiabilité. La centrale de la Jaille a été remise en service en juillet 2025, tandis que celle de Moudong est toujours en attente de l'accord d'EDF pour son raccordement.
- Deux centrales en Martinique de 491 et 63 kWc, soit 554 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraïbes 1, installées sur les toits du dépôt des Mangles et d'un autre bâtiment aux Mangles et mises en service en mars 2011 ;
- Trois centrales en Guyane, respectivement de 252, 68 et 215 kWc, soit 535 kWc au total, détenues à 49% via Urbasun Caraïbes 1, installées sur les toits du magasin But de Saint Laurent du Maroni et de deux autres immeubles et mises en service en mars et avril 2011 ;
- Deux centrales en auto-consommation à La Réunion, l'une de 162 kWc sur le toit du magasin But Saint Paul et mise en service en avril 2024 et l'autre de 200 kWc sur le toit du magasin Darty Saint Pierre et mise en service en août 2024, les deux étant détenues à 100 %.

Le Groupe poursuit cette activité, avec la création en cours :

- D'une nouvelle centrale en Guadeloupe, de 100 kWc, en auto-consommation sur le toit du magasin But de Gourbeyre ;
- De deux nouvelles centrales en Martinique, l'une de 1 457 kWc, en injonction réseau, sur les toits et parking du magasin But et l'autre de 275 kWc en auto-consommation sur le toit du magasin Darty Mangles ;
- D'une nouvelle centrale en Guyane de 1 499 kWc, en injonction réseau, sur les toits des magasins But et Darty du centre Family Plaza à Cayenne.

Au total, l'exploitation de panneaux photovoltaïques représente une puissance de 1 836 kWc à la date du présent rapport (dont 192 kWc en attente de remise en service), et de 3 331 kWc en cours d'installation.

Le pôle Outre-Mer comprend également l'activité de DirectLowCost, plateforme BtoB, agissant en tant que fournisseur international de produits mobiliers et décoration, destinée aux professionnels de la distribution. DirectLowCost distribue ses produits dans plus de 40 pays dans le monde.

- *Pôle e-Commerce Europe continentale*

Ce pôle correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com : vente en ligne de mobilier et aménagement de la maison en Europe, place de marché et activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole.

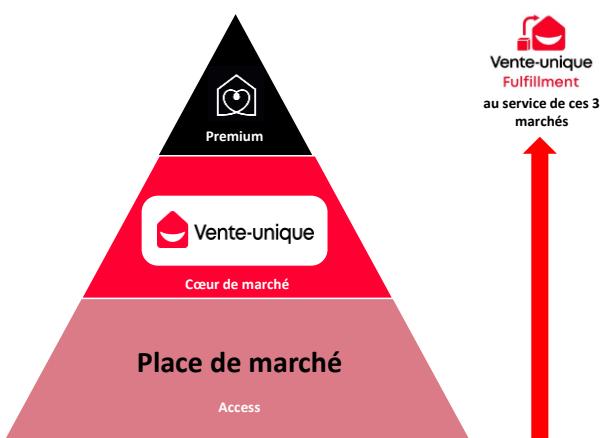
Créé en 2006, Vente-unique.com est un site spécialisé dans la vente de meubles et d'équipements de la maison à prix accessible. Au 30 septembre 2025, Vente-unique.com propose son offre de meubles dans onze pays européens et a livré plus de 3 millions de clients depuis sa création.

Le lancement en 2022 de la place de marché digitale a démultiplié l'offre de produits proposés, le nombre de référence passant de 9.000 (en ventes directes) à 1.100.000 (avec les ventes tiers de ses partenaires sélectionnés sur sa place de marché). Proposant de manière permanente un large choix de meubles pour le salon, la chambre, la salle de bain ou encore le jardin, l'offre de Vente-Unique.com couvre ainsi une large partie des univers de l'habitat.

Vente-unique.com a par ailleurs repris l'exploitation en ligne de la marque Habitat au printemps 2024 et a démarré sa relance progressive à compter de la rentrée 2024.

Le pôle comprend également les activités logistiques réalisées pour compte de tiers dans l'entrepôt d'Amblainville (Oise), entrepôt de 84.000 m² loué à un tiers. Cette activité est assurée par la société Vente-unique Logistics Amb, détenue à 100 % par Vente-unique.com.

Ce modèle permet à Vente-unique.com d'adresser tous les segments du marché.



Vente-unique.com bénéficie d'une forte implantation européenne, avec plus de 50 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France, et dispose d'un potentiel de croissance encore important sur les marchés déjà adressés, grâce au déploiement progressif de la place de marché et de la marque Habitat.

L'expansion internationale repose en complément sur l'ouverture de nouveaux pays, réalisée avec des équipes composées de natifs pour répondre aux spécificités locales, et à travers le déploiement d'une offre entièrement adaptée aux spécificités de chaque marché.

■ *Marché et Environnement Concurrentiel*

En Outre-Mer, le Groupe est un acteur majeur sur ses principaux marchés : l'ameublement, la décoration et l'électro-ménager.

L'évolution de ces marchés est sensible à l'évolution démographique et à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de chacun des territoires. Si, du fait d'un solde migratoire fortement déficitaire, la population a diminué aux Antilles depuis 10 ans (- 6 % en Guadeloupe et - 10 % en Martinique), elle a très fortement augmenté en Guyane (+ 23 %) et s'est accrue de 5 % à La Réunion (*source IEDOM – Tableau de bord des Outre-Mer – Juin 2023*). Ces tendances d'évolution devraient se poursuivre dans les prochaines années, traduisant des risques ou des opportunités selon les territoires.

Les PIB des territoires ultra-marins sont nettement inférieurs à celui de la France Métropolitaine mais leur taux de croissance moyen annuel est sensiblement plus élevé : + 1,84 % par an en Guadeloupe entre 2000 et 2019, + 1,68 % en Martinique, + 1,43 % à La Réunion contre + 0,76 % en France Métropolitaine (*source Insee*).

Les tendances de consommation, et notamment l'importance croissante de styles d'intérieur répondant aux attentes et aux gouts des consommateurs (confort, esthétique, écologique, ...) au meilleur rapport qualité prix, ainsi que le niveau d'innovation élevé des produits électro-ménagers favorisant un renouvellement plus rapide des équipements des ménages, sont des éléments qui ont un impact favorable sur les évolutions des marchés. Le Groupe cherche par ailleurs à développer la réparation via ses propres structures de SAV afin de prolonger la durée de vie des produits, pour un meilleur impact sur l'environnement. Il propose également des espaces dédiés au recyclage des produites (vente de produits abîmés ou d'occasion dans les espaces « Léo Le Chineur » et « Rebootout »).

Le Groupe estime que ses concurrents en outre-mer sont :

- Les grandes enseignes nationales ou internationales spécialisées (Conforama, Gifi, Maison du Monde, Atlas, Cuir Center, Centrakor, Château d'Ax, Crozatier, Digital, Connexion, Pulsat, Euronics, Gitem, Maison de la Literie, Grand Litier ...), selon leur implantation ou non dans les territoires ultra-marins ;
- Les acteurs de la grande distribution (Carrefour, Hyper U, Leclerc, Auchan, Run Market ...) qui proposent également des produits d'ameublement, de décoration et d'électro-ménager, ainsi que des enseignes de bricolage (M. Bricolage, Weldom, Leroy Merlin par exemple) ou d'aménagement de la maison (Lapeyre) ;
- Les acteurs locaux comme Guy Vieules pour l'électro-ménager en Martinique, Mobilia et Prixex aux Antilles-Guyane, Megabriel en Guyane, ou Ravate, Kitem et Audio Plus à la Réunion.

Pour le pôle e-Commerce Europe continentale, le Groupe intervient sur le marché européen très fragmenté de la décoration et de l'ameublement, supérieur à 200 milliards d'euros. Si Vente-unique.com est un « pure player » internet, son univers concurrentiel comprend aussi bien les acteurs internationaux, nationaux et indépendants de la distribution traditionnelle, que les acteurs de la vente en ligne, pure player ou non, spécialisés ou non.

Les acteurs présents sur internet restent toutefois en concurrence directe avec Vente-unique.com, notamment sur la technologie, l'ergonomie et la façon de présenter les produits et le catalogue.

Dans le marché des pure players spécialisés, des sites comme Home 24 (repris par le groupe XXL Lutz en 2022), Miliboo.com, Westwing, Wayfair, Sklum ou Tikamoon, ont une présence européenne et concurrencent Vente-unique.com. De son côté, le site d'origine britannique Made.com a été placé en liquidation judiciaire à la fin de l'année 2022, traduisant un assainissement nécessaire du marché.

Parmi l'ensemble des rayons qu'ils proposent, les sites généralistes (Amazon, Cdiscount, La Redoute, Veepee ...) proposent une offre de vente des meubles, le plus souvent à travers leur place de marché, et bénéficient d'une forte notoriété.

Les grands acteurs de l'ameublement en distribution traditionnelle (Ikea, But, Conforama, Maisons du monde ...) couvrent également le marché de la vente en ligne de mobiliers, en complément de leur réseau de magasins, à travers une offre multicanal, avec leur site internet.

Durant ces dernières années, le marché de la seconde main et du meuble d'occasion s'est sensiblement développé et pèse désormais près de 10 % de celui du neuf selon l'Institut de Prospective et d'Etudes de l'Ameublement. Des plateformes comme Le Bon Coin ou Selency profitent de la tendance même si les contraintes de logistiques et de livraisons entre particuliers restent importantes.

Dans cet environnement concurrentiel, les critères de décision des acheteurs sur internet restent le prix, le choix (largeur de gamme et disponibilité), et la qualité de service (choix des modes de paiement et de livraison, excellence du service client). L'offre de Vente-unique.com est en phase avec ces attentes, avec une offre de produits très large, un positionnement prix compétitif et une disponibilité rapide des produits.

La qualité de la prestation logistique, pour une meilleure efficience des processus de traitement des commandes, livraisons et retours, et une amélioration de la satisfaction client, répondent également à ces besoins. Le site Vente-unique.com a ainsi été élu dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) Service Client de l'année 2026, pour la quatrième année consécutive en France.

2.1.1 Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

■ Analyse des résultats financiers

Dans un contexte toujours peu dynamique pour le marché de l'ameublement, le Groupe Cafom a enregistré un chiffre d'affaires annuel en 2024 / 2025 de 436,8 M€, en progression de + 4,5 % par rapport à celui de l'année précédente (417,8 M€).

Le taux de marge s'établit à 52,1 %, en augmentation de 1,3 point par rapport à l'année dernière, notamment en raison de la progression de la part du pôle e-Commerce Europe continentale dans le chiffre d'affaires du groupe, ainsi que de la contribution accrue des commissions de la place de marché dans les revenus de ce pôle.

La marge commerciale ressort ainsi à 227,4 M€, en augmentation de 15,5 M€ par rapport à 2023/2024. Les charges s'élèvent à 175,5 M€, en augmentation de 12,9 M€, malgré une baisse de 1,0 M€ sur le pôle Outre-mer. Elles augmentent en effet de 13,8 M€ sur le pôle e-Commerce Europe continentale, en lien avec la croissance de l'activité (transports sur vente, coûts marketing, coûts logistiques) et compte tenu de charges additionnelles dans les relais de croissance. L'EBITDA ajusté de l'exercice 2024/2025 (qui n'inclut pas le coût de 2,4 M€ des actions gratuites) s'établit à 54,2 M€, en augmentation de 2,9 M€ par rapport à l'année dernière, et représente 12,4 % du chiffre d'affaires.

Hors application de la norme IFRS 16, et en tenant compte du coût des actions gratuites, l'EBITDA ajusté s'élève à 31,2 M€ contre 28,6 M€ pour l'exercice précédent (+ 1,4 M€ pour le pôle Outre-Mer et + 1,2 M€ pour le pôle e-Commerce Europe continentale). Il représente 7,1 % du chiffre d'affaires (+ 0,3 pt).

- **Pôle Outre-Mer**

Le chiffre d'affaires du pôle Outre-Mer ressort à 236,7 M€, en baisse de - 1,1 % par rapport à l'exercice précédent. Hors Nouvelle-Calédonie (- 20,5 %), territoire pour lequel la comparaison avec l'année précédente reste affectée par la destruction de trois magasins, l'activité est en croissance de 0,9 % dans un environnement toujours contrasté et marqué par quelques tensions sociales, notamment en Martinique (-2,7 %). Le chiffre d'affaires est flat en Guyane (- 0,2 %) et en progression à La Réunion (+ 1,2 %), en Guadeloupe (+ 4,1 %) et à Saint-Martin (+ 26,6 % lié au changement d'enseigne en cours d'année).

- *Crédit à la consommation (pôle Outre-Mer)*

Au 30 septembre 2025, l'encours brut s'établit à 229 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport au 30 septembre 2024. L'encours moyen sur 9 mois est de 228,3 millions d'euros, en progression de 7 %.

Au cours de l'année civile 2025, 29.652 cartes ont été ouvertes (29.415 en 2024).

- **Pôle e-Commerce Europe continentale**

Le pôle e-Commerce Europe continentale a réalisé un chiffre d'affaires de 200,1 M€, en augmentation de 12,1 % par rapport à l'année dernière. Le volume d'affaires global du pôle est en augmentation de 18,6 %.

Le chiffre d'affaires des ventes directes (sites vente-unique.com et habitat.fr) affiche une forte dynamique de croissance dans l'ensemble des zones européennes. L'activité en France connaît une progression de 12,6%, portée en partie par la relance de la marque Habitat (près de 10 M€ de chiffre d'affaires). Les performances restent excellentes en Europe du Sud (+ 23,4% après + 24,1 % l'an dernier) et la croissance est solide en Europe du Nord et de l'Est solide (+4,6%) avant l'expansion dans les pays scandinaves durant le nouvel exercice.

La place de marché confirme son succès commercial : elle génère 7,2 M€ de commissions, en augmentation de 77 % par rapport à l'année dernière. Enfin, après une année de transition, les revenus issus des prestations logistiques (fulfillment) ont quasiment doublé sur l'exercice (+ 88,9 %) pour atteindre 4,8 M€.

2.1.1.1 Chiffres clefs

en K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	436.760	417.788
Marge brute	227.402	211.947
Taux de marge brute (en %)	52,1 %	50,7 %
EBITDA ajusté	+ 54.240	+ 51.296
EBITDA / CA H.T. (en %)	+ 12,4 %	+ 12,3 %
EBITDA ajusté hors IFRS 16	+ 31.181	+ 28.595
EBITDA hors IFRS 16 / CA H.T. (en %)	+ 7,1 %	+ 6,8 %
Résultat opérationnel courant	+ 23.594	+ 20.624
Résultat opérationnel courant / CA H.T. (en %)	+ 5,4 %	+ 4,9 %
Résultat opérationnel après résultat des sociétés mises en équivalence	+ 24.407	+ 27.410
Taux de rentabilité (en %)	+ 5,6 %	+ 6,6 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	+ 12.879	+ 14.957
RESULTAT NET	+ 15.873	+ 18.086
Résultat net par action (1)	+ 1,73	+ 1,97

(1) Le Résultat net par action est calculé sur la base du nombre d'actions en circulation, à savoir le nombre total d'actions diminué du nombre d'actions auto-détenues, soit un nombre d'actions en circulation de 9.199.164 au 30/09/2025 et de 9.197.081 au 30/09/2024.

- *Indicateur alternatif de performance*

L'EBITDA ajusté est calculé à partir du Résultat opérationnel courant et se détaille de la façon suivante

en K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	23.594	20.624
+ Dotations aux provisions / - Reprises de provisions	- 470	- 182
+ Dotations aux amortissements	28.764	28.853
+ Coût des actions gratuites	2.353	2.000
EBITDA ajusté	54.240	51.296
- Coût des actions gratuites	- 2.353	- 2.000
- Charges de loyers	- 20.706	- 20.701
EBITDA ajusté hors IFRS 16	31.181	28.595

Le Groupe tient à souligner que, à compter de cet exercice, il présente un EBITDA ajusté excluant le coût des plans de paiement en actions gratuites, alors que ce coût était jusqu'à présent inclus dans le calcul. Afin de garantir la comparabilité des données, l'EBITDA ajusté de l'exercice précédent présenté dans ce rapport a été retiré selon cette nouvelle méthodologie, et diffère en conséquence de celui publié l'an dernier.

Cette évolution vise à aligner la présentation de l'EBITDA ajusté sur les pratiques de marché les plus couramment observées dans le secteur, et à améliorer la comparabilité avec les autres acteurs.

Cette modification n'a aucun impact sur les agrégats comptables IFRS, mais reflète une volonté de renforcer la transparence et la pertinence de l'analyse de la performance opérationnelle récurrente du Groupe.

Par ailleurs, à des fins de transparence financière, le Groupe continue de publier un EBITDA ajusté hors IFRS 16. Cet indicateur conserve, par cohérence avec les pratiques historiques, le coût des actions gratuites, mais exclut les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16.

- **Chiffre d'affaires**

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, le chiffre d'affaires atteint 436.760 K€ contre 417.788 K€ au 30 septembre 2024.

- **Marge brute consolidée**

La marge brute consolidée s'établit à 227.402 K€ contre 211.947 K€ au 30 septembre 2024. Le taux de marge brute s'élève au 30 septembre 2025 à 52,1 % contre 50,7 % l'année précédente.

Le taux de marge est en croissance de 0,8 point pour le pôle Outre-Mer et de 1,2 point pour le pôle e-Commerce Europe continentale qui bénéficie du poids croissant des commissions de la place de marché.

- **Charges administratives et commerciales**

Les charges administratives et commerciales (à savoir principalement les charges externes, de personnels ainsi que les impôts et taxes) s'établissent au 30 septembre 2025 à 175.515 K€ à comparer à 162.651 K€ au 30 septembre 2024.

- *Charges de personnel*

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 61.438 K€ contre 60.701 K€ au 30 septembre 2024 (+ 1,2 %). Elles sont en baisse de 945 K€ pour le pôle Outre-mer, liées aux restructurations intervenues en Nouvelle-Calédonie après la destruction de magasins lors des événements de mai 2024. Elles sont en augmentation de 1.682 K€ pour le pôle e-Commerce Europe continentale, soit une hausse de 7,1 %, inférieure à celle de la croissance de l'activité (12,1 %).

- *Charges externes*

Les charges externes recouvrent principalement les dépenses publicitaires, les coûts de sous-traitance logistique et de transport, de redevances et les autres charges de fonctionnement. Elles n'intègrent plus les loyers depuis l'application de la norme IFRS 16 à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2019.

Les charges externes s'élèvent à 110.438 K€ contre 98.838 K€ au 30 septembre 2024 (+ 11,7 %). En légère baisse (0,5 M€) sur le pôle Outre-mer, elles augmentent de 12,1 M€ (+ 20 %) pour le pôle e-Commerce Europe continentale, en raison de la hausse des coûts de transport sur vente (activité principale et activité de place de marché), de celle des coûts marketing et de celle des coûts logistiques, en lien avec la croissance soutenue de l'activité. Elles comprennent également les coûts additionnels de relais de croissance du pôle, ainsi que les charges d'ajustements des capacités logistiques dans l'attente de la mise en service du deuxième entrepôt logistique.

- *Impôts et Taxes*

Les impôts et taxes s'élèvent à 3.639 K€ au 30 septembre 2025, contre 3.112 K€ l'année précédente.

- **Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 28.294 K€ au titre de l'exercice 2025 contre 28.671 K€ sur l'exercice précédent. Elles comprennent 18.955 K€ de dotations aux amortissements sur le droit d'utilisation des contrats de location (normes IFRS 16) hors crédit-bail, contre 19.351 K€ l'an dernier.

- **Autres produits et charges opérationnels et dépréciation de goodwill**

Les autres produits et charges opérationnels sont une charge de 1.970 K€ au 30 septembre 2025, contre un produit de 4.262 K€ l'année dernière. Ils comprennent notamment des dotations aux provisions pour risque sur des litiges engageant le Groupe.

- **Résultat opérationnel**

Compte tenu des éléments précédents, et en tenant compte du résultat mis en équivalence de 2.783 K€, le résultat opérationnel s'établit à + 24.407 K€ au 30 septembre 2025 contre + 27.410 K€ au 30 septembre 2024.

- **Résultat financier**

Le résultat financier au 30 septembre 2025 s'établit à - 3.511 K€ contre - 3.977 K€ au 30 septembre 2024. Il comprend une charge de 2.044 K€ au titre de l'application de la norme IFRS 16.

- **Résultat net**

Compte tenu d'une charge d'impôt de - 5.023 K€ au 30 septembre 2025 (contre - 5.347 K€ au 30 septembre 2024), le résultat net s'établit à + 15.873 K€, contre + 18.086 K€, l'année précédente.

Le résultat net part du Groupe s'établit à + 12.879 K€ au 30 septembre 2025 contre + 14.957 K€ au 30 septembre 2024.

- **Investissements** (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés : tableau des flux de trésorerie 30/09/2025)

Les investissements opérationnels s'élèvent à 11.834 K€ et se détaillent de la façon suivante :

- 3.878 K€ d'immobilisations incorporelles ;
- 7.506 K€ d'immobilisations corporelles ;
- 451 K€ d'immobilisations financières.

Les cessions d'immobilisations représentent un montant de 1.601 K€.

- **Capitaux propres et endettement financier** (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés notes 7.10 et 7.13) et paragraphe 2.1.1.3 du rapport financier

Les capitaux propres s'élèvent à 165.990 K€ contre 152.171 K€ au 30 septembre 2024. La trésorerie consolidée nette de dettes financières et de dettes de crédit-bail (et hors dettes locatives « pures ») est de + 9.281 K€ contre une endettement financier net de 12.385 K€ l'an passé, traduisant une variation positive de 21.666 K€. La trésorerie nette de dettes comprend :

- 37.110 K€ de trésorerie disponible après déduction des découverts (contre 22.460 K€ au 30 septembre 2024).
- 27.829 K€ d'emprunts financiers et crédit-bail, dont 11.833 K€ en part courante, à moins de 1 an.

Le ratio d'endettement net, hors dette locative « pure », sur fonds propres s'inverse ainsi, passant de 8,1 % au 30 septembre 2024 à - 5,6 % au 30 septembre 2025.

2.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2025 s'élève à 436.760 K€, en progression de + 4,5 % par rapport à l'exercice précédent (417.788 K€).

Par pôle d'activité, le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

en K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
Pôle Outre-Mer	236.700	239.350
Pôle e-Commerce Europe continentale	200.059	178.438
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	436.760	417.788

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
France Métropolitaine	113.104	96.348
France Outre-Mer	222.936	225.182
Europe	99.057	91.814
Reste du Monde	1.663	4.445
TOTAL	436.760	417.788

La décomposition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

En K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
Vente de marchandises	380.798	365.280
Vente de services	55.962	52.508
TOTAL	436.760	417.788

2.1.1.3 Situation d'endettement de la Société

L'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

<i>en K€</i>	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Trésorerie	28.221	30.885	31.047	28.163
Valeurs mobilières	13.699	2.571	11.350	-
<i>Liquidités</i>	41.920	33.456	42.398	28.163
Dettes financières bancaires <i>(escomptes et découverts bancaires)</i>	4.811	10.997	9.273	17.283
Part courante des emprunts financiers	11.248	14.027	12.561	11.846
Dettes financières diverses courantes	111	105	119	-
<i>Dettes financières courantes</i> <i>(hors dettes locatives IFRS 16)</i>	16.170	25.129	21.953	29.129
Endettement financier courant net <i>(hors endettement locatif IFRS 16)</i>	(25.751)	(8.327)	(20.445)	966
Part non courante des emprunts financiers	15.824	19.222	29.431	34.257
Dettes financières diverses non courantes	-	-	-	133
Endettement financier non courant net <i>(hors endettement locatif IFRS 16)</i>	15.824	19.222	29.431	34.390
Endettement financier net hors endettement locatif IFRS 16	(9.927)	10.895	8.987	35.355
Part courante de la dette locative de crédit-bail	474	739	7.468	1.033
Part non courante de la dette locative de crédit-bail	171	751	1.439	9.134
Part courante de la dette locative « pure »	19.593	19.421	18.696	16.754
Part non courante de la dette locative « pure »	56.230	66.154	87.948	86.635
Endettement Locatif (IFRS 16)	76.468	87.065	115.550	113.555
Endettement financier net y compris endettement locatif (IFRS 16)	66.540	97.961	124.537	148.911

L'endettement financier net hors endettement locatif « pur » mais comprenant la dette de crédit-bail (ces deux éléments constituant l'endettement locatif selon la norme IFRS 16), se détaille de la façon suivante :

en K€	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)	30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
Endettement financier net (+) / Trésorerie nette d'endettement (-) <i>hors endettement locatif IFRS 16</i>	(9.927)	10.895	8.987	35.355
Dettes de crédit-bail	646	1.490	8.907	10.167
Endettement financier net (+) / Trésorerie nette d'endettement (-) <i>hors endettement locatif « pur »</i>	(9.281)	12.385	17.894	45.522

- **Remboursement et souscription de nouveaux emprunts bancaires**

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts bancaires pour un total de 7,95 M€.

Il a remboursé ses emprunts en cours selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 14,1 M€).

- **Trésorerie et concours bancaires courants**

Au 30 septembre 2025, le Groupe affiche un concours net positif de + 37.110 K€ (comprenant 41.920 K€ de disponibilités et équivalents de trésorerie et 4.811 K€ de découverts bancaires) contre + 22.460 K€ au 30 septembre 2024.

- **Variation de la trésorerie consolidée**

En tenant compte de l'application de la norme IFRS 16, la marge brute d'autofinancement dégagée par le Groupe s'élève au 30 septembre 2025 à 46.811 K€ contre 45.222 K€ au 30 septembre 2024. Hors IFRS 16, la marge brute d'autofinancement s'établit à 28.149 K€ (26.266 K€ l'année dernière).

La variation du besoin en fonds de roulement a généré une ressource 5.120 K€ contre un besoin de 3.059 K€ au 30 septembre 2024, notamment grâce à une baisse des stocks nets de marchandises de 5.304 K€ et des créances clients et autres créances de 6.222 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de + 51.931 K€ contre + 42.163 K€ K€ à la clôture de l'exercice précédent. Hors IFRS 16, il s'établit à 33.269 K€ (23.207 K€ l'an dernier).

Le flux net des opérations d'investissement est de - 10.233 K€ contre - 12.319 K€ au 30 septembre 2024. Il se décompose en :

- 11.834 K€ d'investissement (dont 5.683 K€ pour le pôle Outre-Mer, notamment en Guyane, en Guadeloupe et à La Réunion et en et 6.148 K€ pour le pôle e-Commerce Europe continentale).
- 1.601 K€ de cessions d'immobilisations.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement se traduit par un décaissement de 27.286 K€ au 30 septembre 2025, contre un décaissement de 40.399 K€ au 30 septembre 2024, dont 14.125 K€ de remboursement d'emprunts et 7.950 K€ de souscription de nouveaux emprunts.

Il comprend également 19.595 K€ de remboursement de dettes locatives (normes IFRS 16) et 1.530 K€ de versement de dividendes aux actionnaires minoritaires de filiales, ainsi que l'acquisition des titres de l'actionnaire minoritaire en Nouvelle-Calédonie, dont le règlement a eu lieu post-clôture.

La trésorerie nette de découverts du Groupe, au total, s'établit à + 37.110 K€ au 30 septembre 2025, contre + 22.460 K€ au 30 septembre 2024. Compte tenu d'une incidence des variations de cours des devises de + 239 K€, l'évolution nette de cette trésorerie est de + 14.412 K€.

2.1.2 Evénements importants intervenus lors de l'exercice

▪ Environnement et contexte

Dans un contexte toujours peu favorable à la consommation des ménages, notamment dans les dépenses de mobiliers et de produits électro-ménagers, le chiffre d'affaires du Groupe ressort cependant en augmentation de + 4,5 %, porté par la croissance du pôle e-Commerce Europe continentale (+ 12,1%), soutenue par ses relais de croissance, notamment la place de marché et le démarrage commercial de la marque Habitat.

Le pôle Outre-Mer est en retrait de - 1,1 %, toujours impacté par les trois magasins détruits en Nouvelle-Calédonie lors des émeutes de mai 2024, et qui avaient contribué au chiffre d'affaires des premiers mois de l'exercice 2023/2024. Hors Nouvelle-Calédonie, l'activité progresse de + 0,9 % sur l'année, malgré les évènements ayant affecté la Martinique au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice.

▪ Réseau de magasins Outre-Mer

Durant l'exercice, le réseau de magasins ultra-marins a évolué de la manière suivante :

- Ouverture d'un magasin But à Saint-Denis de La Réunion après la fermeture du First Déco le 30 septembre 2024 ;
- Changement d'enseigne à Saint-Martin, le magasin Habitat étant devenu un magasin Darty ;
- Fermeture du magasin Habitat de Saint-Pierre de La Réunion et déplacement du magasin Darty mitoyen dans l'espace précédemment occupé par Habitat ;
- Réduction de la surface du magasin But de Matoury (Guyane) de 5.200 m² à 3.600 m².

Au 30 septembre 2025, le Groupe exploite 31 magasins en outre-mer.

▪ Commerce en ligne en outre-mer

Dommarket, le site internet développé par le Groupe pour répondre aux besoins en ligne des clients ultra-marins, en complément des sites internet Darty, a franchi une nouvelle étape en devenant revendeur officiel Amazon dans les territoires d'outre-mer, élargissant ainsi significativement son offre produit.

Cette évolution permet désormais aux consommateurs de Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion d'accéder à l'intégralité du catalogue Amazon via la plateforme.

Les premiers résultats observés de ce partenariat sont prometteurs.

- **Croissance à deux chiffres du pôle e-Commerce Europe continentale**

Le pôle e-Commerce Europe continentale a enregistré un chiffre d'affaires record de 200,1 M€, en croissance de 12,1 %. Le volume d'affaires s'établit à 275,7 M€ (+ 18,2 %). Cette dynamique est soutenue par les relais de croissance du pôle, à savoir la relance on line de la marque Habitat (revenus de près de 10 M€ sur l'exercice), l'activité de prestation logistique pour compte de tiers (chiffre d'affaires proche de 5 M€, en augmentation de 89 %) et le succès de la place de marché, qui progresse dans l'ensemble des pays dans lesquels elle est déployée, sa part dans le volume d'affaires augmentant de 6 points en un an.

- **Acquisition des parts de l'actionnaire minoritaire en Nouvelle-Calédonie**

En complément des 51 % déjà détenus dans sa filiale en Nouvelle-Calédonie, le Groupe a porté sa participation à 100 % au capital de la société Espace Import, à la suite du rachat des parts détenues par son partenaire local.

Cette opération permet au Groupe de renforcer son ancrage dans la région et de bénéficier d'un contrôle total sur le développement de ses activités en Nouvelle-Calédonie.

- **Transfert des titres de la Société CAFOM sur le marché Euronext Growth et simplification des procédures**

Le projet de transfert de cotation des titres du Groupe CAFOM du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth, approuvé par l'Assemblée générale du 31 mars 2025, a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de la Société du 8 avril 2025.

Le 20 juin 2025, il a donc été constaté :

- La radiation des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Paris (avant bourse),
- L'admission des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture).

Ce transfert permet au Groupe CAFOM de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth Paris propose un fonctionnement simplifié, plus adapté aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le Groupe rappelle qu'il continue d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées avant le transfert.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 13 novembre 2025, dans un souci de simplification et de réduction des coûts a décidé de supprimer l'application à la Société de certaines règles spécifiques applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et non obligatoires pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation. Il a ainsi décidé :

- de supprimer les comités spécialisés
- que la Société ne se référera plus à un code de gouvernance
- de résilier les procédures mises en place au sein de la Société conformément aux règles applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé et relatives (i) à l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et (ii) à la révélation et au suivi des conflits d'intérêts, le Conseil décident cependant que ces deux sujets resteront examinés par lui chaque année lors de la réunion d'arrêté des comptes sociaux et resteront ainsi inscrits à l'ordre du jour du Conseil chargé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle

- que la Société n'appliquera plus de manière générale toutes règles et procédures applicables aux seules sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou résultant de la référence à un code de gouvernance, le Conseil se réservant toutefois le droit et l'opportunité de faire figurer dans le rapport financier annuel toutes informations non obligatoires qu'ils jugeraient importantes de continuer à communiquer aux actionnaires.

- **Nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions**

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés au cours de l'exercice :

- le Conseil d'administration de la Société, réuni le 5 février 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 79.800 actions de la Société au profit de salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 février 2027.
- le Conseil d'administration de la Société, réuni le 12 septembre 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2025, dans sa 21^{ème} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 25.000 actions de la Société au profit de salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 septembre 2027.

2.1.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Poursuite de l'évolution et de l'optimisation du réseau de magasins outre-mer**

En Nouvelle-Calédonie, le Groupe a décidé de fermer ses deux magasins But et Darty situés dans le Nord de l'Île à Koné. L'objectif est de se concentrer sur les deux magasins du centre-ville de Nouméa.

- **Ouverture de trois nouveaux pays pour Vente-unique.com**

Déjà présent dans 11 pays européens, Vente-unique.com a étendu son activité aux pays scandinaves : le Danemark, la Suède et la Norvège.

- **Deuxième entrepôt à Moulins pour Vente-unique.com**

Afin de répondre aux besoins de croissance interne et de développer également les prestations de « fulfillment » pour les clients externes, Vente-unique.com a investi dans un deuxième entrepôt logistique, près de Moulins (Allier), en complément de celui d'Amblainville. L'ouverture d'une première partie de cet entrepôt a eu lieu en novembre 2025 et l'exploitation complète de la surface (62.000 m²) est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2026. Cet entrepôt permet d'augmenter de 75 % les capacités logistiques du pôle e-Commerce Europe continentale.

- **Création d'une filiale en Australie**

Le Groupe a décidé de s'implanter sur le marché australien, qui présente un potentiel de développement attractif, cette démarche constituant une nouvelle étape dans sa diversification géographique.

Dans ce cadre, et afin de soutenir le lancement d'un site internet dédié à la vente de mobilier, le Groupe a créé une nouvelle filiale, Cafom Australia Pty Ltd, dont il est actionnaire à 95 %. La société a été immatriculée en décembre 2025 et dispose d'un capital social de 2 millions de dollars australiens. L'objectif est d'ouvrir le site internet dans le courant du 2^{ème} trimestre 2026.

Pour accompagner ce développement, le Groupe s'appuiera sur l'ensemble de son savoir-faire, notamment en matière d'approvisionnement, de logistique amont et de transport maritime, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et compétitive de cette nouvelle implantation.

2.1.4 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

- **Magasins Outre-mer**

La Groupe considère toujours pertinent de poursuivre son modèle intégré de sourcing et d'approvisionnement. Il adresse sans intermédiaire tous les secteurs du marché grâce à ses fortes capacités logistiques qui lui permettent de bénéficier de prix attractifs auprès des fabricants, pour pouvoir proposer les meilleurs produits au meilleur prix, et tirer profit de l'optimisation permanente de son réseau de magasins (une ouverture, une fermeture et un changement d'enseigne durant l'exercice).

Grâce à son agilité et son expertise en matière de sourcing (bureaux d'achats en Chine, Inde, Indonésie, Pologne, Suisse, et France), le Groupe a depuis toujours su maintenir pour les ultramarins un très large choix de produits, à prix contenus, dans des territoires où l'offre est plus limitée qu'en métropole du fait des frais d'approche plus élevés et où les tensions sociales et politiques sont exacerbées.

En complément de son offre en magasin, le périmètre Outre-Mer poursuit aussi sa digitalisation, avec une étape supplémentaire avec son site Dommarket, à destination des ultra-marins, qui a signé un accord de partenariat avec Amazon pour être revendeur officiel du site dans les territoires d'outre-mer.

- **Vente-unique.com**

Les performances réalisées par Vente-unique.com sur l'exercice confirment la pertinence de son modèle désintermédié qui lui permet de piloter au mieux sa politique tarifaire, tout en poursuivant sa stratégie d'enrichissement de gamme (en direct et avec sa place de marché). La société s'appuie également sur son excellence opérationnelle, à travers une logistique parfaitement maîtrisée et la qualité de son service client.

2.1.5 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

- **Pôle Outre-Mer**

Le Groupe reste confiant sur la qualité générale de son réseau de magasins ultra-marins, en évolution et optimisation permanentes. Il reste toujours très vigilant face aux risques de violences urbaines et de tensions dans les territoires d'outre-mer.

Son savoir-faire opérationnel et la qualité de ses équipes, grâce notamment aux formations présentielle et digitales dispensées en permanence, facilitent son adaptabilité aux situations de crise.

- **Pôle e-Commerce Europe continentale**

Vente-unique.com couvre désormais les principaux segments du marché du meuble, les petits colis et le premier quartile avec la place de marché, le mass-market avec le site Vente-unique et le premium avec le site Habitat, avec de nombreuses synergies permettant des économies d'échelle importantes au service de la rentabilité et de la satisfaction client.

Vente-unique.com affiche sa confiance dans la robustesse de son modèle d'activité, ce qui lui permet de poursuivre son développement, notamment à l'international, avec l'ouverture de nouveaux pays, aussi bien pour le site Vente-unique, que pour celui d'Habitat et que pour la place de marché.

L'ouverture progressive d'une seconde plateforme logistique à Montbeugny, près de Moulins dans l'Allier, après celle d'Amblainville dans l'Oise, va permettre d'accroître significativement les capacités de traitement des flux logistiques et de répondre à la croissance de la demande des consommateurs européens.

2.1.6 Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe n'a bénéficié d'aucun crédit impôt recherche au titre de l'exercice.

Vente-unique.com poursuit ses activités de recherche et développement dans l'amélioration de son système d'information, la colonne vertébrale de son activité, et le Groupe s'est doté d'une filiale dédiée au développement de tous ses projets digitaux outre-mer.

2.1.7 Prêt interentreprises

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

2.1.8 Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

A la clôture de l'exercice 2024/2025, la ventilation des factures reçues et émises, et non réglées, se détaille de la façon suivante :

En milliers d'Euros	Article D. 4411. - 1 ^e du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 4411. - 2 ^e du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	échu / 0 jour	Echu					Non échu / 0 jour	Echu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	91	17	8	22	-	47	248	-	-	-	1 255	1 255
Montant total des factures concernées (TTC)	2 150	189	86	699	-	973	3 524	-	-	-	17 589	17 589
Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC)	23%	2%	1%	7%	-	10%	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	-	-	-	-	-	26%	0%	0%	0%	131%	131%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

NB : 91 % du montant des factures émises et échues sont relatives à des factures intra-groupes

2.1.9 Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles

Au cours de l'exercice, la société Cafom n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles prononcée par l'autorité de contrôle.

2.1.10 Etablissements de l'entreprise

Le siège social et l'établissement principal de l'entreprise sont fixés au 3, avenue Hoche - 75 008 Paris. La Société dispose d'un établissement secondaire au 9-11 rue Jacquard – 93 310 Le Pré Saint-Gervais.

2.2 COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT

2.2.1 Activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 10.231 K€ au 30 septembre 2025 contre 16.566 K€ l'année précédente. Il est surtout constitué des services et redevances facturés aux filiales du groupe et des refacturations d'assurance.

Les charges d'exploitation s'établissent à 9.148 K€ au 30 septembre 2025 contre 16.302 K€ l'année dernière.

Le résultat d'exploitation est de 1.886 K€ au 30 septembre 2025, contre 669 K€ au 30 septembre 2024, et la quote-part de résultat des opérations faites en commun s'élève à 3.582 K€ contre 3.393 K€ l'an passé.

Le résultat financier est un bénéfice de 9.353 K€ contre un bénéfice de 4.780 K€ au 30 septembre 2024. Il comprend notamment les dividendes reçus de filiales pour un total de 9.131 K€.

Le résultat exceptionnel s'établit - 1.922 K€ au 30 septembre 2025, contre + 1.270 K€ au 30 septembre 2024. Il intègre des dotations aux provisions sur des litiges en cours.

Le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est un bénéfice de 13.971 K€ contre un bénéfice de 10.756 K€ au 30 septembre 2024.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 se solde par un bénéfice de 13.970.565 € qu'il est proposé d'affecter au compte « Autres réserves ». Il est également proposé d'affecter l'intégralité du montant du compte « Report à nouveau » au compte « Autres réserves ». Le montant du poste Report à nouveau se trouverait ainsi porté de 60.040.878 € à 0 € et celui du compte « Autres réserves » de 0 à 74.011.443 €.

2.2.3 Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le versement de dividendes au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2021 / 2022 : néant
- Exercice 2022 / 2023 : distribution d'un dividende total de 1.972.879 euros, soit 0,21 euro pour chacune des 9.394.662 actions composant le capital social au 30 septembre 2023, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les personnes physiques résidentes fiscales en France en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.
- Exercice 2023 / 2024 : néant

2.2.4 Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI

Néant

2.3 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son patrimoine et sa réputation.

Ce chapitre présente les principaux risques identifiés, qui sont indiqués en criticité nette, prenant en compte les mesures de gestion des risques et leurs impacts.

Le Groupe estime être exposé aux catégories de risques suivantes :

- Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement
- Risques opérationnels
- Risques liés à la stratégie de croissance externe
- Risques liés à l'organisation du Groupe
- Risques juridiques
- Risques financiers

2.3.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Conjoncture économique et sociale	<p>Le Groupe Cafom intervient dans un environnement et sur des territoires qui présentent des risques sociaux (manifestations, grèves, émeutes, violence, ...), économiques (inflation, pouvoir d'achat, ...) et climatiques (ouragans notamment) élevés.</p> <p>L'évolution des situations locales et internationale est très incertaine, et le contexte économique actuel, marqué par une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages, est morose. Le Groupe Cafom reste très vigilant pour maîtriser ses coûts et son besoin en fonds de roulement.</p> <p>En complément de ces événements conjoncturels, les performances commerciales sur le long terme restent néanmoins fortement dépendantes des priorités et axes stratégiques développés par les filiales, ainsi que de l'évolution des marchés domiens dont le rythme moyen de croissance annuelle du PIB est plus fort que celui de la métropole.</p>	<p><u>Probabilité d'occurrence</u> Elevée</p> <p><u>Impact</u> Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et le résultat opérationnel.</p>	<p>Le risque lié à la conjoncture économique et sociale est estimé par la Direction du Groupe comme fort.</p> <p>Les évènements intervenus en Nouvelle-Calédonie au mois de mai 2024, et les émeutes liées à la lutte contre la vie chère en Martinique l'année dernière, reflètent les risques exacerbés relatifs aux territoires ultra-marins.</p>

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Industriel, environnemental, réchauffement climatique	<p>Le lecteur est invité à se référer à la déclaration de performance extra-financière, intégrée au chapitre 4 de ce rapport financier, qui traite notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'efficacité énergétique ▪ du traitement des déchets ▪ des risques liés aux effets du changement climatique ▪ de la stratégie bas-carbone, et notamment des plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. <p>D'une manière générale, le réchauffement climatique génère un grand nombre de risques (physiques et de transition) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réglementaires (renforcement de la réglementation) ▪ sur les chaînes d'approvisionnements (augmentation des coûts, disruption des chaînes logistiques et de distribution) ▪ commerciaux (changement d'attitude des consommateurs) ▪ de réputation et d'attractivité. <p>Les objectifs en termes de réduction des émissions carbone sont indiqués dans le chapitre 4 (déclaration de performance extra-financière).</p> <p>Le Groupe rappelle par ailleurs que l'activité de distribution traditionnelle réalisée en Outre-mer peut être perturbée par des conditions climatiques extrêmes (ouragans notamment), qui ont une probabilité de fréquence sans doute plus importante, en raison des changements climatiques. Il peut en résulter une fermeture des magasins, ainsi qu'un renchérissement des primes d'assurance en cas de sinistres importants.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Elevée <u>Impact</u> Effet adverse sur l'image du Groupe. Effet sur le chiffre d'affaires et le résultat.	Les risques industriels, environnementaux et liés au réchauffement climatique sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen .

2.3.2 Risques opérationnels

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Approvisionnement	<p>Le Groupe Cafom a notamment construit son savoir-faire sur le sourcing et l'approvisionnement en propre de ses produits, de la spécification du produit à sa logistique complète (stockage en Asie, opérations de douane amont/aval, transport maritime, dépotage, stockage final en France et/ou outre-mer, transports vers les points de vente). Le Groupe peut ainsi proposer à ses clients en magasin ou sur internet une offre produit optimisée en termes de qualité et de prix, grâce à cette stratégie de désintermédiation.</p> <p>Le savoir-faire important du Groupe en matière de sourcing se reflète dans un panel de fournisseurs adéquat et dimensionné en proportion des contraintes et volumes du Groupe.</p> <p>Depuis 2020, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont régulièrement perturbées par les crises sanitaires, inflationnistes et géopolitiques. Il peut en résulter des pénuries de marchandises, des problèmes de congestion dans les ports, des allongements des temps de parcours maritime, des hausses de prix des matières premières, du fret, ou de l'énergie,</p> <p>Par son modèle intégré et désintermédiaire, et grâce à son partenariat avec deux transitaires maritimes, le Groupe a su jusqu'à présent contenir les impacts négatifs de ces perturbations. Les tensions géopolitiques (nouveaux tarifs douaniers ayant entraîné un gel des réservations des capacités à bord des navires courant 2025) demeurent, avec des répercussions possibles sur les prix de revient.</p>	<p><u>Probabilité d'occurrence</u></p> <p>Elevée</p> <p><u>Impact</u></p> <p>Effet négatif sur le prix des produits, sur les stocks et sur la disponibilité des produits et, in fine, sur l'activité et le résultat opérationnel.</p>	<p>Le risque d'avoir à subir une défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs clés/stratégiques comme celui d'avoir à subir un dysfonctionnement logistique majeur est considéré par la Direction du Groupe comme faible.</p> <p>Celui d'être confronté à une évolution défavorable des taux de marge brute est estimé comme moyen.</p>

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Cyber-attaques	<p>Le Groupe peut être exposé à des cyber risques pouvant résulter de cyber-attaques opportunistes ou ciblées, de malveillances ou dommages indirects dus à des tiers, de malveillances internes ou d'événements non intentionnels.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Moyenne <u>Impact</u> Perte, corruption ou divulgation de données sensibles et indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes.	Le risque lié aux cyber-attaques est estimé par la Direction du groupe comme moyen .
Systèmes d'information	<p>Pour l'outre-mer, le Groupe s'est doté d'une filiale dédiée au développement de tous ses projets IT et digitaux qui a notamment développé un nouveau logiciel interne de gestion des commandes, des approvisionnements et des stocks, ainsi qu'une nouvelle base de données centralisée.</p> <p>Avec Vente-unique.com, le Groupe a développé un système informatique propriétaire et sa propre architecture IT, fiable et efficace, pour son pôle e-Commerce Europe continentale.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Incapacité à conduire les affaires, effet négatif sur le chiffre d'affaires et sur la fiabilité des données comptables et financières, image du Groupe écornée.	Le risque lié au système d'information est estimé par la Direction du groupe comme faible .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Perte de franchise de marque (en tant que franchisé).	<p>Le Groupe exploite trois franchises en outre-mer : But (et But Cosy), Darty, et Nature & Découvertes (groupe Fnac Darty).</p> <p>Les relations avec les groupes But d'une part, et Fnac Darty d'autre part, sont étroites, dans un cadre normal d'affaires et le Groupe dispose d'une forte position sur ses marchés locaux.</p> <p>Le Groupe compte parmi les franchisés les plus importants de ces deux enseignes.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et fine sur le résultat opérationnel. Effet adverse sur l'image et la marque.	Le risque lié au non renouvellement de contrat de franchise ou de licence de marque est estimé par la Direction du Groupe comme faible .
Recouvrement de créances	<p>Pour les magasins en outre-mer, la très large majorité des ventes est réalisée au comptant, et est donc sans risque.</p> <p>Dans le cas des clients magasins qui règlent à terme, le Groupe a conclu un contrat cadre avec une société de recouvrement dont les résultats obtenus permettent de recouvrer une proportion importante de créances impayées. Les magasins disposent par ailleurs, en consultation amont préventive, d'une assurance chèques impayés.</p> <p>Les activités sur internet proposent des modes de paiement par carte sécurisés (pour l'utilisateur et pour le commerçant via le protocole 3D-Secure ou équivalent).</p> <p>Enfin, pour les ventes BtoB, la nature du portefeuille clients associée aux processus de suivi/relance permet de limiter significativement le risque d'impayés.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Effet négatif sur le résultat net.	Le risque lié au recouvrement de créances est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.3 Risques liés à la stratégie de croissance externe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Dépréciation des goodwill et des droits au bail.	<p>Les tests réalisés pour la clôture au 30 septembre 2025 n'ont pas généré de provisions complémentaires dans les comptes consolidés pour perte de valeur significative des goodwill du pôle Outre-mer.</p> <p>A long terme, le Groupe estime que ses perspectives restent positives sur ses principaux marchés, que ce soit dans les territoires d'outre-mer, ou sur le marché internet de l'ameublement, et que ces perspectives futures sur plusieurs années ne semblent pas remettre en cause les valorisations des actifs incorporels.</p>	<i>Probabilité d'occurrence</i> Moyenne <i>Impact</i> Effet négatif sur le résultat net.	Le risque lié à la dépréciation des goodwill, des droits au bail et des marques est estimé par la Direction du Groupe comme moyen .
Acquisitions	<p>Le Conseil d'Administration de Cafom est informé en amont de tout projet éventuel d'acquisition et confie au Président le degré de pouvoir et délégation approprié pour conduire, lorsqu'ils se présentent, les projets d'acquisition.</p> <p>Excepté le rachat des parts de l'actionnaire minoritaire en Nouvelle-Calédonie, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition depuis les 5 derniers exercices : sa croissance est organique et interne.</p>	<i>Probabilité d'occurrence</i> Faible <i>Impact</i> Effet dilutif de la marge et au-delà du résultat opérationnel. Objectifs de rentabilité ou de performance du Groupe non atteints.	Le risque lié aux acquisitions est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.4 Risques liés à l'organisation du Groupe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Social	<p>En Outre-mer, les consultations et discussions avec les élus sont continues, et le Groupe ne note pas, à ce stade, de difficulté particulière. Le climat social dans les filiales dominiennes dépend aussi du climat propre à chaque territoire, et des attentes de la population sur des mesures gouvernementales.</p> <p>De leur côté, les relations avec le Comité d'Entreprise de Vente-unique.com n'appellent pas de remarque particulière.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Effet négatif sur le résultat opérationnel. Effet adverse sur l'image.	Les risques sociaux sont estimés par la Direction du Groupe comme faible .
Décentralisation du Groupe	<p>Par ses implantations géographiques multiples, le Groupe est structurellement décentralisé. Une telle structure se reflète dans le mode de management du Groupe, lui-même très autonome par filiale, même si la Direction Générale reste ultimement responsable en termes de prise de décisions majeures (stratégie, nomination des managers clés, investissements, croissance externe, etc.).</p> <p>Le dispositif de contrôle interne que le Groupe a choisi de mettre en place tient compte de ce mode d'organisation et de management, mais les éléments clefs font l'objet d'un contrôle centralisé, notamment les délégations de pouvoirs et de signatures, les nominations des managers clefs (et validation des packages de leur rémunération), la validation des budgets, la revue mensuelle des reporting financiers et opérationnels, la validation et les signatures des contrats cadres clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie du Groupe, les autorisations des investissements.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Perte d'efficacité opérationnelle Processus & procédures non respectés.	Le risque lié à la décentralisation du Groupe est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Départ de personnes clefs	<p>Les actionnaires dirigeants du Groupe exercent des fonctions opérationnelles et assurent la direction opérationnelle au quotidien des enseignes. Les équipes qui les entourent garantissent des possibilités de substitution adéquates en cas de départ d'une personne clef.</p> <p>Par ailleurs, les systèmes d'information sont conçus pour être suffisamment indépendants des personnes, en ce sens qu'ils embarquent les processus afin de contribuer à un degré élevé de poursuite des activités en cas d'absence prolongée ou de départ d'une ou plusieurs personnes clefs.</p> <p>En outre-mer, la revue périodique des profils et potentiels permet d'orienter la politique de ressources humaines en matière de rotation des équipes et d'identification des personnels clés.</p> <p>Un programme d'attributions d'actions gratuites, soit de Cafom, soit de Vente-unique.com, vient compléter le dispositif.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Perte de savoir-faire. Perte d'efficacité opérationnelle Processus & procédures non respectés.	Le risque lié au départ de personnes clés est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.5 Risques Juridiques

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Réglementaire	<p>Le processus d'acceptation des contrats clefs met en œuvre une revue juridique systématique. Cette revue s'assure notamment qu'il n'existe pas de conditions inacceptables pour le Groupe.</p> <p>Le Groupe fait également appel à des conseils externes pour traiter les aspects réglementaires & juridiques complexes et/ou afférents à des juridictions étrangères. Ces conseils interviennent notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle, en droit des sociétés et en droit social.</p>	<i>Probabilité d'occurrence</i> Moyenne <i>Impact</i> Effet négatif sur l'EBITDA. Image du Groupe écornée.	Les risques légaux & réglementaires sont estimés par la Direction du Groupe comme faible .
Litiges & Contentieux	<p>Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de litiges et procédures dans le cours normal des opérations.</p> <p>Des provisions sont constituées le cas échéant, sur la base de l'estimation par le management et ses conseils des charges probables pouvant en découler.</p> <p>Dans le cadre du litige qui oppose CAFOM aux co-liquidateurs judiciaires des sociétés Habitat Design International (HDI) et Habitat France (HFS) pour résiliation fautive du contrat de licence de marque Habitat, la Société a été condamnée par le Tribunal de Commerce de Bobigny. CAFOM conteste fermement cette décision et a interjeté appel sans délai. La procédure suit son cours.</p>	<i>Probabilité d'occurrence</i> Moyenne <i>Impact</i> Effet négatif sur le résultat opérationnel	Les risques liés au litiges et contentieux sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Marques et enseignes	<p>Les marques exploitées en propre sont la propriété du Groupe (en particulier Vente-unique et SIA).</p> <p>Les marques Habitat, propriétés de la société CAFOM SA et d'une de ses filiales à 100%, ont été confiées en licence de marque exclusive à Vente-unique.com, notamment à travers l'exploitation du site internet www.habitat.fr, et à l'exception de certains pays et des territoires d'outre-mer, territoires dans lesquels la marque est exploitée en propre.</p> <p>D'une manière générale, le Groupe veille à une protection appropriée de ses marques, au sein des territoires/pays exploités ou qui pourraient être exploitées. La protection vise le dépôt et l'enregistrement des marques dans ces territoires.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et fine sur le résultat opérationnel.	Hors procédure sur la résiliation du contrat de licence Habitat avec l'ancien exploitant de la marque, décrit au risque précédent, le risque lié aux marques et enseignes est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.6 Risques Financiers

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Prix et change	<p>Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 55,4 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, en baisse de 22 %, répartis entre Cafom Distribution pour 19,3 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 1,1 MUSD, Directlowcost.com pour 1,5 MUSD, et Vente-unique.com pour 33,5 MUSD.</p> <p>Le Management du Groupe estime pour le moment qu'il n'est pas opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Moyenne <u>Impact</u> Volatilité des cours non maîtrisée. Dérive du résultat de change. Effet dilutif /adverse sur la marge brute et le résultat opérationnel.	Le risque de prix est estimé par la Direction du Groupe comme moyen .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Crédits bancaires (et taux)	<p>En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe, l'autorisation totale (découverts et escomptes) étant de près de 40 M€. Au 30 septembre 2025, la trésorerie disponible du Groupe, nette de découverts, était de + 37,1 M€.</p> <p>Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 27,8 M€ au 30 septembre 2025.</p> <p>Au cours de l'exercice 2024/2025, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts pour un total de 7,95 M€ et a remboursé ses emprunts en cours selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 14,1 M€).</p> <p>Par ailleurs, plus de 85 % des emprunts sont à taux fixe, ce qui protège le Groupe en cas d'augmentation des taux d'intérêt.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Accès restreint aux liquidités et aux marchés de capitaux. Dépendance accrue ou avérée vis-à-vis d'un nombre réduit de partenaires financiers.	Le risque de crédit bancaire est estimé par la Direction du Groupe comme faible .
Crédits fournisseurs	<p>En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et le Groupe bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.</p> <p>Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Assèchement du crédit fournisseurs. Déséquilibre du besoin en fonds de roulement et impact sur la structure financière du Groupe. Effet adverse sur les frais financiers.	Le risque de crédit fournisseur est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Probabilité d'occurrence & Impact	Estimation du Management (risque net)
Risque de liquidité	<p>A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.</p> <p>Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Déséquilibre de la structure financière du Groupe. Inadéquation entre les objectifs et les moyens financiers mis à disposition. Incapacité pour le Groupe de faire face à ses engagements financiers.	Le risque de liquidité est estimé par la Direction du Groupe comme faible .
Risque de trésorerie	<p>Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.</p>	<u>Probabilité d'occurrence</u> Faible <u>Impact</u> Risque d'exigibilité anticipée des crédits.	Le risque de trésorerie est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.7 Politique d'Assurance

Le Groupe a souscrit un programme d'assurance qui couvre les volets suivants :

- Dommages aux biens ;
- Perte d'exploitation ;
- Marchandises transportées ;
- Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.
- Véhicules et engins de manutention

Ce programme est renouvelé au mois de juillet de chaque année, afin de prendre en compte les valeurs assurées mises à jour des mouvements de périmètre (ouvertures/fermetures de magasins, changement de surfaces, etc ...).

Son champ d'application couvre tout le Groupe, excepté la Nouvelle-Calédonie qui dispose de son propre programme d'assurance (ayant notamment couvert les évènements de mai 2024).

2.3.8 Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 30 septembre 2025, le Groupe détient 3.855 actions d'auto-détention comptabilisées en titres immobilisés à un prix de revient de 9,32 € par action, acquises dans le cadre de la régularisation du cours de bourse via un contrat de liquidité.

Compte tenu du cours de clôture, ces actions sont valorisées pour un montant net total de 44.140 € en fin d'exercice.

En complément des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité, CAFOM SA détient également 191.643 actions en vue de distributions futures d'actions gratuites en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux.

2.3.9 Variation de cours

La Société n'intervient pas de manière significative sur les marchés financiers.

2.3.9.1 Evolution du cours de l'action depuis son introduction et évolution des volumes traités



2.3.9.2 Performance par action

	Exercice clos au 30/09/2025	Exercice clos au 30/09/2024
Cours + haut (euros)	11,70	9,98
Cours + bas (euros)	7,42	8,00
Cours au 31/03	8,04	9,00
Cours au 30/09	11,45	8,56
Nombre d'actions au 31/03	9.394.662	9.394.662
Nombre d'actions au 30/09	9.394.662	9.394.662

2.4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, notre Société a choisi d'intégrer les informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

2.4.1 Organes d'administration et de direction

2.4.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 30 septembre 2025

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Hervé GIAOUI	Administrateur Président du Conseil d'Administration et Directeur général	<u>Administrateur :</u> AG du 31 mars 2025 (renouvellement) <u>PDG</u> CA du 31 mars 2025 (renouvellement) <i>NB : le CA du 27 septembre 2004 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général</i>	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2031 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030 Pour une durée de trois années, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2028 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027
Mme Evelyne SZTARK-WORMSER	Administrateur	<u>Administrateur :</u> AG du 31 mars 2023 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2029 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028
SAS PLEIADE INVESTISSEMENT, représentée par M. Boris TRONC	Administrateur	<u>Administrateur :</u> AG du 29 mars 2024 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2030 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029
Société GAVALAK, représentée par M. Guy-Alain GERMON	Administrateur	<u>Administrateur :</u> AG du 31 mars 2021 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2027 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
Société VCR Conseil représentée par Madame Viviane CHAINE-RIBEIRO	Administrateur indépendant	<u>Administrateur :</u> AG du 31 mars 2025, en remplacement de Madame Viviane CHAINE-RIBEIRO, démissionnaire, qui souhaitait exercer son mandat par l'intermédiaire de sa société VCR Conseil	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2030 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029 (durée du mandat restant à courir de Madame Viviane Chaine-Ribeiro)
Monsieur François POIRIER	Administrateur	<u>Administrateur :</u> AG du 31 mars 2021	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2027 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026
Madame Viviane GOLVET	Administrateur représentant les salariés	<u>Administrateur :</u> CA du 30 janvier 2026 qui a pris acte du renouvellement de Madame Viviane GOLVET en tant qu'administrateur représentant les salariés	La durée du mandat est de 6 ans, à compter de la date de son renouvellement par le CSE, soit un mandat prenant fin le 26 novembre 2031

2.4.1.2 Liste des mandataires sociaux non administrateurs au 30 septembre 2025

MANDATAIRE SOCIAL	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Guy-Alain GERMON	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 31 mars 2025 (renouvellement)	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration qui devra intervenir au plus tard à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027

MANDATAIRE SOCIAL	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. André SAADA	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 31 mars 2025 (renouvellement)	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration qui devra intervenir au plus tard à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027
M. Manuel BAUDOUIN	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 31 mars 2025 (renouvellement)	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration qui devra intervenir au plus tard à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027

M. Guy-Alain Germon, Directeur Général Délégué, est plus particulièrement en charge de la gestion des magasins d'outre-mer ainsi que des fonctions supports du Groupe.

M. André Saada, Directeur Général Délégué, supervise les travaux d'implantation et de rénovation des magasins d'outre-mer et participe également à l'animation commerciale de ce réseau.

M. Manuel Baudouin, Directeur Général Délégué, participe à l'animation commerciale du réseau aux Antilles et en Guyane et supervise l'activité de financement à la consommation (Cafinéo). Il a également la responsabilité des relations institutionnelles du Groupe outre-mer.

2.4.1.3 Autres mandats sociaux et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que la Société par chacun des mandataires sociaux.

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Hervé GIAOUI	Président	FINANCIERE DARUE SAS, FINANCIERE GM SAS, ROSIERS 2020 SAS, FITNESS PLAZA SAS, SAS LOCATION CARAIBE, SAS SOLARDOM, SAS NAUTICA INVEST, SAS LA COURBETTE, SAS LA BELLEVILLOISE, SAS IMMO 3000, SAS MOULIN 5000, SAS CENTRALE D'ACHAT GUADELOUPEENNE
	Président du Conseil d'Administration	SA VENTE-UNIQUE.com
	Administrateur	SA VENTE-UNIQUE.com, SA CAFOM MARKETING ET SERVICES, SA FLOREAL, S.A. CAFINEO, SA FONCIERE VOLTA, UEI INVESTMENTS LTD, FINANCIERE HG (administrateur délégué)
	Directeur général Délégué	FONCIERE VOLTA
	Gérant	SARL AVENIR INVESTISSEMENT, EURL GH INVEST, SARL IMMOPRES, SCI LOCATION RANELAGH, SNC CRIQUET, SCI ROUEN IMMO, SCI IMMO CONDOR, SCI FOURRIER INVEST, SARL CAFOM CARAIBES, SCI AMANDA, SCI L'ESTAGNET, SCI PRIVILEGE, SCI MUSIQUE CENTER, SCI GRIMAUD L'ESTAGNET, SPRL IMMOBILIÈRE DES ROSIERS, SCEA AGRI 3001, SCI SAINTE-THERESE, SARL DISTRI SERVICE

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. André SAADA	Président	SAS LCD, SASU SERVICE DES ILES DU NORD, SASU DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION, SAS DISTRIMO, SAS DUTYFREEDOM, SAS HORIZON CONSULTING, SAS AMBLAIN 3000, SAS FRITNA
	Administrateur	SA FLOREAL, SA FONCIERE VOLTA, SA CAIRE, SEMAG, SEM PATRIMONIALE
	Gérant	SARL AS INVEST, SARL KATOURY, SCI L'EUROPÉENNE DE CONSTRUCTION, SCI DU SOLEIL, SCI LOCATION GUYANE, SCI COTTON BAY, SCI TRESOR INVESTISSEMENT, SCI BALATA, SCI LOCATION 3000, SCI TENDANCE IMMO, EURL PARKIMO, SCI ESPACE CONSULAIRE DU PARKWAY, SARL PROVIMO, SCI BALATA II, SCI ROND-POINT BALATA, SCI CARREFOUR BALATA, SCI STOUPAN, SNC GOURBEYRE EXPANSION, SCI LA GOULETTE 973, SCI AMAZONIA INVESTISSEMENT, SCI FOCH FLANDRIN, SARL TRANSAT ANTILLES VOYAGES, SCI SAF SAF, SCI LEVALLOIS-RIVAY, GLOBAL INVESTISSEMENT SRL, SCA AIJLA'S
M. Guy-Alain GERMON	Président	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS LGD, SAS COMADI, SAS DEPROGE RESTAU, LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION, SASU GAVILLUXE (via la SC GAVALAK), SAS ALAK, CARIBFLY
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SARL GSP, SCI GAG, SCI CALLIENDRAS, SARL CAFOM CARAIBES, SC GAVALAK, SARL RAPID FOOD, SARL CHOCAR, SCI BG IMMOBILIER, SCI SAINT KITTS, SCI POINTE COUCHEE, SC KALAVAG
	Directeur général	SAS LCD, SASU DIN, SAS GDI, SAS SIN, SAS LBD, SAS CAFOM DISTRIBUTION, SARL BG FONCIERE, SAS AMBLAIN 3000

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Manuel BAUDOUIN	Président	SAS BG FONCIERE, RAPID FOOD SAS, NORCAREVE SAS, LE SNACK LORRINOIS SAS
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SCI BG IMMOBILIER, SCI BG MONTAIGNE, SCI MONTAIGNE II, SCI MONTAIGNE 3, SCI MONTAIGNE 4, SCI IMPRIMERIE, SCI POINTE COURCHET, SCI IMMARONI, SCI IMMOMANGLES, SCI IMMOSOLEIL, SARL SAMPARCO, SARL FONCIERE DU FORUM, SARL TIJUMA, SARL TIJUCA, SNC IPANEMA, SCI CHOCO, SCI DEPROGE 1194, SARL CHOCAR, SC SPB, SARL LE SNACK SPIRITAIN,
	Directeur Général	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS COMADI, SAS GUADELOUPE MOBILIER, SAS LGD
	Administrateur	CAFINEO SA
PLEIADE INVESTISSEMENT SAS	Président	Comité de Surveillance ALLEVIO GROUPE SAS
	Membre	Conseil de Surveillance COJEAN SAS Comité de Surveillance FINANCIERE TOAST SAS Comité de Surveillance GAIA ENVIRONNEMENT SAS Comité de Surveillance MONTANA GESTION SAS Comité de Surveillance NEW GEN HOLDING SAS Comité de Surveillance NEATECH GROUP SAS Comité d'Orientation PLEIADE VENTURE SAS Comité de Surveillance QUIETALIS SAS Comité de Surveillance RESPLANTIS SAS Conseil de Surveillance VIPICO II SAS
Mme Evelyne SZTARK-WORMSER	Gérant	SARL AGENCE RAPP (co-gérant), SCI COLMAR RAPP, SARL HARMONY, SCI DU CENTRE, SCI RONNY

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO	Présidente	VCR CONSEIL SAS CYBTECH (jusqu'au 31/12/2024)
	Membre	Commission statutaire et éthique du MEDEF Comité stratégique de 2IES (Institut pour l'innovation Economique et Sociale) Comité d'orientation stratégique de SERIOS Comité stratégique du fonds d'investissement VERTO GROWTH Conseil d'Administration de MyUnysoft Conseil de surveillance de Val Solutions Conseil de surveillance de Imagine Human
	Vie politique	Conseiller municipal à Lacanau (33) Vice-président du parti Nouvelle Energie
M. François POIRIER	Gérant	POIRIER & CIE FINANCE ET CONSEIL EURL
	Président en tant que représentant de Poirier & Cie Finance et Conseil	PLEIADE INVESTISSEMENT SAS PLEIADE VENTURE SAS
	Président	LE POLYPTYQUE SAS
	Membre	Conseil de Surveillance COJEAN SAS Comité de Surveillance NEW GEN HOLDING SAS Comité de Surveillance QUIETALIS SAS
Mme Viviane GOLVET	Néant	

2.4.1.4 Opérations sur titres des mandataires sociaux et des personnes assimilées (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Néant.

2.4.1.5 Conventions réglementées (L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

Nous vous demandons d'approuver la convention nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ainsi que les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice clos le 30 septembre 2025.

Ces conventions vous sont présentées au chapitre 9 et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, intégré au présent rapport au chapitre 10.

Il est précisé s'agissant des conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice :

- qu'aucune règle de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières de ces conventions n'a été définie contractuellement ;
- qu'aucune d'elles n'a connu une évolution substantielle de son montant ou de ses conditions financières ;
- que le Conseil d'Administration du 30 janvier 2026 a procédé à la revue de ces conventions et décidé de maintenir ses autorisations antérieures afférentes auxdites conventions et la poursuite de celles-ci jusqu'à leur prochain examen par le Conseil appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Concernant enfin les conventions courantes conclues à des conditions normales, celles-ci ont été examinées par le Conseil du 30 janvier 2026 qui n'a requalifié aucune d'entre elles en conventions réglementées.

2.4.1.6 Conventions entre un mandataire ou actionnaire significatif de CAFOM SA et une société contrôlée par celle-ci (L. 225-37-4 du Code de commerce)

Nous vous informons que, depuis la clôture de l'exercice précédent, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CAFOM SA et, d'autre part, une autre société contrôlée par CAFOM SA au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, sont les suivantes :

- La société MM CONSEIL, dont M. Hervé GIAOUI et sa famille sont les actionnaires, a perçu une rémunération annuelle en 2024/2025 de 480.000 € au titre de son mandat de Président de la société CAFOM DISTRIBUTION. Ce montant est identique à celui facturé lors de l'exercice précédent.
- La société FRITNA, dont Monsieur André SAADA est l'actionnaire, a facturé une prestation de 108.000 € à la société CAFOM CARAIBES au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025, pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration. Le montant facturé est identique à celui de l'année dernière.

2.4.1.7 Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Rémunération brutes	-	-
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	372	372
Jetons de présence	50	50
TOTAL	422	422

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025, contre 708 K€ constatée au 30 septembre 2024. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 372 K€, identique à l'année dernière.

Au 30 septembre 2025, la société MM CONSEIL (dont Monsieur Giaoui est actionnaire) a facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre de la rémunération de Présidence, une prestation de 480 K€ pour l'exercice 2024/2025, montant identique à celui de l'exercice 2023/2024.

Au 30 septembre 2025, la société FRITNA, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 108 K€ à la société CAFOM CARAIBES pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing, montant identique à celui de l'exercice 2023/2024.

2.4.2 Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	31/03/2023 (18 ^{ème} résolution) 38 mois	31/05/2026	10 % du capital social	Néant	-	Néant	10 % du capital social
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	29/03/2024 (18 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	80.000.000 €	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisée(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/03/2024 (19 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	80.000.000 € ¹	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par voie d'offre au public des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	29/03/2024 (20 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	80.000.000 € ¹	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

¹ Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2025 et par la 27^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 29 mars 2024.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation à donner au conseil d'administration, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale	29/03/2024 (21 ^{ème} résolution) 26 mois Remplacée par : 31/03/2025 (19 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026 31/05/2027	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'augmenter le nombre de titres à émettre	29/03/2024 (22 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée	Néant	Néant	Néant	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	29/03/2024 (23 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	10 % du capital social et 80.000.000 € ²	Néant	Néant	Néant	10 % du capital social et 80.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	29/03/2024 (24 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	80.000.000 € ²	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

² Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2025 et par la 27^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 29 mars 2024.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	29/03/2024 (25 ^{ème} résolution) 26 mois	29/05/2026	250.000.000 €	Néant	Néant	Néant	250.000.000 €
Utilisation des délégations financières consenties au conseil d'administration en période d'offre publique	29/03/2024 (28 ^{ème} résolution) 18 mois Remplacée par : 31/03/2025 (24 ^{ème} résolution) 18 mois	29/09/2025 - 30/09/2026	-	-	-	-	-

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	29/03/2024 (29 ^{ème} résolution) 18 mois Remplacée par : 31/03/2025 (25 ^{ème} résolution) 18 mois	29/09/2025 30/09/2026	20.000.000 €	Néant	-	Néant	20.000.000 €
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (attribution d'actions gratuites <u>à émettre</u> dans le cadre de l'augmentation du capital)	31/03/2022 (25 ^{ème} résolution) 38 mois Remplacée par : 31/03/2025 (21 ^{ème} résolution) 38 mois	31/05/2025 31/05/2028	10 % du capital social	Néant ³	Néant	Néant	10 % du capital social déduction faite des actions gratuites déjà attribuées

³ 104.800 actions existantes ont été attribuées selon décision du Conseil d'Administration du 5 février 2025 et du 12 septembre 2025.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	31/03/2023 (15 ^{ème} résolution) Remplacée par : 26 mois 31/03/2025 (18 ^{ème} résolution) 26 mois	31/05/2025 31/05/2027	80.000.000 € ⁴	Néant	-	Néant	80.000.000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration, en cas d'émission par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'effet de fixer le prix d'émission	31/03/2023 (16 ^{ème} résolution) Remplacée par : 26 mois 31/03/2025 (19 ^{ème} résolution) 26 mois	31/05/2025 31/05/2027	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital

⁴ Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 31 mars 2025 et par la 27^{ème} résolution de l'assemblée générale en date du 29 mars 2024.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation donnée au conseil d'administration, en cas d'émission par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	31/03/2023 (17 ^{ème} résolution) Remplacée par : 26 mois 31/03/2025 (20 ^{ème} résolution) 26 mois	31/05/2025 31/05/2027	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée	Néant	Néant	Néant	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mars 2026 de consentir les délégations et autorisations suivantes afin principalement de remplacer celles arrivées à échéance ou venant à expiration au cours de l'exercice en cours :

1. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
2. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
3. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;
4. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
5. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre par voie d'offre au public des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
6. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
9. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
10. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
11. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe Cafom adhérant à un plan d'épargne entreprise ;
12. Limitation globale des autorisations et délégations consenties par la présente assemblée générale ;
13. Suppression de délégations et autorisations antérieures ;

2.5 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

2.5.1 Structure du capital de la Société au 30 septembre 2025

2.5.1.1 Capital social

Le capital social est de 47.912.776,20 € au 30 septembre 2025. Il est divisé en 9.394.662 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 5,10 € chacune, 7.941.172 actions bénéficiant d'un droit de vote double. Les droits de vote théoriques des 195.498 actions auto détenues (dont 3.855 au titre du contrat de liquidité) ne sont pas exercables. Ces actions constituent les seuls titres de capital émis par la Société et composant son capital.

2.5.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

- Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 septembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, à la clôture de l'exercice social.

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%
FINANCIERE HG ⁽¹⁾	2.332.706	24,8 %	4.665.412	26,9 %
GAVALAK ⁽²⁾	937.463	10,0 %	1.724.926	10,0 %
SPB ⁽³⁾	678.163	7,2 %	1.356.326	7,8 %
GLOBAL INVESTISSEMENT ⁽⁴⁾	739.626	7,9 %	1.479.252	8,5 %
Sous-total actionnariat dirigeant	4.687.958	49,9 %	9.225.916	53,2 %
Evelyne WORMSER	967.456	10,3 %	1.934.912	11,2 %
Denis WORMSER	967.455	10,3 %	1.934.910	11,2 %
PLEIADE INVESTISSEMENT	1.425.803	15,2 %	2.851.606	16,4 %
Sous total concert	8.048.672	85,7 %	15.947.344	92,0 %
Actionnaires au nominatif pur ⁽⁵⁾	145.515	1,5 %	188.015	1,1 %
Public	1.004.977	10,7 %	1.004.977	5,8 %
Actions propres ⁽⁶⁾	195.498	2,1 %	195.498	1,1 %
TOTAL	9.394.662	100 %	17.335.834	100 %

⁽¹⁾ Financière HG est une société de droit belge détenue par M. Hervé Giaoui à 99,9 %. Ce total comprend également une action détenue en nom propre par M. Hervé Giaoui.

⁽²⁾ Gavalak est la société patrimoniale de droit français de M. Guy-Alain Germon. Ce total comprend également 50.000 actions détenues en nom propre par M. Guy-Alain Germon, et 1 action détenue par Financière Caraïbe.

⁽³⁾ SPB est la société patrimoniale de droit français de M. Manuel Baudouin.

⁽⁴⁾ Global Investissement est la société holding patrimoniale de droit belge, détenue à 100 % par M. André Saada.

⁽⁵⁾ y compris actionnariat salarié

⁽⁶⁾ Sur les 195.498 actions auto-détenues, 191.643 le sont en vue de distributions futures d'actions gratuites en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux et 3.855 actions le sont au titre du contrat de liquidité. Les droits de vote correspondants à ces actions auto-détenues sont théoriques et non exercables.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social au 30 septembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 106.858 actions CAFOM, représentant 1,14 % du capital, étaient détenues au nominatif pur par le personnel salarié de la Société au 30 septembre 2025, dont :

- 1.841 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2007 et définitivement attribuées par le 8 septembre 2010
- 2.800 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2011 et définitivement attribuées par le 24 novembre 2014
- 3.600 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015 et définitivement attribuées le 30 janvier 2018
- 4.550 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2016 et définitivement attribuées le 30 janvier 2019
- 5.000 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2017 et définitivement attribuées le 30 janvier 2020
- 12.000 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 et définitivement attribuées le 29 janvier 2021.
- 17.847 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2019 et définitivement attribuées le 31 janvier 2022.
- 25.500 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020 et définitivement attribuées le 31 janvier 2023.
- 13.700 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2021 et définitivement attribuées le 30 septembre 2023.
- 20.020 à la suite de l'attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2022 et définitivement attribuées le 15 octobre 2024.

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a procédé à l'acquisition de 72.562 actions au cours de l'exercice, à un prix moyen de 9,14 €, en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

2.5.2 Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2025

Au 30 septembre 2025, il n'existe pas de valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

2.5.3 Capital autorisé

Les délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital ont été énumérées au paragraphe 2.4.2 ci-dessus.

2.5.4 Auto détention, autocontrôle et participations croisées

2.5.4.1 Actions auto détenues

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société.

Les Assemblées Générales mixtes des actionnaires des 29 mars 2024 et 31 mars 2025 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Ces autorisations sont destinées à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect et sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants et L. 22-10-56 du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ; ou
- en vue de toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à un prix n'excédant pas 30 euros par action (hors frais d'acquisition). Ces autorisations ont chacune été accordées pour une période de 18 mois.

Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 29 mars 2024 dans sa 16^{ème} résolution et de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 31 mars 2025 dans sa 16^{ème} résolution, le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, un programme de rachat d'actions, au titre du contrat de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société au cours de cet exercice, dans le cadre de son contrat de liquidité.

Nombre d'actions achetées	9.529
Cours moyen des achats	8,61 €
Nombre d'actions vendues	10.774
Cours moyen des ventes	9,26 €
Montant des frais de négociation	4.888 € HT

	Nombre d'actions	% (*)
Actions inscrites au nom de la Société au titre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice	3.855	0,04

(*) Sur la base d'un capital composé de 9.394.662 actions

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité est de 3.855 actions représentant 0,04 % du capital social et acquises pour un prix de revient de 9,32 € (et pour une valeur nette de 44.140 € compte tenu du cours de l'action au 30 septembre 2025).

En complément, la Société a procédé à l'acquisition de 72.562 actions au cours de l'exercice en vue d'attributions gratuites futures aux salariés pour un montant moyen de 9,14 € par action, avec des frais de négociation totaux de 1.794 €.

A la clôture de l'exercice, la Société détient ainsi 191.643 actions en vue de distribution futures d'actions gratuites en faveur des salariés.

Parmi ces 191.643 actions :

- 26.600 actions sont réservées à l'attribution des actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2023, 24.800 actions ayant été définitivement attribuées le 15 novembre 2025 à ce titre ;
- 79.800 actions sont réservées à l'attribution des actions gratuites décidée par le Conseil du 5 février 2025 ;
- 25.000 actions sont réservées à l'attribution des actions gratuites décidée par le Conseil du 12 septembre 2025.

Descriptif du programme de rachat d'actions 2025 / 2026

Au cours de l'assemblée générale qui se tiendra le 31 mars 2026, il est envisagé de proposer aux actionnaires de la Société, pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social et ce, pour poursuivre les objectifs susvisés.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achèterait pendant la durée du programme de rachat n'excèderait pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée), soit à titre indicatif 939.466 actions.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 30 euros (hors frais d'acquisition) étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 28.183.980 euros sous réserve du montant des réserves libres existantes au moment de la mise en œuvre du présent programme.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert porteraient exclusivement sur des actions ordinaires de la Société et pourraient être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Au 30 septembre 2025, 3.855 actions propres détenues par la Société sont affectées à l'objectif d'animation du titre (contrat de liquidité).

2.5.4.2 Actions d'autocontrôle

Les opérations sur ces titres sont décrites au paragraphe 2.5.4.1.

2.5.4.3 Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées

Néant.

2.5.5 Intéressement du personnel

2.5.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place le 30 mai 2007 une politique d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1er juin 2007.

Il n'y a pas eu d'abondement au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

2.5.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a pas eu d'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2024/2025.

2.5.5.3 Attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, 79.800 actions gratuites ont été attribuées provisoirement par le Conseil d'Administration du 5 février 2025 et 25.000 par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2025, agissant sur délégation de pouvoirs des Assemblées Générales des 31 mars 2022 et 31 mars 2025.

Le Président du Conseil d'Administration a constaté le 15 octobre 2024 l'acquisition définitive par des salariés et mandataires sociaux de 73.400 actions gratuites de la Société attribuées par le Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2022.

2.5.6 Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote

Un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, a été signé le 22 décembre 2011 (le « **Pacte** ») entre MM. Hervé Giaoui, Evelyne et Denis Wormser (venant aux droits de Luc Wormser), André Saada, Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon et les sociétés Financière HG, Financière Caraïbe et Pléiade Investissement.

Le Pacte prévoit notamment :

- un droit de représentation des sociétés Financière Caraïbe et Pléiade Investissement par deux administrateurs, pour chacune, au conseil d'administration de Cafom, à condition qu'elles gardent une participation supérieure à 10% du capital de cette société ;
- un droit de veto au profit de Pléiade Investissement portant sur (i) l'attribution et/ou l'émission de titres nouveaux donnant accès au capital de la société (actions gratuites, bons de souscription d'actions, etc.) réservés aux salariés et dirigeants (ii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires une résolution tendant à procéder à une réduction du capital de la société (hors annulation d'actions auto-détenues), et (iii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires le transfert du siège social de la société en dehors de l'Union Européenne ;
- une clause d'inaliénabilité, étant précisé que, à la date du présent rapport, le terme dudit engagement est d'ores et déjà arrivé à échéance ;
- un droit de préemption réciproque, applicable à tous transferts autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;

- un droit de sortie conjointe et proportionnelle, en cas de transfert de titres à condition que celui-ci ait lieu dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans le projet de transfert, lequel devra, en outre, intégrer l'engagement ferme et irrévocable du cessionnaire d'acquérir les titres des parties exerçant leur droit de sortie conjointe et du non exercice par les autres membres du Pacte de leur droit de préemption. En revanche, les transferts dits « libres » et ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique sont exclus du champ d'application de la clause ;
- un droit de sortie prioritaire au bénéfice de Pléiade Investissement ;
- une clause anti-dilution au bénéfice de Pléiade Investissement ;
- une clause de durée indiquant que le Pacte prendra fin de plein droit à compter du jour où les parties signataires détiendront de concert moins de 34 % du capital de Cafom ou le 21 décembre 2026. Il est précisé que le Pacte prendra également fin, s'agissant uniquement de Pléiade Investissement, dans le cas où sa détention en capital dilué deviendrait inférieure à 5% du capital dilué, le Pacte restant en vigueur entre les autres parties jusqu'à la première des dates visées ci-dessus.

En décembre 2018, la société Financière Caraïbe a reclassé l'intégralité des actions Cafom qu'elle détenait (sauf une action) au profit de deux de ses actionnaires, les sociétés SPB et Gavalak. A cette occasion, un avenant au Pacte a été conclu le 24 octobre 2018 dont les principales modifications sont les suivantes.

- le droit de représentation de la société Financière Caraïbe au sein du conseil d'administration de Cafom disparaît afin d'y substituer un seul mandat d'administrateur de Cafom réservé aux sociétés SPB ou Gavalak ;
- un droit de préemption prioritaire au profit de la société Gavalak pour tous les transferts réalisés par la société SPB autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;
- la société SPB s'engage à plafonner chaque transfert de titres Cafom autre qu'un transfert dit « libre », à un montant de 1 500 000 € et à attendre 12 mois avant d'effectuer un nouveau transfert (autre qu'un transfert dit « libre »).

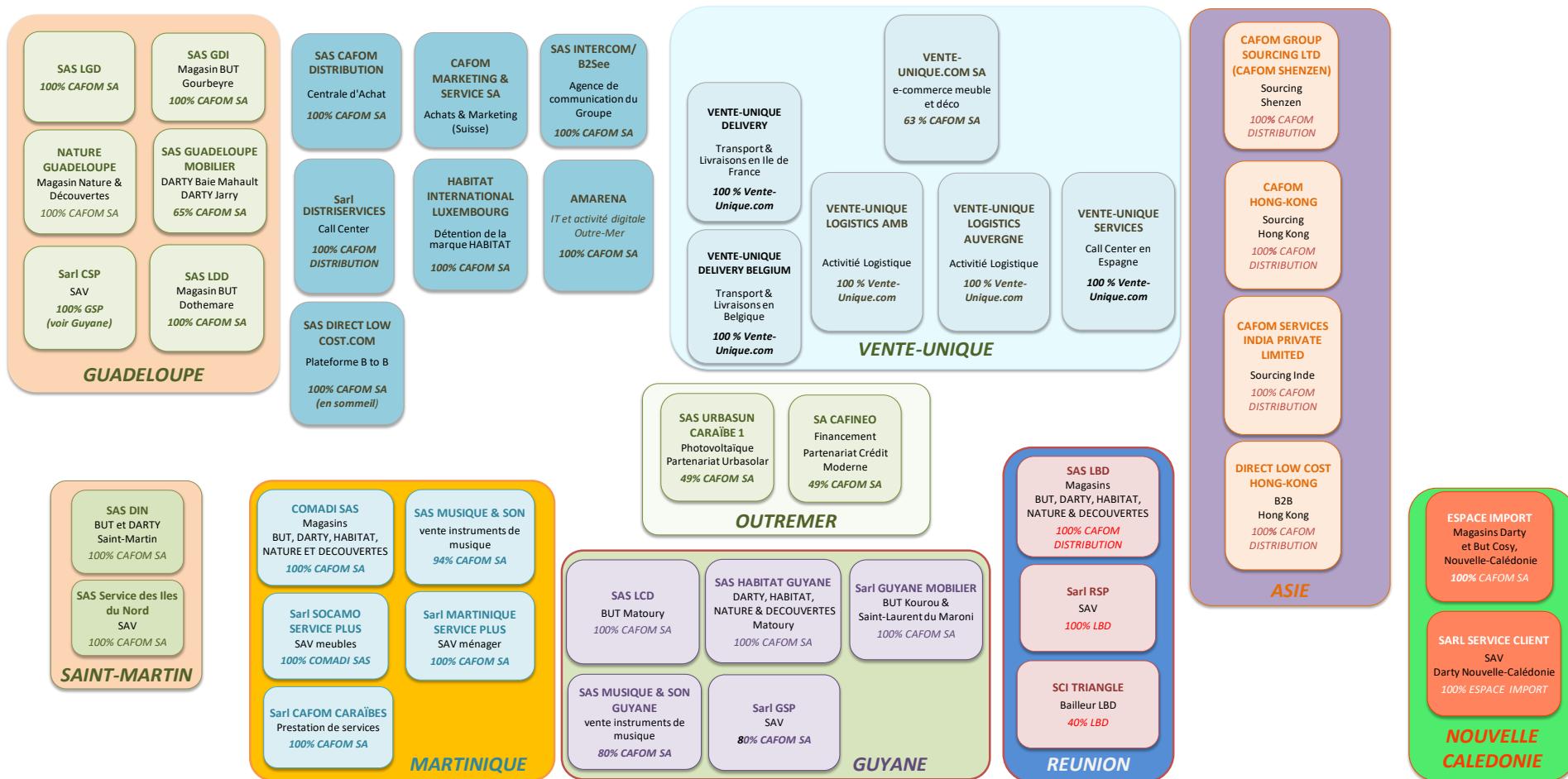
2.6

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR DE DURABILITE

COMMISSAIRES AUX COMPTES	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT
Orelia Audit et Conseil 11, rue Ampère 75 017 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 31 mars 2022	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027
Groupe Y Paris Audit 2 - 4, rue Louis David 75 016 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 29 mars 2024	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029

AUDITEUR DE DURABILITE		DATE DE NOMINATION	DATE DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT
Groupe Y Paris Audit 2 - 4, rue Louis David 75 016 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 31 mars 2025	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029 (pour la durée restante à courir de son mandat de Commissaire aux comptes)

2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025



2.7.1 Prise ou cession de participations

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, la Société n'a procédé à aucune prise ou cession de participation, hors le rachat des 49 % des parts du partenaire en Nouvelle-Calédonie, le pourcentage de détention de la société Espace Import passant de 51 % à 100 %.

Il est également précisé que la société Cafom Services India Private Limited (sourcing en Inde) a été créée au cours de l'exercice.

2.7.2 Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2025

2.7.2.1 Les filiales directes

SAS CAFOM DISTRIBUTION

Le chiffre d'affaires réalisé par la centrale d'achats s'est élevé au 30 septembre 2025 à 62 666 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 043 K€ au 30 septembre 2025.

SAS DIRECTLOWCOST.COM

La SAS DIRECTLOWCOST.COM a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 0 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 K€ au 30 septembre 2025.

SA VENTE-UNIQUE.COM

La SA VENTE-UNIQUE.COM a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 197 873 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 053 K€ au 30 septembre 2025.

SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION

La SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 502 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 385 K€ au 30 septembre 2025.

SAS GUADELOUPE MOBILIER

La SAS GUADELOUPE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 21 880 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 563 K€ au 30 septembre 2025.

SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION

La SAS DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 26 553 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 419 K€ au 30 septembre 2025.

SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION

La SAS GOURBEYRE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 7 799 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 65 K€ au 30 septembre 2025.

SAS COMPAGNIE MARTINIQUEAISE DE DISTRIBUTION (COMADI)

La SAS COMPAGNIE MARTINIQUEAISE DE DISTRIBUTION (COMADI) a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 70 010 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 820 K€ au 30 septembre 2025.

SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE

La SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 278 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 94 K€ au 30 septembre 2025.

SAS NATURE GUADELOUPE

La SAS NATURE Guadeloupe a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 762 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 124 K€ au 30 septembre 2025.

SAS MUSIQUE ET SON GUYANE

La SAS MUSIQUE ET SON GUYANE a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 781 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 33 K€ au 30 septembre 2025.

SAS HABITAT GUYANE

La SAS HABITAT GUYANE a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 10 161 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 44 K€ au 30 septembre 2025.

SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS

La SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 2 087 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 488 K€ au 30 septembre 2025.

SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 23 464 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 21 K€ au 30 septembre 2025.

SARL GUYANE MOBILIER

La SARL GUYANE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 6 295 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 81 K€ au 30 septembre 2025.

SARL GUYANE SERVICES PLUS

La SARL GUYANE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 134 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 77 K€ au 30 septembre 2025.

SAS DIN

La SAS DIN a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 3 497 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 329 K€ au 30 septembre 2025.

SASU SERVICES DES ILES DU NORD

La SASU SERVICES DES ILES DU NORD a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 109 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 K€ au 30 septembre 2025.

SA CAFOM MARKETING ET SERVICES

La SA CAFOM MARKETING et SERVICES a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 14 475 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 966 K€ au 30 septembre 2025.

SARL CAFOM CARAIBES

La SARL CAFOM CARAIBES a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 3 235 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 119 K€ au 30 septembre 2025.

SAS INTERCOM

La SAS INTERCOM a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 622 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 24 K€ au 30 septembre 2025.

SA CAFINEO

La SA CAFINEO (détenue à 49 % par CAFOM SA) a réalisé au 31 décembre 2024 (dernier exercice publié), un résultat net (bénéfice) de 5 093 K€.

SA ESPACE IMPORT

La SA ESPACE IMPORT a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 17 869 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 766 K€ au 30 septembre 2025.

SAS AMARENA

La SAS AMARENA a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 2 059 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 1 015 K€ au 30 septembre 2025.

HABITAT DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La société Habitat Développement International a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 170 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 46 K€ au 30 septembre 2025

2.7.2.2 Les sous-filiales

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (filiale de Cafom Distribution)

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 40 262 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 2 789 K€ au 30 septembre 2025.

SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (filiale de Cafom Distribution)

La SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 0 K€.
Le résultat net comptable est de 0 K€ au 30 septembre 2025.

SARL CARAIBES SERVICES PLUS (filiale de Guyane Service Plus)

La SARL CARAIBES SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 2 112 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 48 K€ au 30 septembre 2025.

SARL SOCAMO SERVICES PLUS (filiale de Comadi)

La SARL SOCAMO SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 883 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 43 K€ au 30 septembre 2025.

SARL RSP (filiale de La Bourbonnaise de Distribution)

La SARL RSP a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 345 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 240 K€ au 30 septembre 2025.

SARL DISTRI SERVICES (filiale de Cafom Distribution)

La SARL DISTRI SERVICES a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 0 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 117 K€ au 30 septembre 2025.

CAFOM GROUP SOURCING (CAFOM SHENZEN) (filiale de Cafom Distribution)

La Société CAFOM GROUP SOURCING a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 483 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 64 K€ au 30 septembre 2025.

CAFOM HONG KONG (filiale de Cafom Shenzen)

La société CAFOM HONG KONG a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 2 454 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 151 K€ au 30 septembre 2025.

ESPACE SERVICE CLIENT (filiale de ESPACE IMPORT)

La société ESPACE SERVICE CLIENT a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 806 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 16 K€ au 30 septembre 2025.

SCI TRIANGLE (filiale de LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION)

La SCI Triangle a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 519 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 317 K€ au 30 septembre 2025.

DLC HONG KONG (filiale de CAFOM SOURCING)

La société DLC HONG KONG a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 672 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 105 K€ au 30 septembre 2025.

SAS VENTE UNIQUE DELIVERY (filiale de Vente-unique.com)

La société VENTE UNIQUE DELIVERY a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 3 955 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 59 K€ au 30 septembre 2025.

SAS VENTE UNIQUE LOGISTICS AMB (filiale de Vente-unique.com)

La société VENTE UNIQUE LOGISTICS AMB a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 39 611 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 284 K€ au 30 septembre 2025.

SAS VENTE UNIQUE SERVICE (filiale de Vente-unique.com)

La société VENTE UNIQUE SERVICE a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 350 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 98 K€ au 30 septembre 2025.

SAS VENTE UNIQUE LOGISTICS AUVERGNE (Filiale de Vente-unique.com)

La société VENTE UNIQUE LOGISTICS AUVERGNE a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 0 K€.
Le résultat net comptable est une perte de 38 K€ au 30 septembre 2025.

SAS VENTE UNIQUE DELIVERY BELGIUM (Filiale de Vente-unique.com)

La société VENTE UNIQUE DELIVERY BELGIUM a réalisé au 30 septembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 154 K€.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 37 K€ au 30 septembre 2025.

3. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

3.1 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Nature des Indications / Périodes	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	47.912.776	47.912.776	47.912.776	47.912.776	47.912.776
Nombre d'actions émises	9.394.662	9.394.662	9.394.662	9.394.662	9.394.662
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	10.231.274	16.566.281	14.654.600	15.624.555	13.791.187
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	13.961.744	4.260.389	10.279.967	7.772.472	-108.539.132
Impôt sur les bénéfices	-1.070.047	-642.789	-598.549	-870.552	-1.104.666
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	15.031.821	4.903.177	10.878.516	8.642.624	- 107.434.466
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	13.970.565	10.756.213	6.596.821	10.271.526	-4.833.790
Montants des bénéfices distribués	0	1.931.436	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0

Nature des Indications / Périodes	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1,60	0,52	1,16	0,92	-11,44
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1,49	1,14	0,70	1,09	-0,51
Dividende versé à chaque action	0	0,21	0	0	0
IV – Personnel					
Nombre de salariés	8	8	8	7	7
Montant de la masse salariale	809.683	804.587	742.219	770.093	744.154
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	612.123	886.248	387.707	623.930	366.540

3.2 TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Provisions	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	3 179	100,00%	10 758	10 758	-	-	-	62 666	2 043	
SA VENTE UNIQUE	98	35 846	62,96%	4 100	4 100	-	-	600	197 873	8 053	- 2 340
SAS LGD	150	-	3 170	100,00%	9 403	-	9 403	-	550	1 502	- 385
SAS GUADELOUPE MOBILIER	101	123	65,00%	10 228	5 152	5 076	-	447	21 881	-	563
SAS GDI	438	-	523	100,00%	5 331	5 331	-	-	150	7 799	65
SAS COMADI	200	35 532	100,00%	31 036	31 036	-	-	1 400	70 010	1 820	
SAS MUSIQUE ET SON	38	1 019	94,00%	1 880	1 240	640	-	-	1 278	-	94
SARL MSP	15	605	100,00%	507	507	-	-	-	2 087	-	488
SAS LCD	106	2 064	100,00%	4 798	4 798	-	-	600	23 464	-	21
SARL GUYANE MOBILIER	46	1 069	100,00%	8 401	8 401	-	-	400	6 295	-	81
SARL GSP	8	348	80,00%	103	103	-	-	-	1 134	-	77 - 120
SAS DIN	40	-	211	100,00%	240	240	-	-	3 497	-	330
SAS U SIN	40	19	100,00%	40	40	-	-	-	109	-	0
SAS INTERCOM	46	400	100,00%	173	173	-	-	-	622	-	24
CAFOM MARKETING	83	321	100,00%	62	62	-	-	-	14 475	966	- 3 189
SARL CAFOM CARAÏBES	10	1 235	99,00%	10	10	-	-	-	3 235	1 119	
SAS DLC	150	15	100,00%	668	668	-	-	-	-	12	- 696
Habitat Développement International	31	-	596	100,00%	50	50	-	-	-	170	- 46
SAS Habitat Guyane	100	127	100,00%	4 600	4 600	-	-	-	10 161	-	44
SAS Nature Guadeloupe	300	-	430	100,00%	300	243	58	-	-	762	- 124
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	-	88	80,00%	1	1	-	-	-	781	- 33
ESPACE IMPORT	838	794	100,00%	1 602	1 602	-	-	-	17 869	766	
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	1 668	100,00%	100	100	-	-	-	26 553	419	
AMARENA	50	1 292	100,00%	3 050	3 013	37	-	-	2 059	-	1 015
- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)											
CAFNEO	8 295	nc	49,00%	4 065	4 065	-	-	-	-	-	2 786
SAS URBASUN CARAÏBES 1	40	-	1 744	49,00%	20	20	-	-	-	-	-

3.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci-dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées au paragraphe précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ; et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Nous rappelons que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 31 mars 2023 a autorisé, pour une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et/ou des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société émises au titre d'une augmentation de capital ;
- soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2025, la Société n'a pas consenti d'option de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes. Aucune option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société CAFOM n'existe actuellement.

Fait à Paris

Le 30 janvier 2026

Le Conseil d'Administration

3.4 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport, des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et afférentes aux attributions gratuites d'actions de la société CAFOM :

Opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Acquisition définitive au cours de l'exercice écoulé, à l'issue de la période d'acquisition

Le Président du Conseil d'Administration a constaté le 15 octobre 2024 l'acquisition définitive par des salariés et mandataires sociaux de 73.400 actions gratuites de la Société attribuées provisoirement par le Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2022.

Nouvelle attribution au cours de l'exercice écoulé

Il est rappelé que les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société en date du 31 mars 2022 et du 31 mars 2025 ont autorisé le Conseil, pendant une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé de faire usage, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, des autorisations susvisées consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires pour procéder à des attributions d'actions gratuites :

- Lors de sa réunion du 5 février 2025, le Conseil d'Administration a ainsi :
 - procédé à une attribution gratuite de 79.800 actions existantes de la Société, déterminé la liste des bénéficiaires desdites actions et subdélégué au Président-Directeur Général les pouvoirs qu'il a reçus de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires aux fins de mettre en œuvre cette attribution gratuite d'actions et notamment de fixer les autres critères d'attribution des actions, établir le règlement du plan d'attribution et, plus généralement, faire le nécessaire aux fins de réalisation de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil.
 - décidé que la période d'acquisition prendra effet à compter du Conseil d'Administration du 5 février 2025 et précisé que l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive le 15 février 2027. La période d'acquisition étant supérieure à deux ans, le Conseil a décidé de supprimer la période de conservation des actions gratuites par les bénéficiaires.

- Lors de sa réunion du 12 septembre 2025, le Conseil d'Administration a ainsi :
 - procédé à une attribution gratuite de 25.000 actions existantes de la Société, déterminé la liste des bénéficiaires desdites actions et subdélégué au Président-Directeur Général les pouvoirs qu'il a reçus de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires aux fins de mettre en œuvre cette attribution gratuite d'actions et notamment de fixer les autres critères d'attribution des actions, établir le règlement du plan d'attribution et, plus généralement, faire le nécessaire aux fins de réalisation de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil.
 - décidé que la période d'acquisition prendra effet à compter du Conseil d'Administration du 12 septembre 2025 et précisé que l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive le 15 septembre 2027. La période d'acquisition étant supérieure à deux ans, le Conseil a décidé de supprimer la période de conservation des actions gratuites par les bénéficiaires.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

50.000 pour un montant de 402.000 € au cours de clôture de bourse du jour d'attribution.

Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

38.700 actions gratuites ont été attribuées au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé, pour une valeur de 349.648 € aux cours de clôture de bourse du jour d'attribution.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

54.800 actions gratuites ont été attribuées au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, pour une valeur de 479.092 € aux cours de clôture de bourse du jour d'attribution, à 58 salariés bénéficiaires non mandataires sociaux :

- 34 directeurs
- 24 autres salariés

Fait à Paris,

Le 30 janvier 2026

Le Conseil d'Administration

4. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et ce, dans la mesure nécessaire à la compréhension de sa situation, de l'évolution de ses affaires, de ses résultats économiques et financiers et des incidences de son activité.

4.1 MODELE D'AFFAIRES

Créé en 1985, le Groupe CAFOM est un acteur majeur de l'aménagement de la maison, engagé vers une consommation durable et responsable à travers un large choix de produits proposés à ses clients, et contribuant au développement des territoires ultra-marins.

Le modèle d'affaires du Groupe repose sur des ressources solides pour une création de valeur durable, dans l'intérêt des parties prenantes.

LES RESSOURCES DU GROUPE

Des équipes expertes et engagées

- Plus de 1 100 collaborateurs, dont plus de la moitié travaillant en Outre-Mer contribuant au développement des territoires ultra-marins
- 85 % des employés sont en contrat à durée indéterminée
- 44 % de femmes dans les effectifs, 48 % hors logistique en Métropole

Un approvisionnement effectué par les propres bureaux de sourcing du Groupe

- 6 bureaux de sourcing (France, Suisse, Pologne, Chine, Indonésie, Inde)
- Des audits d'usines conduits en Asie sur les aspects sociaux, environnementaux et qualité

Une logistique intégrée

- Un entrepôt de 84.000 m² à Amblainville (Oise) pour l'activité de Vente-unique.com
- Des entrepôts dans tous les territoires ultra-marins et un entrepôt à Châteauroux pour les stocks Sia et Karis

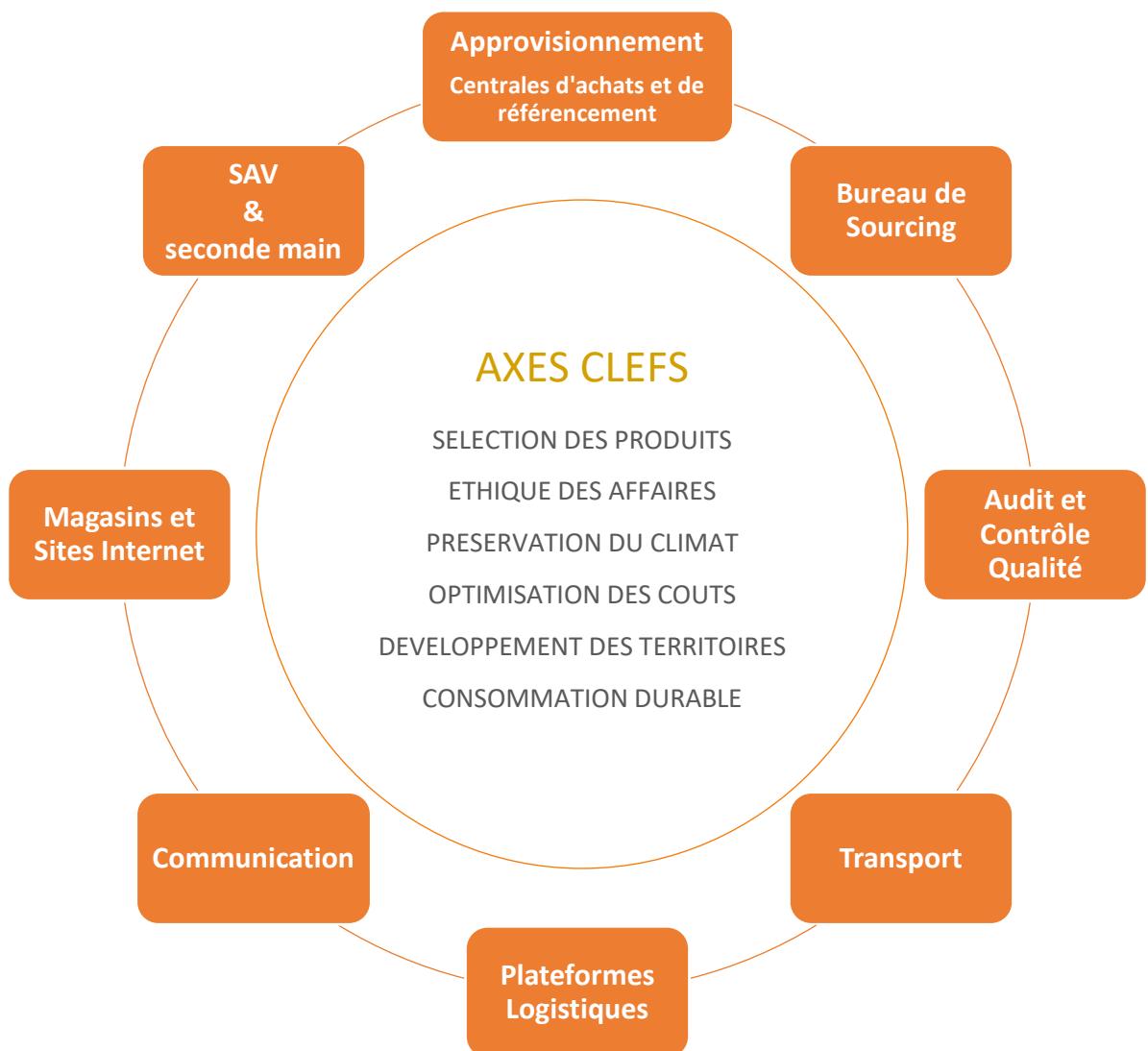
Deux pôles d'activité pour un modèle multi enseignes et multicanal

- 31 magasins en Outre-Mer, sous 5 enseignes différentes (But, Darty, Nature & Découvertes, Habitat, Musique & Son), des sites internet Darty et une place de marché digitale (dommarket.fr) aux Antilles, Guyane et à La Réunion, des offres de crédit à la consommation et des structures de SAV (pôle Outre-Mer)
- Offre digitale de mobilier et d'articles de décoration en France métropolitaine et en Europe, exploitée à travers le site Vente-unique.com, une place de marché on-line, et l'exploitation du site Habitat.fr

Une situation financière maîtrisée

- Chiffre d'affaires en augmentation de 4,5 %
- 51,9 M€ de cash-flow provenant de l'activité (hors loyers selon la norme IFRS 16) et 11,8 M€ d'investissement (hors nouveaux droits d'utilisations)
- Trésorerie nette d'endettement positive en 2025 (9,3 M€), après plusieurs années de réduction continue de l'endettement financier net.
- Actionnariat stable allié à une gouvernance engagée dans la création de valeur durable du Groupe

UN MODELE INTEGRÉ POUR OPTIMISER LA CRÉATION DE VALEUR



UNE CREATION DE VALEUR PARTAGEE ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Clients

- Une offre large de produits au meilleur prix pour une consommation durable et responsable
- Une satisfaction client au cœur de la stratégie du Groupe : 75 % des collaborateurs d'outre-mer ont un contact direct avec le client pour un conseil éclairé et indépendant, et le service Client de Vente-unique.com a été élu, pour la 4^{ème} année consécutive, Service Client de l'année (2023, 2024, 2025, 2026)
- Développement des réparations et de la seconde main
- Site de commerce en ligne pour l'outre-mer, permettant aux ultra-marins d'avoir accès aux produits de sites métropolitains, et, depuis septembre 2025, à ceux du catalogue Amazon

Collaborateurs

- 8,4 heures de formation en moyenne par salarié
- Accords d'intéressement pour la plupart des sociétés du Groupe, et prime de partage de la valeur dans certaines sociétés
- Ancienneté moyenne de 10,3 ans, traduisant la fidélité des équipes
- Cafom Academy, centre de formation professionnelle pour les ultra-marins

Fournisseurs

- Un large réseau de fabricants : 400 fournisseurs pour les achats de marchandises, principalement en Europe et en Asie du Sud-Est
- En complément, deux transitaires maritimes partenaires pour l'acheminement des produits (Asie, Europe, Outre-Mer)

Actionnaires

- Un plan stratégique et financier orienté vers la génération de cash-flow
- Une amélioration continue de la structure financière

Société

- Le Groupe est un acteur économique incontournable en outre-mer et permet à la population domienne d'avoir un accès à un très large choix de produits, dans des territoires où les difficultés d'importation et d'acheminement des marchandises rendent l'offre plus limitée qu'en métropole (« Lutte contre la vie chère »).

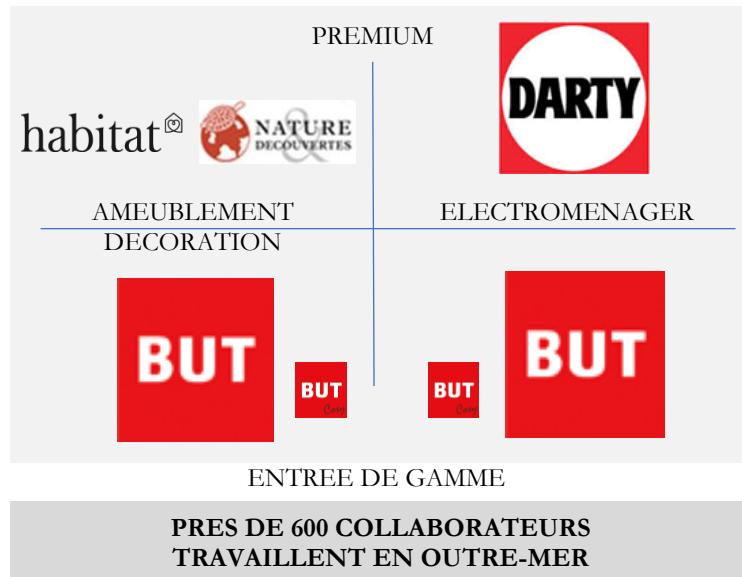
Environnement

- Exploitation de centrales photovoltaïques (électricité verte) en outre-mer depuis 2009 et création en cours de nouvelles centrales, en autoconsommation et en injonction réseau : puissance de 1 836 kWc à la date du présent rapport (dont 192 kWc en attente de remise en service), et de 3 331 kWc en cours d'installation.
- Emissions de CO² provenant à 19 % du transport, le Groupe privilégiant le fret maritime pour les transports amont, le plus économe en termes d'émissions de CO².

- **CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET AUX ENJEUX RESPONSABLES**

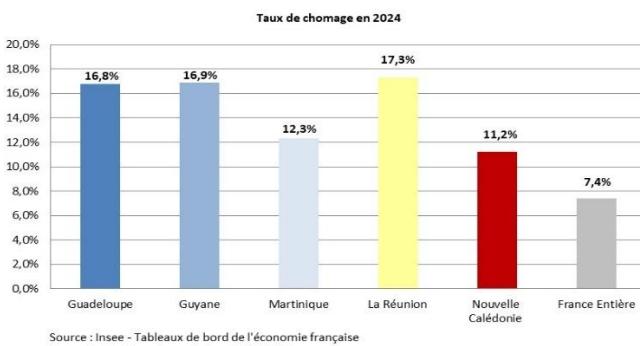
- **Distribution Outre-Mer**

La distribution outre-mer constitue le pôle d'activité historique du Groupe, le Groupe adressant l'ensemble du marché de l'équipement de la maison avec des marques complémentaires sur six territoires ultra-marins.



La présence du Groupe depuis près de 40 ans en territoires domiens lui confère un statut d'acteur économique incontournable dans ces régions.

En particulier, CAFOM participe au développement de l'emploi en France d'Outre-mer, dans des territoires où le taux de chômage est nettement supérieur à celui de la métropole (écart de 3,8 à 9,9 pts).



Le Groupe permet aussi à la population domienne d'avoir un accès à un très large choix de produits, à prix contenus, dans des territoires où les difficultés d'importation et d'acheminement des marchandises rendent l'offre souvent plus limitée qu'en métropole et où les prix sont en moyenne supérieur de 40 % à ceux de l'Hexagone.

Il y met également en place sa politique RSE, tournée vers une consommation plus durable et plus responsable, notamment avec le développement des services à la réparation et de celui de « la seconde vie ». CAFOM détient en propre, dans chacun des territoires dans lesquels il est implanté, des structures spécialisées dans le SAV et la réparation permettant, d'une part, de créer des emplois non délocalisables et, d'autre part, d'offrir aux clients des solutions plus économiques. Les produits d'occasion ou reconditionnés sont proposés à la vente dans des espaces mitoyens aux surfaces de SAV (espaces « Léo Le Chineur » et « Rebootout »), favorisant le développement de l'économie circulaire et optimisant la gestion des produits usagés.

o **Pole e-Commerce Europe continentale**



Créé en 2006, Vente-unique.com est un site BtoC spécialisé dans la vente de mobilier, livrant 11 pays en Europe au 30 septembre 2025. La sélection propre des produits ainsi que la profondeur de gamme, le positionnement accessible et la richesse des services (disponibilité du stock, livraison rapide, call-center) sont les trois piliers indissociables de la promesse client. Depuis l'année 2024, Vente-unique a par ailleurs relancé la marque Habitat en ligne (www.habitat.fr).

Le savoir-faire du Groupe CAFOM et de Vente-unique.com dans les achats est un axe essentiel de création de valeur. Vente-unique.com adresse ses fournisseurs en direct, dans le cadre d'un modèle sans intermédiaire, avec une exigence de qualité particulièrement élevée : usines auditées et certifiées, cahier des charges aux meilleurs standards du marché, contrôle qualité et assistance à la sélection des produits fournis par CAFOM Sourcing Group en Asie.

Vente-Unique.com a créé la gamme **Good for Planet**, une gamme éco-responsable de 3.000 produits soucieux de l'environnement. Un produit est reconnu comme éco-responsable s'il possède au minimum un des critères suivants : made in France, made in Europe, coton biologique, matière recyclée, bois issu de forêts gérées durablement, PEFC®, CertiPUR® ou OEKO-TEX®.



Afin de trouver une solution responsable aux retours clients et aux produits abimés souvent « non vendables », et éviter leur destruction, Vente-unique.com utilise deux canaux de revalorisation pour une économie plus circulaire : les dons aux associations et les ventes aux soldeurs.

L'entrepôt logistique de Vente-unique.com est situé à Amblainville (Oise) et emploie plus de 150 collaborateurs, dans un bassin d'emploi où le taux de chômage est plus élevé que celui de la France Métropolitaine (bassin classé 207^{ème} sur 321 analysés – source ville-data.com). Un deuxième entrepôt a ouvert fin 2025, à Montbeugny (zone d'emploi de Moulins), classé 131^{ème} sur les 321 zones d'emploi comparées en matière de chômage.

* * * *

Le Groupe CAFOM a pour objectif de poursuivre le développement simultané et soutenu de ses deux pôles d'activité (équipement de la maison en outre-mer et vente en ligne de mobilier en Europe), à travers une politique de croissance rentable et d'intensification de ses engagements RSE. Cette démarche s'intègre dans la culture d'entreprise du Groupe et dans le respect de ses valeurs, à savoir :

- la recherche permanente de la meilleure offre produit en qualité et prix, avec un sens de l'exigence et du professionnalisme résolument tourné vers le client, pour une consommation plus durable et plus responsable ;
- et ce, en tant qu'entreprise citoyenne, favorisant notamment la création d'emplois non délocalisables, la diversité culturelle au sein des équipes, la transmission des connaissances et du savoir, en plaçant les salariés et le capital humain au cœur de la stratégie.

▪ **NOTE METHODOLOGIQUE ET PERIMETRE DE LA DECLARATION**

La collecte des données « extra-financières » a été effectuée pour l'ensemble des sociétés juridiques du Groupe à travers une revue des risques et un questionnaire qualitatif et quantitatif adressés à chacune des entités. Ces éléments comprennent l'ensemble des données relatives à la déclaration de performance extra-financière, aussi bien les données sociales et environnementales, que les mesures prises pour le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Les informations sont consolidées par la Direction Financière et par la Direction des Ressources Humaines, et revues par la Direction Générale.

Le périmètre de la Déclaration comprend ainsi l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe, intégrant toutes les filiales détenues à plus de 50 %, à savoir :

- tous les magasins du Groupe exploités en outre-mer (But et But Cosy, Darty, Habitat, Nature & Découvertes et Musique & Son), ainsi que les structures de service après-vente, les solderies, les entrepôts exploités sur ces territoires, les sites internet marchands ultra-marins (sites Darty et Dommarket), et les sociétés dominiennes gérant des ressources mutualisées.

Au 30 septembre 2025, le Groupe exploite 31 magasins :

- 5 en Guadeloupe (2 But, 2 Darty, 1 Nature & Découvertes)
- 6 en Martinique (1 But, 2 Darty, 1 Habitat, 1 Nature & Découvertes et 1 Musique & Son)
- 7 en Guyane (3 But, 1 Darty, 1 Habitat, 1 Nature & Découvertes et 1 Musique & Son)
- 7 à La Réunion (3 But, 2 Darty, 1 Habitat et 1 Nature & Découvertes)
- 2 à Saint-Martin (1 But et 1 Darty)
- 4 en Nouvelle-Calédonie (2 Darty et 2 But Cosy).

- le siège, ainsi que les filiales situées en métropole dont l'activité est principalement interne au Groupe : la centrale d'achat (Cafom Distribution, en charge de l'approvisionnement des meubles, de la décoration et d'une partie de l'électro-ménager en provenance d'Europe) et l'agence de production de supports publicitaires et de marketing digital pour les magasins domiens (B2See Intercom)
- la filiale IT pour l'outre-mer (Amarena) notamment en charge de l'offre digitale sur les territoires ;
- les entrepôts détenus à Châteauroux, destinés au stockage de marchandises spécifiques (stock Sia et Karis / Aubecq - articles de cuisine) ;
- les bureaux de sourcing en Pologne, en Suisse (Cafom Marketing et Service, qui gère une partie de l'électro-ménager, en achat / revente, avec livraison directe aux magasins par les usines des fournisseurs) et en Asie (Cafom Hong Kong, Cafom Sourcing à Shenzhen et la nouvelle structure Cafom Services India), ainsi que le site internet directlowcost.com, géré depuis l'Asie ;
- la société Vente-unique.com, qui exploite les sites internet www.vente-unique.com et www.habitat.fr ;
- les filiales de Vente-unique.com, dont principalement la filiale logistique Vente-unique Logistics Amb, qui exploite l'entrepôt d'Amblainville, ainsi que Vente-unique Delivery (transport et livraison en Ile de France, et Vente-Unique Services (call center en Espagne). Vente-unique.com et ses filiales constituent le pôle e-Commerce Europe continentale.

Les données de flux sont reportées pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Les évolutions de périmètre, comme les ouvertures et / ou fermetures de magasins ou d'entrepôts intervenues au cours de l'exercice, sont prises en compte au prorata temporis des dates de début ou de fin d'activité. Le calcul des consommations énergétiques au m² est réalisé en tenant compte de l'ensemble des surfaces utilisées par le Groupe (bureaux, entrepôts, magasins), quelle que soit la source d'énergie.

Il convient de noter que les données sociales et environnementales des plateformes logistiques à Rouen, Shenzhen et Jianxing, auxquelles le Groupe a accès via des contrats avec des transitaires maritimes ne sont pas comprises dans cette Déclaration, parce que gérées directement par ces partenaires.

Les deux filiales Cafinéo (crédit à la consommation) et Urbasun Caraïbes 1 (panneaux photovoltaïques), détenues toutes les deux à 49 %, sont des joint-ventures, en partenariat respectivement avec Cetelem et Urbasolar, et n'emploient pas de salarié. Les investissements liés à l'installation de panneaux solaires sur les toits des magasins domiens et portés par le Groupe ont en revanche été pris en compte pour les informations relatives à la taxonomie européenne (cf supra).

La déclaration de performance extra-financière fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) dont les conclusions sont présentées en fin de cette déclaration.

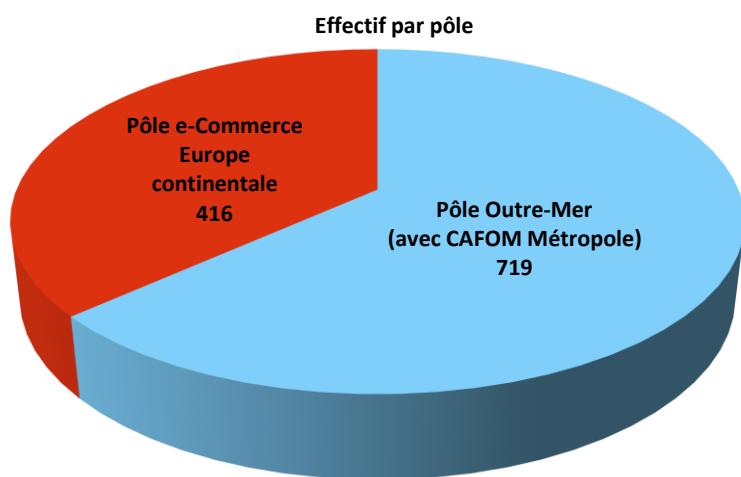
* * * *

En tant qu'acteur majeur de la distribution en France et en Outre-Mer, CAFOM emploie des salariés aussi bien en métropole qu'en territoire domiens, où il est un acteur de référence.

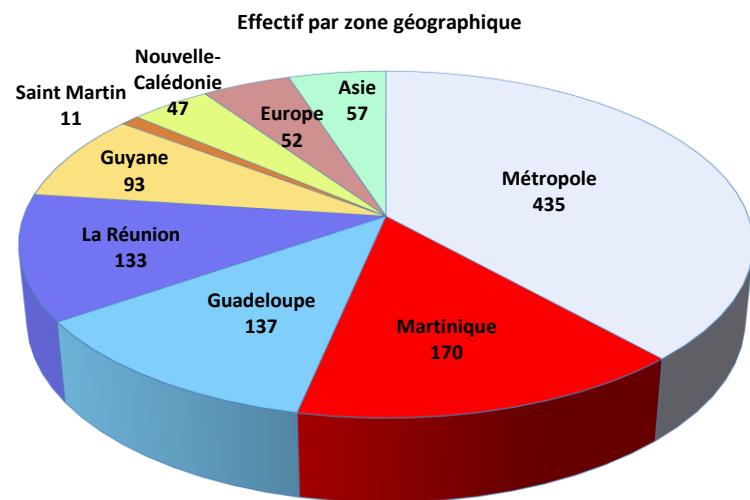
Au 30 septembre 2025, l'effectif total du Groupe CAFOM était de 1.135 salariés contre 1.073 au 30 septembre 2024. Par zone géographique, la répartition des effectifs se détaille de la façon suivante :

Zone géographique	30 septembre 2025		30 septembre 2024	
	Effectif	% des effectifs totaux	Effectif	% des effectifs totaux
Métropole	435	38,3%	394	36,7%
Guadeloupe	137	12,1%	122	11,4%
Martinique	170	15,0%	164	15,3%
Guyane	93	8,2%	92	8,6%
La Réunion	133	11,7%	136	12,7%
Saint Martin	11	1,0%	9	0,8%
Nouvelle-Calédonie	47	4,1%	65	6,1%
Europe (Suisse, Pologne, Espagne, Belgique)	52	4,6%	37	3,4%
Asie	57	5,0%	54	5,0%
TOTAL	1 135	100,0%	1 073	100,0%

Le pôle Outre-Mer (y compris CAFOM Métropole) regroupe 63 % des effectifs pour 37 % pour le pôle e-Commerce Europe continentale.



Par zone géographique, la Métropole représente 38 % des effectifs du Groupe, la Martinique 15 %, la Guadeloupe et la Réunion 12 %, la Guyane 8 % et la Nouvelle-Calédonie 4 %.

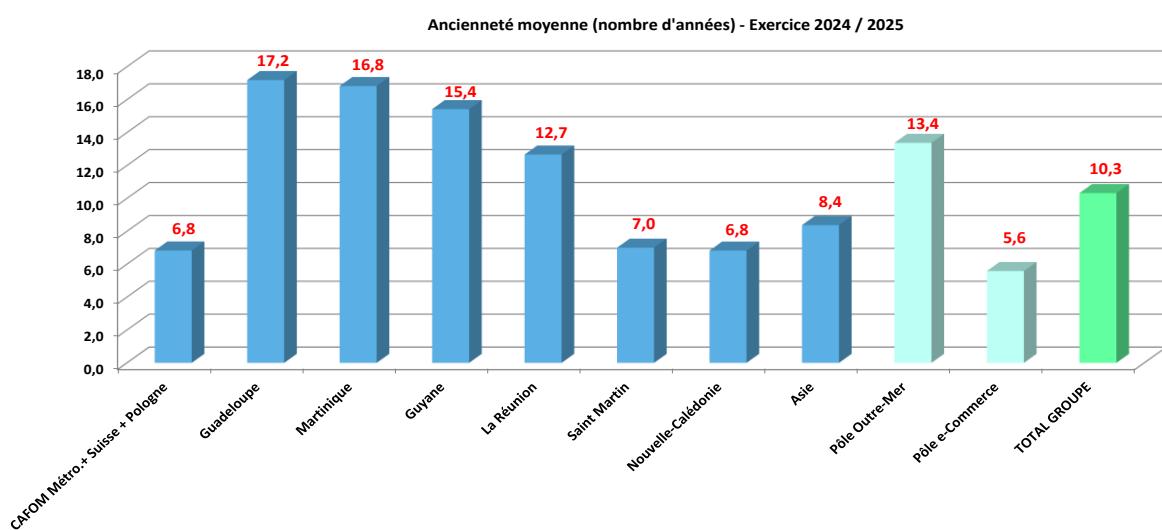


La répartition entre cadres et employés est de 28 % / 72 %, en augmentation de 2 points par rapport à celle de l'année dernière.

A la fin de l'exercice, 85 % des effectifs sont employés en contrat à durée indéterminée, taux en baisse de 3,5 point par rapport à l'année dernière.

Malgré ce recul, le Groupe respecte son objectif d'avoir un ratio global de CDI d'au moins 85 % et le confirme à ce niveau à ce niveau pour les prochaines années.

Les enjeux de fidélisation des salariés nécessitent de placer leurs attentes au centre de la stratégie du Groupe et se matérialisent par les taux d'ancienneté moyenne. L'ancienneté moyenne au sein du Groupe ressort ainsi à 10,3 ans, comme l'année dernière (10,2 ans).



L'ancienneté moyenne pour le regroupement Antilles, Guyane, Réunion, territoires dans lesquels CAFOM dispose d'une forte notoriété de marque employeur, est de 15,4 ans.

L'ancienneté moyenne du pôle e-Commerce Europe continentale est plus faible (5,6 ans) : elle est de 3,9 ans pour Vente-unique.com, avec 74 % de l'effectif en CDI ayant moins de 35 ans (contre 35 % en moyenne pour le Groupe), et de 9,4 ans pour l'activité logistique.

La répartition par âge des effectifs du Groupe est indiquée dans le tableau suivant :

Zone géographique	< 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 49 ans	> 50 ans
Métropole	62	116	57	55	77	68
Guadeloupe	15	15	11	8	18	70
Martinique	28	12	12	15	31	72
Guyane	12	12	6	9	19	35
Réunion	16	11	21	21	25	39
Asie	4	10	12	9	18	4
Saint Martin	1	0	1	2	1	6
Pologne	0	1	0	0	3	1
Espagne	1	8	4	3	17	10
Suisse	0	1	0	0	0	1
Belgique	0	1	0	0	1	0
Nouvelle-Calédonie	1	4	6	9	16	11
TOTAL	140	191	130	131	226	317
% de l'effectif total	12,3%	16,8%	11,5%	11,5%	19,9%	27,9%
dont pôle Outre-mer	12,1%	11,5%	10,4%	11,4%	19,3%	35,2%
dont pôle e-Commerce Europe continentale	12,7%	26,0%	13,2%	11,8%	20,9%	15,4%
<i>Rappel 30 septembre 2024</i>	<i>9,0%</i>	<i>16,4%</i>	<i>13,2%</i>	<i>11,0%</i>	<i>21,3%</i>	<i>29,0%</i>
<i>dont pôle Outre-mer</i>	<i>10,3%</i>	<i>11,5%</i>	<i>11,3%</i>	<i>10,8%</i>	<i>21,5%</i>	<i>34,6%</i>
<i>dont pôle e-Commerce Europe continentale</i>	<i>6,4%</i>	<i>26,3%</i>	<i>17,1%</i>	<i>11,5%</i>	<i>21,0%</i>	<i>17,6%</i>

CAFOM respecte un équilibre cohérent entre l'effectif de jeunes d'une part (29 % des salariés ont moins de 30 ans) et l'effectif de séniors d'autre part (28 % des salariés ont plus de 50 ans).

Le Groupe CAFOM veille par ailleurs à favoriser la mixité, l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et cherche à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise.

Le pourcentage de femmes salariées au sein du Groupe est indiqué dans le tableau suivant :

Zone géographique	Nombre de femmes	% de l'effectif total
Métropole	191	43,9%
Guadeloupe	48	35,0%
Martinique	73	42,9%
Guyane	40	43,0%
La Réunion	53	39,8%
Saint Martin	3	27,3%
Nouvelle-Calédonie	18	38,3%
Europe (Suisse, Pologne, Espagne, Belgique)	33	63,5%
Asie	36	63,2%
TOTAL	495	43,6%
<i>Rappel 30 septembre 2024</i>	<i>443</i>	<i>41,3%</i>

Depuis plusieurs années, la parité homme / femme affiche une progression régulière. En 2025, elle a augmenté de plus de 2 points par rapport à l'année précédente et est en augmentation sur la quasi-totalité des zones géographiques d'implantation du Groupe.

Elle reste toutefois pénalisée par les activités logistiques (notamment la logistique en métropole) qui emploient une très grande majorité d'hommes étant donné les contraintes physiques et de pénibilité liées au déplacement des meubles.

	Nombre de femmes	% de l'effectif total
Pôle Outre-Mer	312	43,4%
Pôle E-commerce Europe Continentale	183	44,0%
<i>Dont Logistique</i>	21	13,5%
<i>Pôle E-commerce Europe Continentale hors Logistique</i>	162	62,1%
TOTAL	495	43,6%

La parité homme / femme est favorable aux femmes pour le pôle E-Commerce Europe Continentale hors activité logistique, avec 62 % de femmes salariées au 30 septembre 2025. L'effectif en métropole du pôle Outre-mer est également plus féminin, les femmes représentant 61 % des salariés. Le Groupe respecte ainsi son objectif de compter, pour le pôle e-Commerce Europe continentale (hors logistique) et les activités en métropole, au moins autant de femmes que d'hommes dans l'effectif salarié.

La proportion de femmes dans le pôle Outre-mer hors métropole est de 41,7 %, notamment du fait de salariés hommes dans les entrepôts, mais en augmentation de 2 points par rapport à l'an dernier.

Au global, la proportion femme / homme du pôle Outre-mer (territoires + métropole) atteint un taux de 43,4 % (+ 1,9 point), supérieur à l'objectif de 40 % que s'est fixé le Groupe.

Pour les prochaines années, le Groupe relève son objectif de taux de femmes salariées pour le pôle Outre-Mer à 42 % et maintient un taux minimum de 50 % pour le pôle e-Commerce Europe continentale (hors logistique) et les activités en métropole.

Les femmes représentent par ailleurs 49 % de l'effectif cadre au 30 septembre 2025 (+ 3 points par rapport à l'an dernier).

4.2 PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTATS ET OBJECTIFS

Le Groupe procède régulièrement à une revue de ses principaux risques pouvant avoir des conséquences sociales et environnementales, ainsi que sur le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et qui pourraient engendrer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation.

En tout premier lieu, il convient de rappeler que le Groupe exerce un métier de distributeur et qu'il ne détient pas d'usine de fabrication en propre. Le choix de ses fournisseurs, notamment au travers du contrôle de leur propre respect des règles sociales et environnementales, est en revanche un axe prioritaire.

Par ailleurs, par son histoire (croissance externe et implantations géographiques multiples), le Groupe CAFOM est structurellement décentralisé. Cette organisation se reflète dans le mode de management puisque, même si la Direction Générale fixe les priorités et reste l'ultime responsable en termes de décision majeure, chaque société et chaque territoire bénéficie d'une large autonomie opérationnelle, aussi bien dans la conduite des activités ordinaires que dans les moyens mis en œuvre pour appréhender les risques.

Les priorités et indicateurs de suivi fixés ces dernières années par la Direction Générale couvrent les thématiques de responsabilité suivante :

- responsabilité sociale avec une priorité sur la lutte contre l'absentéisme et la formation
- responsabilité environnementale, avec la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, principalement électricité et gaz) et le traitement des déchets,
- responsabilité éthique avec la lutte contre la corruption
- responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs et dans leur appropriation de cet enjeu.

La prise de conscience des enjeux responsables par les collaborateurs du Groupe s'inscrit dans la démarche sociétale initiée depuis plusieurs années. Chaque société / territoire est ainsi chargé d'établir une revue des risques, avec une implication du management local (direction de filiale ou direction régionale /territoire, ressources humaines, finance, opérationnels, achats et approvisionnements ...) sous la supervision de la Direction Générale et des directives communiquées en termes de priorité et de suivi. Au cours de l'exercice 2025, il a été demandé aux sociétés filiales du Groupe de suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs définis les années précédentes et d'analyser les écarts.

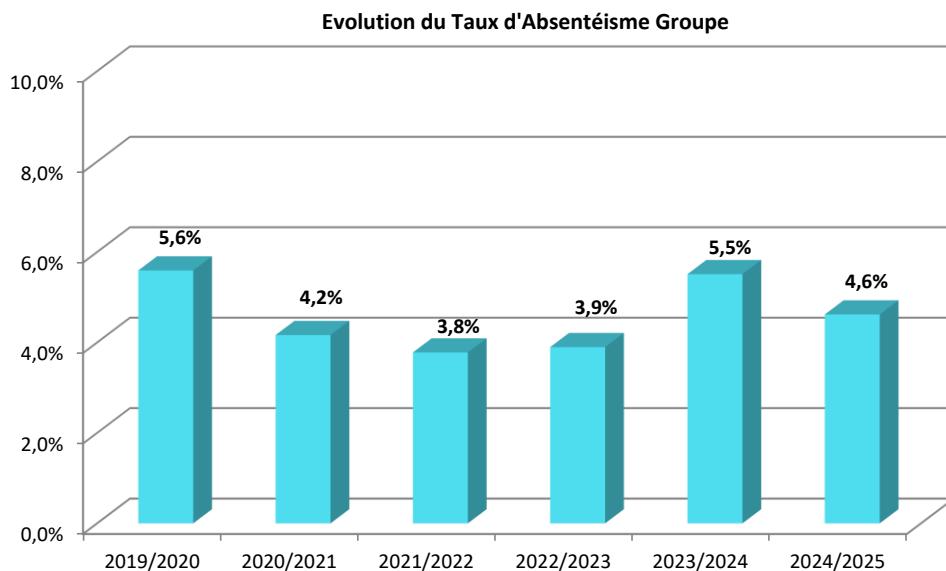
Parmi les informations listées à l'article R. 225-105 du Code de commerce ne sont traités ci-après que les risques extra-financiers principaux du Groupe, eu égard à son activité et à son organisation, ainsi que les informations demandées par l'article L 225-102-1.

4.2.1 Absentéisme

Le Groupe attache une attention particulière aux problématiques liées à l'absentéisme, qui engendre fréquemment des désorganisations dans les équipes, des pertes de productivité, des retards ou des délais allongés dans le traitement des opérations, des surcharges de travail pour les collaborateurs présents.

Sous le contrôle des Directions Régionales ou des Directeurs de filiales, l'absentéisme, et les moyens mis en œuvre pour lutter contre, sont suivis par les services RH de chacun des territoires et ou des filiales, en liaison avec les directeurs de magasin et de site, ou de département.

Sur l'année 2024/2025, le taux d'absentéisme global du Groupe s'est établi à 4,6 %, contre 5,5 % l'année dernière, en baisse de 0,9 point.



❖ Pole Outre-Mer

Sur les cinq dernières années, le taux d'absentéisme du pole Outre-Mer a évolué de la manière suivante :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Taux d'Absentéisme	5,0%	4,2%	4,0%	5,9%	4,7%

L'indicateur est en diminution de 1,2 point par rapport à l'année dernière, notamment du fait d'une réduction sensible des longues maladies (arrêts supérieurs à 3 mois), de 24 l'an dernier à 11 en fin d'année.

En Martinique, l'absentéisme est ainsi passé de 8,3 % à 5,9 % cette année, 2 longues maladies étant en cours en fin d'exercice contre 7 un an avant. Le territoire reste par ailleurs très vigilant face aux absences non justifiées et contrôle également chaque déclaration d'accident du travail afin d'éviter toute automatité sur ce sujet.

En Guadeloupe, l'absentéisme est également en baisse significative, passant de 8,6 % à 5,7 %, avec 3 longues maladies déclarées sur la période contre 9 l'année dernière.

Le taux d'absentéisme est aussi en baisse en Guyane, de 1,2 point pour s'établir à 3,3 % et La Réunion, de 0,3 point à 4,9%. Il est quasi-flat en Nouvelle-Calédonie (baisse de 0,1 point à 4,3 %).

Chaque territoire est en charge de mettre en place sa propre politique de lutte contre l'absentéisme, la sécurité étant un enjeu fondamental pour l'ensemble des filiales du Groupe. Le strict respect du port des équipements obligatoires, les plans de prévention des risques et les formations sécurité renforcent les efforts fournis pour limiter les absences liées aux accidents du travail. Le Groupe a formé des référents sécurité afin de renforce sa démarche de prévention.

Les politiques de lutte contre l'absentéisme poursuivies depuis plusieurs années couvrent également les points suivants :

- dialogue social, proximité managériale, implication de l'ensemble des lignes hiérarchiques et conditions de travail.
- amélioration des organisations de travail : analyse des plannings et des pics d'activité pour réduire les facteurs internes de fatigue, adaptation des horaires pour les postes compatibles permettant deux jours de repos consécutifs, ...
- motivation des salariés : entretien individuel régulier, évolution de carrière, prime d'intéressement, accompagnement plus spécifique des seniors, ...
- vérification des déclarations d'accidents du travail, dénonciation systématique des déclarations litigieuses.
- contrôle strict des justificatifs d'absence à fournir dans les délais, contre-visite médicale, suivi des récidivistes pour lutter contre l'absentéisme de confort. Le nouveau logiciel de paie permet un suivi plus facile et précis des absences, ce qui permet aux managers d'être vigilants et réactifs dans la gestion des équipes.

❖ Pôle e-Commerce Europe continentale

Le taux d'absentéisme du pôle e-Commerce Europe continentale est de 4,6 % en 2024 / 2025 contre 4,8 % l'année dernière.

Après avoir atteint un taux de 2,8 % l'an dernier, l'absentéisme a diminué chez Vente-unique.com et s'établit à 1,7 % cette année. Il est conforme à l'objectif de la société (taux inférieur à 2,5 %).

Le taux d'absentéisme de la société en charge de l'activité logistique est également en baisse cette année, passant de 6 % à 5,2 %. Le nombre de salariés au moins absent une fois au cours de l'exercice est ainsi passé de 146 il y a 2 ans, à 79 l'année dernière et 69 cette année. La société poursuit sa politique de motivation des salariés (animation, communication mensuelle des résultats d'intéressement, intégration des nouveaux arrivants, petits déjeuners trimestriels, salle de repos et de musculation à disposition des salariés, ...). Elle porte également une attention particulière aux déclarations d'accidents du travail et organise des entretiens de reprise de poste.

En conclusion, à un niveau de 4,6 %, en baisse de 0,9 point par rapport à l'an dernier, le Groupe atteint son objectif d'un absentéisme sous les 5 %. Pour les prochaines années, l'enjeu est de rester sous ce seuil.

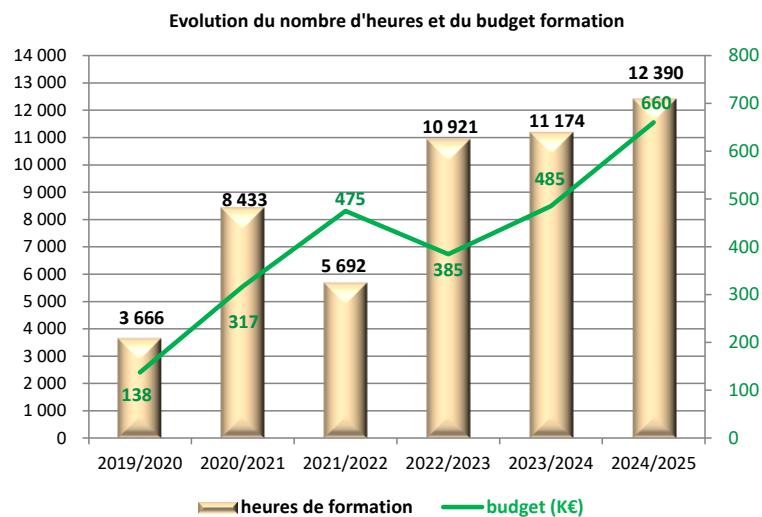
4.2.2 Formation

Le Groupe CAFOM attache une importance centrale au développement des talents et des compétences et à la transmission du savoir et du savoir-faire. Les programmes de formation permettent aux collaborateurs de travailler en toute sécurité, d'améliorer leur performance, leur contribution et leur employabilité, mais aussi d'approfondir leur connaissance des produits pour répondre aux besoins et à la satisfaction de la clientèle. Ils contribuent à une montée en compétence régulière et favorise le taux de satisfaction et de fidélisation.

Pour l'ensemble des filiales, les plans de formation, validés par la Direction Générale, et supervisés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, sont gérés par les directeurs de territoire / filiale, en collaboration avec leur service ressources humaines. Le recueil des souhaits de formation est, dans un premier temps, établi lors des entretiens annuels et professionnels, qui permettent de cibler les besoins et attentes exprimés par les salariés et leur hiérarchie. Les besoins sont ensuite centralisés chaque année au par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, qui établit alors le plan de formation annuel du Groupe.

Le budget alloué à la formation sur l'exercice 2024/2025 s'établit à 660 K€, en augmentation de 36 % par rapport à l'année dernière, porté par les dépenses de création de modules e-learning. Les coûts de formation représente 1,3% de la masse salariale, en augmentation de 0,1 point par rapport à l'an dernier. Malgré une baisse de 0,1 point pour le pôle e-Commerce Europe continentale, l'objectif d'augmentation progressive est atteint grâce au pôle Outre-Mer (augmentation de 0,3 point).

12 390 heures de formation ont été dispensées sur l'année (+ 11 %), ce qui représente une moyenne de 10,9 heures par salarié, contre 10,4 heures l'année dernière (et 5,5 heures il y a deux ans), conformément à l'objectif d'une montée en puissance progressive. Il conviendra toutefois d'intensifier les efforts engagés afin d'atteindre la cible de 16 heures de formation par salarié d'ici deux ans.



En 2024/2025, la formation dispensée par le pôle Outre-Mer a représenté 1,6 % de sa masse salariale, contre 1,3 % l'an passé, le nombre d'heures par salarié passant de 11,0 à 13,2 heures.

Deux facteurs opérationnels sont venus limiter cette progression, qui atteint cependant déjà 20 % :

- En Guyane, les travaux réalisés dans plusieurs magasins ont conduit au report de l'ensemble des sessions initialement prévues, celles-ci n'ayant pu être reprogrammées qu'à partir de novembre 2025, après l'achèvement des chantiers en septembre. Ce décalage représente 557 heures de formation et un budget de 23 k€, qui auraient dû être réalisés au cours de l'exercice.
- En Nouvelle-Calédonie, les événements intervenus en mai 2024 ont profondément affecté l'activité du territoire. La destruction de trois magasins et de deux dépôts, ainsi que les licenciements économiques imposés par ces événements, ont entraîné l'annulation d'une part importante des formations, notamment celles dédiées au management et au commerce. Les volumes sont ainsi passés de 858 heures et 43 k€ en 2023/2024 à 231 heures et 16 k€ en 2024/2025.

La formation pour le pôle Outre-Mer a été marquée par une progression significative du e-learning, soutenue par un investissement renforcé dans la plateforme. Le nombre d'inscriptions a fortement augmenté, passant de 106 (soit 111 heures) au 30 septembre 2024 à 2 436 (838 heures) au 30 septembre 2025.

Le volume d'heures effectivement réalisées en e-learning demeure cependant un axe de progression pour les mois à venir : malgré les relances adressées aux managers, seuls 40 % des modules ont été finalisés, tandis que 1 141 modules restaient « en cours » au 30 septembre 2025 et 310 n'avaient pas encore été commencés. Ce taux de compléction devrait augmenter avec davantage de planification et de suivi des parcours.

Un nouveau programme intitulé « l'offre complète » a été lancé pour renforcer les compétences commerciales en magasin. Il intègre des sessions en présentiel pour les directeurs, les chefs de rayon et les vendeurs sur l'ensemble des territoires, ainsi que des sessions à distance pour les directeurs régionaux. Des modules e-learning ont également été développés pour compléter le dispositif et assurer une diffusion homogène des contenus. L'objectif de ce programme est d'améliorer la maîtrise des gammes, de développer les ventes additionnelles de produits et de renforcer la performance sur les ventes de services.

L'année a également été marquée par l'ouverture de la Cafom Academy, créée en partenariat avec le Centre de Formations en Apprentissage et Professionnelles FORE. Ce programme vise à constituer un vivier structuré de futurs collaborateurs du pôle Outre-Mer dans les Antilles, en Guyane et à La Réunion.

Quatre parcours ont été mis en place pour préparer aux métiers de vendeur, de chef de rayon, de technicien SAV et de manutentionnaire. Les formations, d'une durée de 12 à 14 mois, sont certifiantes, de niveau bac professionnel à bac + 2 pour les chefs de rayon. Elles combinent une journée hebdomadaire en centre, incluant des sessions en visioconférence entre territoires, et quatre jours en entreprise. À l'issue du parcours, un CDI est proposé aux diplômés. Une formation de deux jours a également été dispensée à l'ensemble des tuteurs afin de renforcer leur capacité d'accompagnement.

La première promotion illustre à la fois l'intérêt du dispositif mais aussi les difficultés rencontrées pour attirer des candidats dans certains territoires en particulier. Malgré ceci, la promotion a été constituée et a rassemblé 7 futurs vendeurs, 9 futurs responsables de rayon, 6 futurs techniciens SAV et 4 futurs manutentionnaires. Les apprenants ont débuté leur formation avec un accompagnement renforcé des équipes RH et des managers, ce qui permet d'assurer une intégration structurée dans les métiers clés du réseau.

Dans la préparation de la deuxième promotion, le niveau des diplômes proposés a été revu à la hausse, pour une meilleure attractivité auprès des candidats. Les parcours ont ainsi été revalorisés :

- pour les vendeurs, passage d'un bac professionnel à un bac + 2
- pour les responsables de rayon, d'un bac + 2 à un bac + 3
- pour les manutentionnaires, mise en place d'un cursus orienté « chef d'équipe » de niveau bac + 3.

Ces évolutions doivent permettre de mieux répondre aux attentes des candidats et d'attirer des profils en adéquation avec les besoins opérationnels du groupe.

Pour le pôle e-Commerce Europe continentale, la formation de l'exercice a représenté 0,8 % de sa masse salariale, taux en baisse de 0,1 pt par rapport à l'année dernière. Le nombre d'heures de formation par collaborateur est de 7,1 heures en moyenne sur l'année contre 9,2 heures l'année dernière.

La baisse provient d'une diminution significative des heures de formation chez Vente-unique.com (- 907 heures, liée à un nombre plus limité de sessions de formation en management et au nombre important de formations en sécurité incendie dispensées l'année dernière).

Pour les équipes logistiques, les formations données les années précédentes se sont poursuivies durant l'exercice : formations CACES (certificats d'aptitude à la conduite en sécurité), SST, gestes et postures, accompagnement des chefs d'équipe et des relais (management, analyse de KPI, gestion des conflits, mises en situation, bonnes procédures).

En conclusion, le Groupe respecte son engagement d'une montée progressive de la formation mais doit intensifier ses efforts pour atteindre d'ici 2 ans, en 2027, ses objectifs ambitieux d'un taux de dépense représentant 2 % de la masse salariale et d'une moyenne de 16 heures de formation par salarié.

4.2.3 Efficacité énergétique

A travers l'exploitation d'entrepôts et de magasins, le Groupe a un impact sur son environnement dont il a pleinement conscience : la diminution de son empreinte environnementale est un enjeu majeur pour la préservation des ressources et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les principaux postes de consommation d'énergie recouvrent, par ordre d'importance, l'électricité (climatisation des magasins et bureaux outre-mer, éclairage des surfaces de vente, rayons, displays et enseignes, fonctionnement des systèmes de caisse, télésurveillance et système anti-intrusion, portique antivol, chauffage, ascenseurs et monte-charges) et le gaz (chauffage de l'entrepôt d'Amblainville et alimentation des chariots éléveurs).

L'eau est exclusivement utilisée pour les besoins afférents au nettoyage et à l'alimentation des locaux. Pour les magasins et dépôts d'outre-mer, elle sert également aux réseaux et cuves de sprinklage.

Ce chapitre traite des données de consommation de gaz et d'électricité du Groupe, des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour ces indicateurs, et des plans d'actions mis en place. Les informations concernant les émissions de gaz à effet de serre liées à ces consommations sont fournies au chapitre 3 « *Autres thématiques et informations* » (« *Conséquence sur le changement climatique* ») de cette déclaration de performance extra-financière.

L'optimisation des consommations d'énergie sur l'ensemble des sites exploités constitue un axe permanent de travail pour le Groupe et pour ses filiales.

Outre un risque d'altération de sa performance financière en cas de mauvaise gestion de ces consommations, le Groupe pourrait également subir un risque de détérioration de son image de marque et de son positionnement s'il ne s'impliquait pas dans la transition énergétique.

La politique développée à ce titre passe par la sensibilisation du personnel et la lutte contre le gaspillage, par le remplacement d'éclairages classiques par des éclairages LED basse consommation, par la vérification périodique des climatiseurs, par une programmation de leur démarrage en fonction des saisons, ... Cet enjeu est notamment sous la responsabilité de la Direction Générale du Groupe, avec les directeurs de territoire et les directeurs d'enseigne dans le cadre de la rénovation, l'ouverture ou le déménagement de magasins.

En outre-mer, l'évolution permanente du réseau de magasins (ouvertures et déménagements dans des locaux le plus souvent neufs, travaux de rénovation), permet ainsi d'optimiser l'ensemble de l'intensité énergétique dans des installations modernes et efficientes, même si elle peut mécaniquement entraîner des consommations supplémentaires (postes de climatisation non présents dans d'anciens magasins par exemple).

En métropole, la part la plus importante de consommation énergétique provient de l'entrepôt logistique d'Amblainville, d'une surface de 85.000 m². Construit en deux étapes en 2016 et 2019, il répond aux exigences environnementales et énergétiques mais le travail reste permanent pour optimiser et réduire les consommations.

L'évolution des consommations d'électricité, de gaz et d'eau, par pôle d'activité se détaillera de la façon suivante :

	2023/2024			2024/2025		
	Electricité (en MwH)	Gaz (en m ³)	Eau (en m ³)	Electricité (en MwH)	Gaz (en m ³)	Eau (en m ³)
Pôle Outre-Mer	7 577	9	14 006	7 039	0	9 218
Pôle E-Commerce Europe continentale (hors e	13	0	0	22	0	0
Entrepôt Logistique d'Amblainville	1 373	74 669	2 180	1 423	85 872	2 609
TOTAL	8 964	74 678	16 186	8 483	85 872	11 827

Par m², compte tenu des dates d'ouverture et de fermeture de sites et magasins, et en prenant en compte l'ensemble des surfaces utilisées par le Groupe (bureaux, entrepôts, magasins), la consommation a évolué de la manière suivante :

	2023/2024			2024/2025		
	Electricité (en kWh/m ²)	Gaz (en m ³ /m ²)	Eau (en m ³ /m ²)	Electricité (en kWh/m ²)	Gaz (en m ³ /m ²)	Eau (en m ³ /m ²)
Pôle Outre-Mer	57,1	0,0	0,11	56,3	0,0	0,07
Pôle E-Commerce Europe continentale (hors entrepôt)	9,9	0,0	0,0	16,5	0,0	0,0
Entrepôt Logistique d'Amblainville	16,2	0,88	0,03	16,8	1,01	0,03
TOTAL	40,98	0,34	0,07	40,22	0,41	0,06
Variation -1,9% 19,2% -24,2%						

L'intensité électrique au m² du pôle Outre-Mer baisse de 1 %, en raison principalement d'une réduction de 18 % à la Réunion avec la mise en service dans le courant de l'année 2024 de deux centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les toits des magasins But Saint Paul et Darty Saint Pierre (production de 421 MwH en année pleine vs 100 MwH l'année d'avant).

En Guadeloupe, à l'inverse, la consommation électrique au m² a augmenté de 9 % du fait de l'impact en année pleine des rénovations ou déménagements de magasins (But Gourbeyre et Darty Moudong en 2024), les postes de climatisation étant peu présents dans les anciens magasins.

La consommation d'eau du pôle a baissé de manière significative (- 30 %) : la contrôle renforcé des installations permettant de détecter rapidement les fuites, la sensibilisation du personnel pour limiter les usages superflus et adopter des gestes simples, ainsi que la décision de couper les arrosages automatiques à Saint-Pierre de La Réunion ont notamment permis cette diminution.

La consommation d'électricité de Vente-unique.com est liée au fonctionnement de ses bureaux au Pré-Saint-Gervais et est peu significative en termes de MwH total.

Pour l'entrepôt d'Amblainville, la consommation électrique a augmenté de 4 % cette année, après 2 années de baisse à - 14 %. L'augmentation de l'effectif présents sur place (personnel et intérimaires) et la réouverture de l'entrepôt durant la nuit expliquent en partie cette évolution, tout comme le remplacement des véhicules de société thermiques en véhicules électriques.

La consommation de gaz de l'entrepôt a augmenté de 15 %, l'hiver ayant été plus rude que celui de l'an dernier, la chaudière ayant été arrêtée il y a deux ans dès le mois de janvier. La plus forte consommation d'eau provient notamment des essais sur les installations de sprinklage.

Sur l'exercice, les consommations du Groupe d'électricité au m² est ainsi diminué de 2 % ; celle de gaz a augmenté de 19 % et celles d'eau ont diminué de 24 %. Le Groupe n'a donc atteint que partiellement son objectif de réduction de - 5 % par poste. Il le maintient à nouveau pour l'année prochaine.

4.2.4 Traitement des déchets

Le traitement des déchets est un enjeu prioritaire pour le Groupe, placé sous la responsabilité des directeurs de territoire en outre-mer, en lien avec les directeurs de magasin et les responsables d'entrepôt, et sous celle du management de l'entrepôt pour la logistique en Métropole.

Outre le recyclage des anciens produits mobiliers des clients traités principalement par les circuits agréés, le traitement des déchets s'articule principalement autour des emballages des produits livrés (protection pour le transport) dans les entrepôts logistiques ou en magasin. Par son activité de distribution, les déchets produits par le Groupe sont en effet principalement constitués de carton, papier, plastique. De la qualité du tri et du recyclage dépend la protection de l'environnement et la lutte contre la prolifération des plastiques notamment dans les océans, avec des clients et consommateurs toujours plus sensibilisés sur ces thématiques.

En cherchant à optimiser la consommation d'emballage et la gestion de déchets, le Groupe vise ainsi à diminuer son empreinte environnementale et à favoriser la satisfaction client sur ce sujet. En magasins, le tri sélectif est ainsi proposé dès que possible : ampoules et piles usagées sont collectées sous l'égide des associations professionnelles qui agissent en faveur du développement durable. La sacherie utilisée pour la clientèle est par ailleurs entièrement fabriquée à partir de papier recyclé.

Comme indiqué les années précédentes, le Groupe rappelle que les données relatives aux tonnages de déchets proviennent des prestataires en charge de leur traitement et comportent, à ce titre, une part d'incertitude quant à leur exhaustivité. Une information concernant la Martinique manquait ainsi l'an dernier ; les chiffres communiqués pour 2023/2024 ont donc été retraités afin de permettre une comparaison pertinente avec ceux de cette année.

Le volume de déchets (emballages et protections) traités par le Groupe a évolué de la manière suivante :

	2023/2024 En Tonnes	2024/2025 En Tonnes
Pôle Outre-Mer	1 497 (1)	1 206
Entrepôt Logistique Amblainville	387	528
TOTAL	1 884	1 734

(1) incluant 479 tonnes supplémentaires par rapport au chiffre publié l'an dernier

Rapporté à son chiffre d'affaires, le Groupe a généré 4,0 tonnes de déchets par M€ de CA ; l'évolution de ce ratio sur les quatre dernières années est la suivante :

	2021/2022	2022/2023	2023/2024 ¹	2024/2025
Tonnes de Déchets / M€ de CA	4,7	4,1	4,5	4,0

(1) chiffre retraité par rapport à celui publié l'an dernier

En outre-mer, en absence d'éco-organisme unique, des partenariats sont conclus localement afin d'assurer les propres systèmes de collecte individuelle et les politiques d'optimisation se poursuivent d'une année sur l'autre.

L'utilisation de compacteurs de plastique et de presses à carton au détriment de bennes dans les dépôts est ainsi un moyen d'optimiser l'empreinte environnementale, tout comme l'optimisation des circuits dès le déballage des produits et la sensibilisation et l'information des collaborateurs sur les enjeux du tri.

Le Groupe s'engage également en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits, en ayant développé ses propres structures de service après-vente, pour intensifier les réparations, ce qui limite la fabrication de nouveaux produits et la production de déchets. Il favorise aussi l'économie circulaire et les ventes de seconde main, en proposant à la vente à proximité de ses surfaces de SAV des produits d'occasion ou reconditionnés (espaces « Léo Le Chineur » et « Reboot »), ce qui optimise la gestion des produits usagés.

En Guadeloupe, les déchets d'équipements électriques et électroniques des magasins But et Darty sont gérés en partenariat avec la société AER (Antilles Energie Recyclage) qui met à disposition des bennes sur les sites et organise l'enlèvement par les transporteurs. La mise en place plus récente d'une filière de traitement des déchets d'ameublement (DEA) sur le territoire, via l'organisme Eco Maison, constitue une nette amélioration même si les difficultés d'absorption des flux demeurent. La collecte de ces déchets est également gérée en collaboration avec la société AER. Les déchets bois, ferraille, plastiques et cartons sont triés et compactés (carton), et enlevés à la demande du territoire par les transporteurs partenaires.

Les volumes de déchets traités en Guadeloupe ont baissé de 29 % sur l'année grâce à la meilleure organisation de la filière de traitement des déchets d'ameublement, et grâce au développement des ventes de seconde main et du SAV. La mise en place d'un compacteur plastique sur l'un des magasins Darty du territoire a également contribué à cette réduction de volume.

En Martinique, le Groupe travaille avec plusieurs sociétés pour optimiser la gestion de ses déchets, avec cependant des difficultés récurrentes sur les délais de traitement. L'accent est mis sur les projets de revalorisation et de revente des déchets, ainsi que sur la sensibilisation du personnel sur les consignes de tri et sur les règles spécifiques des déchets électroménagers et électroniques. Le volume traité a ainsi diminué d'un peu plus de 30 %, notamment en raison de la diminution des déchets cartons.

La Guyane fait également appel à une entreprise partenaire pour le traitement de ses déchets électroménagers et électroniques, ainsi que pour les déchets meubles. La filiale a aussi investi dans des machines de compactage pour gérer efficacement les déchets cartons. Les volumes ont néanmoins augmenté de 29 % cette année, en partie en raison des importants travaux réalisés dans le magasin But de Cayenne, qui ont mécaniquement engendrés des volumes supplémentaires. Afin d'inverser la tendance, l'entreprise a prévu :

- de renforcer l'usage des emballages recyclables (avec davantage d'exigences auprès des fournisseurs),
- d'adopter les bons réflexes lors des réceptions (vérification des emballages, réduction des suremballages, tri systématique dès la mise en rayon),
- de développer la vente de produits de seconde main
- et de renforcer les contrôles quotidiens sur la production des déchets et sur le tri (vérification des bacs, observation des zones de tri et analyse des anomalies, remontée immédiate de tout problème type fuite ou casse, ...).

A La Réunion, la filiale du Groupe fait appel à la société RVE (Réunion Valorisation Environnement) pour le recyclage des anciens produits mobiliers et à la société NTCS pour l'évacuation des emballages plastiques, polystyrène et cartons, ainsi que pour les déchets de bureaux. Le volume traité sur l'année a diminué de 22 % en raison de travaux d'aménagements de plusieurs magasins l'année dernière qui avaient généré une augmentation mécanique des volumes. La filiale va investir dans une presse à carton afin de compacter les déchets en balles, qui seront ensuite revendues à un partenaire en Inde pour recyclage, plutôt que d'être envoyées à la décharge.

En Nouvelle-Calédonie, les déchets (cartons et plastiques) sont regroupés avant d'être collectés et pris en charge par la société Ecotrans qui se charge des opérations de traitement. Pour la partie électroménager, petit-électroménager, TV, HIFI son et multimédia, le recyclage est effectué par la société Trecodec, éco-organisme leader sur le territoire. Les volumes traités sur l'année ont diminué de 24 % par rapport à l'année dernière, principalement du fait de la destruction lors des évènements de mai 2024 de trois magasins sur les sept exploités et du dépôt principal. Ces sites avaient contribué, pendant 7 mois, avant leur destruction, au volume total traité l'année précédente. Rapporté au chiffre d'affaire, l'évolution de l'indicateur reste positive, passant de 2,7 tonnes/M€ à 2,5 tonnes/M€ (- 4,6 %).

En métropole, le traitement des déchets (emballages, cartons, ...) est assuré par Vente-unique Logistics Amb, la filiale logistique de Vente-unique.com à partir de l'entrepôt d'Amblainville.

Les déchets sont triés en trois types (Bois, Cartons, Déchets Industriels Banaux) et l'entrepôt dispose de compacteurs pour limiter les transports en densifiant les bennes.

<i>Logistique Entrepôt France Métropolitaine</i>	2023/2024 En Tonnes	2024/2025 En Tonnes	Evolution
Traitement Carton (valorisé)	96	153	59%
Traitement Déchets	172	181	5%
Plastique	5	10	77%
Prestation Bois (valorisé)	0	7	
Prestation Bois (cat. B)	113	177	56%
TOTAL	387	528	37%

Le volume de déchets traité a significativement augmenté cette année (+ 37 %), notamment en raison de l'augmentation de l'activité du périmètre (+ 12 %). Rapporté au chiffre d'affaires, le volume traité passe de 2,2 tonnes par M€ de CA à 2,6 (+ 20 %), l'augmentation du poids du SAV et des retours clients augmentant mécaniquement les volumes. Vente-Unique Logistics Amb poursuit sa politique de réparation des palettes sur site, de revente des cartons initialement destinés au rebut à une société externe et d'achats de cartons recyclés. Elle la complète avec un traitement supplémentaire des déchets papiers (bacs pour réceptionner les supports d'étiquettes), la recherche de la valorisation du verre et l'objectif d'obtenir la certification EcoLabel déchet en 2026.

En ayant réduit de 12 % les tonnes de déchets générées par million de chiffre d'affaires (de 4,5 T/M€ l'année dernière à 4,0 T/M€ cette année), le Groupe a atteint son objectif de réduction de ce ratio.

Pour l'année prochaine, l'objectif est d'enregistrer une nouvelle diminution de cet indicateur, dans une optique d'amélioration et d'optimisation continues du traitement des déchets.

4.2.5 Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs implantés en Asie du Sud-Est (Chine, Viêt-Nam, Malaisie, Indonésie, ...), en Europe de l'Est (Pologne, Estonie, ...), en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) et en France.

Les approvisionnements réalisés en Asie du Sud-Est sont pilotés depuis la plateforme de sourcing (Cafom Sourcing) que le Groupe opère à Shenzhen (Chine). Compte tenu du caractère sensible de ces opérations d'achats réalisées dans ces régions du globe, et dans le cadre de sa politique de responsabilité relative aux droits de l'homme, le Groupe a développé un code de conduite à l'intention des fournisseurs.

Un fournisseur qui ne répondrait aux critères de qualité, de probité et de respect de la responsabilité relative aux droits de l'homme constituerait un risque en termes d'image de marque pour le Groupe et en termes de qualité et de confiance dans les relations avec ses clients.

Le code de conduite traite des aspects suivants.

- **Travail infantile** : tout travailleur auquel les fournisseurs et leurs sous-traitants ont recours doit être âgé d'au moins 16 ans. Une documentation appropriée et actuelle doit être maintenue par les fournisseurs et sous-traitants et tenue à la disposition de Cafom Sourcing, pour une vérification éventuelle.
- **Emploi de prisonniers, lutte contre le travail forcé/esclavage, abus physique** : interdiction de recours à ces formes de travail.
- **Normes et standards de travail et conditions d'emploi** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Ces lois couvrent aussi l'interdiction de recours au travail forcé ou toute forme de servitude, l'encadrement des salaires minimums et des horaires de travail, la liberté de syndicalisation et de représentation du personnel, la régulation du recours aux contrats de travail étrangers et au travail des immigrants, l'interdiction de discrimination en termes d'embauche, de race, couleur de la peau, de sexe, de religion, d'aptitude physique ou d'origine.

- **Santé, sécurité et hygiène au travail** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Les domaines couverts par la santé, la sécurité et l'hygiène sont les suivants :
 - Gestion de la santé et de la sécurité (responsabilité fonctionnelle et hiérarchique) ;
 - Formation en matière de santé et de sécurité ;
 - Premiers secours et soins d'urgence ;
 - Issues de secours et évacuation du personnel ;
 - Ventilation et éclairage ;
 - Equipement de protection ;
 - Hygiène sanitaire ;
 - Eau potable ;
 - Liberté de mouvement et d'association ;
 - Hébergement (si applicable chez les fournisseurs et leurs sous-traitants) ;
 - Repas ;
 - Services ancillaires rendus au personnel.

- **Normes environnementales** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont manufacturés. Les domaines couverts pour l'environnement sont les matières dangereuses et processus de fabrication. Ils se détaillent de la façon suivante :
 - Contrôle et traitement des substances appauvrissant l'ozone ;
 - Gestion des déchets (incluant la pollution de l'eau)
 - Si tous les permis et accréditations sont à jour ;
 - Gestion des substances chimiques
 - Si le stockage est fait correctement pour limiter les risques de pollution de l'environnement ;
 - Emissions carbone : dans le cadre de l'évaluation des émissions carbone, Cafom Sourcing a mis en place un reporting de données pour permettre d'estimer la quantité de carbone émise lors du transport des marchandises.

- **Audits de sites de production (des fournisseurs et de leurs sous-traitants)** : Cafom Sourcing se réserve le droit de conduire des audits, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers qu'elle désigne à sa discrétion, chez ses fournisseurs et leurs sous-traitants sans aucune restriction / limitation.

L'audit de l'usine s'articule autour de 3 aspects :

- Social
- Qualité
- Environnemental

En cas de résultat insuffisant, Cafom Sourcing se réserve le droit de mettre un terme à ses relations avec les fournisseurs et leurs sous-traitants concernés. Les résultats des audits sont classés en deux catégories clés.

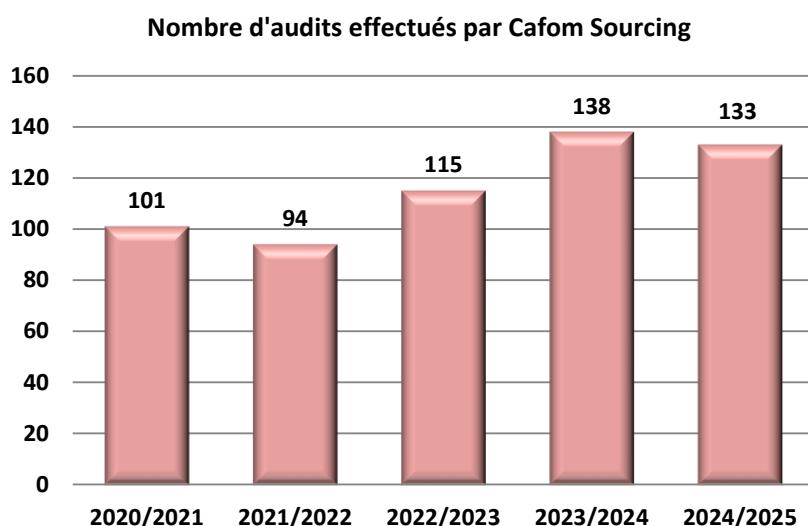
- *Tolérance Zéro* : travail infantile illégal, recours à des travailleurs incarcérés, pots de vin, travail sous servitude/esclavage, abus physique. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés : dénonciation immédiate du contrat.

- *Action Requise* : non-conformité aux lois nationales et/ou locales en termes d'emploi et travail, environnement. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés : le fournisseur ou ses sous-traitants doivent présenter à Cafom Sourcing un plan d'action accompagné du délai requis pour mise en œuvre complète des actions correctrices. En cas de non amélioration de la situation au terme du délai requis, Cafom Sourcing se réserve le droit de dénoncer le contrat pour un an au minimum.

Les conclusions des audits se divisent en plusieurs parties :

- Le score, qui correspond au résultat de l'audit, pouvant aller de A à E.
- Un SWOP : commentaires de l'auditeur sur les forces et faiblesses de l'usine.
- Un CAP (Corrective Action Plan), envoyé au fournisseur pour mise en place de plan d'actions sur les points critiques.

L'évolution du nombre annuel d'audits effectués par Cafom Sourcing se détaillera de la façon suivante :



Après les années de crise sanitaire ayant entraîné des fermetures temporaires d'usine et des contraintes et restrictions de déplacement, le nombre annuel d'audits effectués a globalement augmenté, malgré une légère baisse cette année par rapport à 2023 / 2024, année ayant enregistré une progression de 20 %.

Ces audits ont amené à l'émission de CAP (Corrective Action Plan) adressés à 52 fournisseurs et 5 fournisseurs ont été définitivement écartés.

Les fournisseurs audités représentent environ 30 % des fournisseurs de marchandises du Groupe.

Pour le prochain exercice, l'objectif est d'effectuer au moins 130 audits.

En conclusion, le suivi synthétique des objectifs fixés pour les principaux indicateurs clefs se détaille de la façon suivante :

	Objectif	Réalisé	
Taux de CDI	85%	85%	
Parité Homme Femme Outre Mer	40%	43%	
Parité Homme Femme E-commerce + Métropole (hors Logistique)	50%	62%	
Taux d'absentéisme	< 5%	4,6 %	
Formation (heure par salarié)	Objectif de 16 heures en 2027, avec une montée progressive en 3 ans	10,9	Le nombre d'heures de formation par salarié a augmenté de près de 20 % cette année, mais les efforts sont à intensifier pour atteindre l'objectif de 16 h en 2027.
Formation (% masse salariale)	2 % de la masse salariale en 2027, avec une montée progressive en 3 ans	1,3 %	Le taux est en augmentation de 0,1 % porté par la progression du pôle Outre-Mer (+ 0,3 pt, pour atteindre 1,6 %). L'objectif de 2 % en 2027 reste ambitieux.
Efficacité énergétique	- 5 % de consommation en KwH/m ² ou en m ³ /m ²	- 2 % pour l'électricité + 19 % pour le gaz - 24 % pour l'eau	Objectif atteint pour l'eau, et quasiment atteint pour l'électricité, mais sous les attentes pour le gaz (uniquement consommé par l'entrepôt d'Amblainville et en raison d'un hiver plus rude).
Traitement des déchets	Baisse du volume rapporté au chiffre d'affaires	-12 %	
Audit d'usines en Asie	138	133	5 audits de moins (3,6 %) réalisés cette année par rapport à l'année dernière

4.3 AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS

- **Lutte contre la corruption**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la corruption, et afin d'identifier et d'analyser les risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence, le Groupe a demandé, au cours de l'exercice, à l'ensemble de ses filiales d'actualiser l'identification réalisée les années passées des risques les plus importants en termes d'exposition à des sollicitations externes à des fins de corruption (description du risque, niveau de probabilité et d'impact et plan d'action pour y remédier).

Il en ressort que les principaux risques concernent les achats directs et indirects du Groupe, puisque, de par son activité grand public, le risque de corruption pour obtenir des conditions avantageuses sur les ventes demeure faible. Sur les achats, les risques peuvent prendre la forme de rétro-commissions ou d'avantages, invitations, voyages accordés à des collaborateurs du Groupe. Jusqu'à présent, des cas très isolés et non significatifs en termes d'impact financier ont pu être décelés les années précédentes (aucun dans le courant de l'exercice), et l'objectif est de se tenir à ces cas extrêmement mineurs.

Outre une très forte implication de la Direction du Groupe dans la sélection des fournisseurs, qui initie et autorise tout contact avec de nouveaux fournisseurs, et maîtrise ainsi parfaitement les relations, il ressort en effet de ce recensement que les risques de corruption en provenance des fournisseurs pour les achats de marchandises sont limités du fait de la recherche permanente du meilleur positionnement prix, déterminés en fonction du prix de revient. Par ailleurs, le Groupe travaille avec un grand nombre de fournisseurs différents pour un même type de produits, ce qui permet de les comparer entre eux et d'éviter des écarts importants sur les prix d'achat.

Les risques sont également maîtrisés du fait de la structure du Groupe et de ses bureaux de sourcing : contrôle des prix par plusieurs intervenants (demande de cotation par les merchandisers, acheteurs, sourcing manager, inspecteur qualité, ...), absence de fournisseur hautement stratégique et donc de dépendance pour le bureau de sourcing d'Asie, taille des fournisseurs nettement supérieure à celle de CAFOM pour l'électroménager, ... Il convient également de noter qu'une charte éthique pour les salariés est incluse dans le « Employee Handbook » du bureau de sourcing d'Asie.

Pour les achats indirects, chaque filiale reste relativement autonome, le choix d'un fournisseur en cas d'appel d'offre provenant le plus souvent d'une décision collégiale des managers locaux, supervisée par la Direction du Groupe le cas échéant.

Vis-à-vis des clients, le risque de corruption ou de trafic d'influence reste relativement faible en matière d'impact et de montant éventuel, les clients du Groupe étant quasiment tous des clients particuliers. Chaque filiale de distribution a mis en place ses propres procédures afin de maîtriser le risque client (limitation informatique des remises accordées par les vendeurs, contrôle des journaux de vente de la veille tous les matins, pointage journalier et rapprochement entre les dossiers de crédit et les factures validées dans le mode de paiement à crédit, vérification ponctuelle des comptes clients « employés », ...).

Chaque collaborateur du Groupe est informé de la tolérance « zéro » du Groupe en matière de corruption, à travers la Charte Ethique destinée à l'ensemble des équipes.

- **Lutte contre l'évasion fiscale**

Toutes les sociétés du Groupe sont immatriculées en France (métropolitaine ou outre-mer) et payent leur impôt soit directement, soit par le biais des conventions d'intégration fiscale formées par CAFOM SA d'une part et par Vente-unique.com d'autre part, à l'exception des bureaux de sourcing en Asie, de DLC Hong-Kong, de CAFOM Marketing et Services (centrale d'achats en Suisse), de la société Habitat Luxembourg dont le seul actif est la détention de la marque Habitat à l'international, et des sociétés Vente-unique Delivery Belgium et Vente-unique Services (Espagne). Les sociétés immatriculées en France sont les sociétés qui contribuent le plus fortement à l'activité et au résultat du Groupe.

La lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent passe également par le respect des plafonds légaux pour les paiements en espèces effectués dans les magasins. Des procédures sont en place dans les différents territoires pour contrôler ces éléments. Il est également rappelé dans la Charte Ethique destinée à l'ensemble des collaborateurs les obligations de chacun en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

- **Ethique des affaires et lutte contre la corruption**

Le Groupe a rédigé une Charte Ethique qui définit les attentes et standards en matière d'éthique, d'intégrité, d'équité et de loyauté dans la conduite des affaires ; elle reprend les principes fondamentaux qui doivent régir les comportements de tous dans le cadre professionnel, à titre individuel et à titre collectif. Elle indique ainsi les types de comportements à adopter et à proscrire, notamment en termes de prévention et de lutte contre la corruption. Elle précise également la nécessité de prévenir et de communiquer en cas de connaissance de conflits d'intérêts.

En complément, les questionnaires qualitatifs adressés aux sociétés du Groupe pour la collecte des données « extra-financières » comprennent des informations sur les mesures prises contre les risques de corruption.

- **Conséquence sur le changement climatique**

Le changement climatique engendre de nouveaux risques pour le Groupe, aussi bien des risques physiques (multiplication d'événements climatiques extrêmes, hausse des températures) que des risques de transition (augmentation des prix produits, du transport et de l'énergie, changement d'attitude des consommateurs...), comme indiqué dans le paragraphe 2.3 de ce rapport financier annuel sur la gestion et la cartographie des risques.

Face à ce défi majeur du changement climatique, et afin de réduire son empreinte environnementale pour participer à la lutte contre le réchauffement, le Groupe a fait appel en 2023 à un cabinet indépendant pour mesurer ses émissions de gaz à effet de serre selon la méthodologie Bilan Carbone®, avec les critères suivants:

- Périmètre temporel de l'année de référence : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 ;
- Périmètre organisationnel : pôles Outre-Mer et e-Commerce en Europe continentale (activité du périmètre de consolidation du Groupe) ;
- Approche retenue : contrôle opérationnel.

Ce premier bilan, repris dans le rapport financier annuel 2022/2023, a permis au Groupe de mesurer ses émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à ses activités et de se fixer des objectifs de réduction selon une feuille de route à horizon 2030.

Conformément au dispositif des BEGES, encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, le Groupe prévoit la mise à jour de son bilan d'émissions dans son intégralité et la révision de son plan d'action tous les quatre ans. Le prochain exercice complet sera réalisé pour l'année 2027.

Cependant, dans son objectif de compréhension et de suivi de ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a pris le parti de réaliser une mise à jour annuelle sur les postes les plus émissifs selon les résultats de son Bilan Carbone® 2023 à savoir :

- Les scopes 1 et 2 : émissions directes de GES et émissions indirectes associées à l'énergie ;
- Les émissions indirectes associées au transport (scope 3) : fret entrant, fret sortant et déplacements clients ;
- Les émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3) : achats de biens et matières, achats de services et gestion des déchets ;
- Les émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3) : utilisation et fin de vie des produits vendus.

Pour le reste des postes d'émissions du scope 3, à savoir les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et les immobilisations de bien, les données de l'année de référence, ont été conservées.

Pour ces mises à jour, le Groupe a fait appel au même cabinet indépendant et la méthodologie Bilan Carbone® est appliquée :

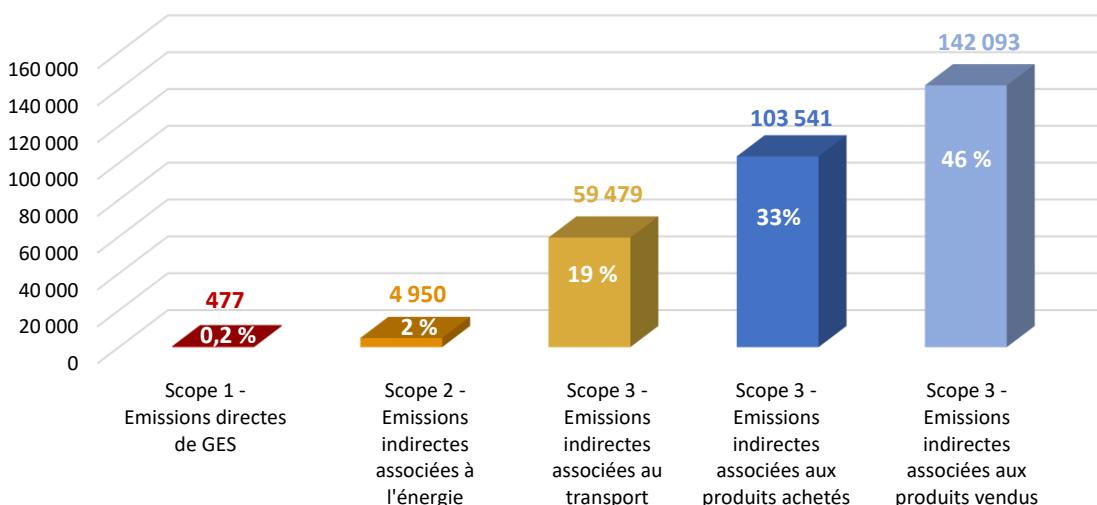
- Périmètre temporel du second exercice : du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 ;
- Périmètre organisationnel : activités Outre-Mer et e-Commerce en Europe continentale (activité du périmètre de consolidation du Groupe) ;
- Approche retenue : contrôle opérationnel.

Lors de cette mise à jour, des erreurs ou des omissions ont été identifiées sur le bilan de l'année dernière, liées aux données collectées et aux hypothèses retenues sur les achats de produits, et l'utilisation et la fin de vie des produits vendus. Dans une démarche d'amélioration continue et afin d'assurer une comparabilité d'une année à l'autre, les émissions de gaz à effet de serre des exercices précédents ont été recalculées.

Il est de fait rappelé que le calcul des émissions comprend une part d'incertitudes liée à la méthodologie de calcul et aux données sources, qui relèvent parfois d'extrapolation.

310 539 Tonnes de CO₂ eq

Répartition des émissions par catégorie (en TCO₂e)



Intensité Carbone : 711 tonnes de CO₂ eq par M€ de CA

Les émissions sont présentées ci-dessous par pôle d'activité.

Postes d'émissions		Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Total Groupe 2024 / 2025 en T CO ² e	% sur Total	Total Groupe 2023 / 2024 en T CO ² e	2024/2025 vs 2023/2024
1.1	Sources fixes de combustion		253	253	0,1%	218	16%
1.2	Sources mobiles de combustion	224		224	0,1%	258	-13%
Scope 1	Emissions directes	224	253	477	0,2%	477	0%
2.1	Consommation d'électricité	4 901	49	4 950	2%	5 423	-9%
Scope 2	Emissions indirectes liées à l'énergie	4 901	49	4 950	2%	5 423	-9%
3.1	Transport de marchandises amont	18 579	12 373	30 952	10%	30 037	3%
3.2	Transport de marchandises aval	6 701	6 097	12 798	4%	12 737	0%
3.3	Déplacements domicile travail	1 067	509	1 576	1%	1 576	0%
3.4	Déplacements des clients	12 736		12 736	4%	13 453	-5%
3.5	Déplacements professionnels	1 401	16	1 417	0%	1 417	0%
<i>S/T</i>	<i>Emissions indirectes associées au transport</i>	<i>40 484</i>	<i>18 996</i>	<i>59 479</i>	<i>19%</i>	<i>59 221</i>	<i>0%</i>
4.1	Achats de biens (1)	46 836	44 062	90 898	29%	87 033	4%
4.2	Immobilisations de biens	1 709	2 236	3 945	1%	3 945	0%
4.3	Gestion des déchets	879	247	1 126	0%	559	102%
4.5	Achats de services	2 408	5 163	7 571	2%	6 627	14%
<i>S/T</i>	<i>Emissions indirectes associées aux produits achetés</i>	<i>51 832</i>	<i>51 708</i>	<i>103 541</i>	<i>33%</i>	<i>98 164</i>	<i>5%</i>
5.1	Utilisation des produits vendus	113 466		113 466	37%	117 322	(1)
5.3	Fin de vie des produits vendus	15 481	13 145	28 627	9%	27 330	(1)
<i>S/T</i>	<i>Emissions indirectes associées aux produits vendus</i>	<i>128 947</i>	<i>13 145</i>	<i>142 093</i>	<i>46%</i>	<i>144 652</i>	<i>-2%</i>
Scope 3	Autres émissions indirectes	221 263	83 849	305 113	98%	302 037	1%
BILAN CARBONE		226 388	84 151	310 539	100%	307 937	1%
INTENSITE CARBONE (Emissions en TCO²e / CA en M€)		956	421	711		737	-4%

(1) Données corrigées par rapport aux données publiées l'année dernière

Le Groupe n'ayant pas d'activité de fabrication ni de production, les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 proviennent principalement de :

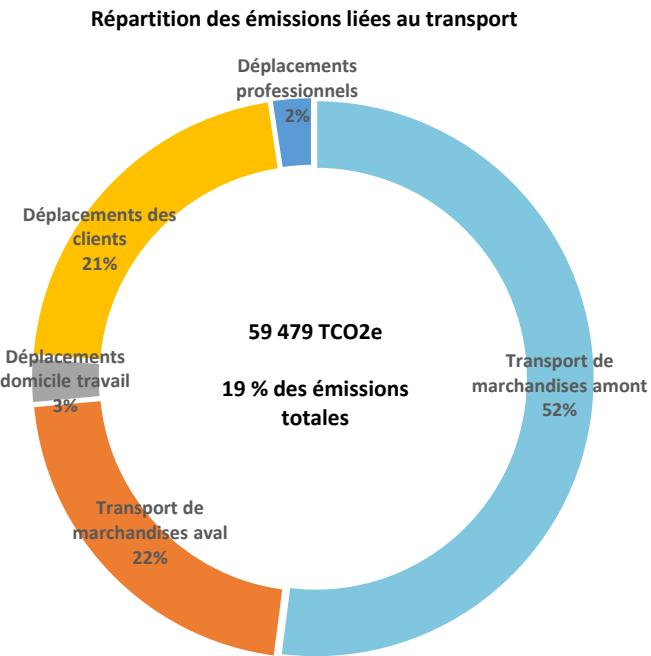
- la consommation de gaz de l'entrepôt d'Amblainville
- la consommation d'électricité, notamment de celles des magasins d'outre-mer (climatisation et éclairage des surfaces de vente, représentant une superficie pondérée de près de 43.000 m²). Avec la mise en service de ses premières centrales photovoltaïques en autoconsommation à La Réunion, dans le courant de l'année 2024, le Groupe a produit 421 MwH d'électricité verte durant l'exercice 2024/2025 (environ 25 % de l'électricité consommée sur le territoire).

Les consommations de gaz et d'électricité ont été analysées dans le paragraphe 2.3 ci-dessus.

Le Groupe rappelle que les territoires d'outre-mer présentent des particularités importantes en termes de systèmes énergétiques : la production d'électricité doit subvenir à tout instant à l'ensemble des besoins de consommation au sein d'un même territoire. Produite à partir de ressources fossiles, charbon et pétrole, l'électricité en outre-mer y est ainsi nettement plus carbonée qu'en métropole, où la production repose très largement sur le nucléaire.

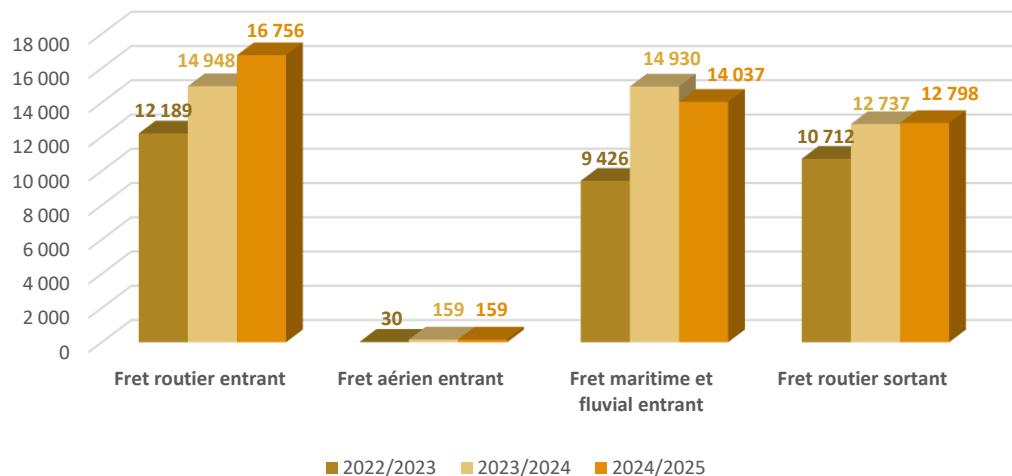
Les émissions moyennes de CO₂ eq par kilowattheure électrique consommé sont de fait nettement plus élevées en outre-mer qu'en France métropolitaine, les facteurs d'émission donnés par l'ADEME étant significativement plus importants. Ceci impacte également très fortement le poste des émissions de gaz à effet de serre liées aux produits vendus pour la consommation d'électricité à l'usage.

Les émissions indirectes associées au transport représentent 19 % des émissions totales du Groupe.



Le transport amont des marchandises depuis les lieux de production est essentiellement réalisé par bateau et par route (des lieux de production aux ports, et des ports aux entrepôts). Il représente une part importante des émissions du Groupe soit 30 952 TCO2e (10 %). Les émissions du transport aval (4 % des émissions du Groupe) représentent 12 798 TCO2e.

Evolution et répartition des émissions liées au transport amont et aval (en TCO2e)



Les déplacements des clients vers les magasins ultra-marins représentent le troisième poste d'émissions du des émissions liées au transport. Dans des territoires où les réseaux de transport en commun sont très limités, la voiture constitue souvent le seul moyen pour se déplacer (la Martinique est ainsi le département français totalisant le plus grand nombre d'immatriculations). Les émissions de gaz à effet de serre liées au déplacement des clients sont calculées à partir du nombre de visites en magasin et des distances parcourues, mais comprennent une part d'incertitude liée aux extrapolations utilisées. Elles représentent 4 % des émissions de CO2 eq du Groupe.

➤ **Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Dans une démarche de progrès continu, le Groupe s'est fixé l'an dernier des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 de :

- 50 % des émissions de scope 1 et 2 ; à ce jour, la réduction est de - 22 % entre l'année de référence 2022-2023 (608 TCO2) et cette année 2024-2025 de mise à jour (477 TCO2).
- 5 % des émissions de scope 3, sachant d'une part que le Groupe cherchera à fiabiliser la mesure de ses émissions de CO2 des postes du scope 3, et, d'autre part, que les impacts liés à certains plans d'actions sont encore non mesurables à date ou en cours de construction et qu'ils n'ont donc pas été retenus dans l'objectif de 5 %.

L'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de scope 1 et 2 proviendra, entre autres, de l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits des magasins ultra-marins, pour production d'électricité en autoconsommation par les magasins. A terme, il est attendu une réduction de plus de 3.000 tonnes de CO2 eq.

De même, la mise en place d'un système de Gestion Technique du Bâtiment pour l'entrepôt d'Amblainville permettra d'améliorer l'efficacité des usages des énergies et des besoins opérationnels pour une surface de près de 85.000 m². Des premiers résultats positifs ont été enregistrés sur cet exercice, avec une diminution sensible des consommations énergétiques de l'entrepôt.

Les réductions attendues pour les émissions de scope 3 concernent notamment le transport amont, avec l'optimisation géographique des bases logistiques en métropole pour diminuer les kilomètres parcourus entre les ports et les entrepôts. Elles se rapportent également au transport aval : utilisation de véhicules électriques pour les dépannages en outre-mer, réduction du nombre de kilomètres parcourus pour les livraisons clients avec un deuxième entrepôt pour vente-unique.com, qui va ouvrir progressivement durant l'exercice 2025 / 2026.

Avec, en complément, le développement de l'offre internet dans les territoires d'outre-mer (sites marchands pour l'ensemble des enseignes), permettant de réduire les déplacements clients en magasin, l'objectif est de diminuer d'au moins 7 % les émissions liés au transport.

La trajectoire pour cet objectif sur le transport reste à inverser par rapport aux données de l'année de référence, mais elle s'est déjà stabilisée cette année par rapport à l'année dernière (59.479 TCO2 cette année, contre 59.221 l'année dernière, et 52.981 il y a deux ans). Rapporté au chiffre d'affaires, les émissions de gaz à effet de serre ont ainsi diminué de 4 % cette année, après une augmentation de 9 % l'an passé.

De par le métier de distributeur du Groupe, le poids des produits achetés et vendus dans le bilan carbone est très significatif (plus des trois quart des émissions, les facteurs d'émission et de conversion des consommations électriques étant nettement plus défavorables dans les territoires d'outre qu'en métropole, où l'électricité est en majeure partie nucléaire).

Le Groupe a pour objectif de proposer une offre de produits plus responsables, aussi bien pour l'ameublement que pour l'électro-ménager.

Il s'engage également sur la fin de vie des produits et à ce titre, développe les réparations pour une remise sur le marché de produits abimés. Ce plan d'action concerne aussi bien le périmètre Outre-Mer avec le développement de l'offre de solderie et de seconde vie des produits, que le périmètre e-Commerce Europe continentale avec la réparation de plus de la moitié des produits abimés ou retournés à l'entrepôt d'Amblainville.

L'intensité carbone du Groupe s'établit à 711 tonnes de CO2 eq par M€ de CA, en baisse de 4 % par rapport à l'année dernière (737 T CO2). Elle reste toutefois supérieure à celle de l'année de référence (678 T CO2), mais le Groupe entend bénéficier dans les prochaines années des efforts entrepris.

- **Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire**

Une partie des meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisées Conseil de Soutien de la Forêt (FSC : Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants : respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Le Groupe rappelle par ailleurs que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire (cf paragraphes spécifiques ci-dessus) et qu'il propose ses propres service de réparation et de vente de seconde main.

- **Taxonomie Européenne**

Le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement « Taxonomie ») établit un système de classification commun permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ce Règlement définit six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique (objectif 1),
- l'adaptation au changement climatique (objectif 2),
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (objectif 3),
- la transition vers une économie circulaire (objectif 4),
- la prévention et le contrôle de la pollution (objectif 5),
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (objectif 6).

Le règlement établit des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un de ces six objectifs, en définissant deux notions : éligibilité et alignement.

Une activité économique est éligible si elle figure dans les annexes de l'Acte Délégué au Règlement.

Une activité éligible est alignée, c'est-à-dire durable, avec l'un des six objectifs environnementaux si :

- elle contribue substantiellement à l'atteinte de cet objectif (respect de critères techniques spécifiques) ;
- elle ne nuit à aucun des cinq autres objectifs (critère « Do No Significant Harm ») ;
- elle respecte des garanties minimales concernant les droits de l'homme, la concurrence loyale, la fiscalité et la lutte contre la corruption.

Le Groupe CAFOM publie ainsi la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements (CAPEX) et de ses dépenses d'exploitation (OPEX) associées à ses activités éligibles et alignées.

Le périmètre des données financières correspond à l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissements peuvent être réconciliés avec les états financiers au 30 septembre 2025.

Le Groupe CAFOM a effectué une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités, basées principalement sur la distribution de produits d'équipement et d'aménagement de la maison, ainsi que sur la vente de services associés à ces produits. La majeure partie de son activité de distributeur spécialisé n'entre pas dans celles retenues par la Taxonomie comme pouvant avoir une contribution substantielle au regard des objectifs ci-dessus. Seules certaines activités liées à la vente de service et contribuant à l'objectif 4 de transition vers une économie circulaire ont été identifiées. Il s'agit des services visant à améliorer la durabilité des produits (réparation) et de la vente de produits de seconde main (produits d'occasion ou reconditionnés). Seul le critère d'éligibilité a été retenu pour ces activités.

Il en ressort que le Groupe ne génère pas de chiffre d'affaires aligné au titre de la Taxonomie. Il est par ailleurs rappelé que le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité solaire (panneaux photovoltaïques sur les toits des magasins ultra-marins) est logé dans la filiale Urbasun Caraïbes 1, détenue à 49 % et mise en équivalence dans les comptes consolidés. Ledit chiffre d'affaires n'est donc pas intégré au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (excepté pour le chiffre d'affaires généré par les centrales de Guadeloupe, détenues à 100 %, mais non significatif à l'échelle du Groupe).

Selon les KPI d'éligibilité, l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des CAPEX, qui ne porte de fait que sur des mesures dites « individuelles » indépendamment des activités générant du chiffre d'affaires, a permis d'identifier certaines activités cibles contribuant à l'objectif d'atténuation du changement climatique :

Type d'activité	Remarques et commentaires
4.1. Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque	CAPEX liés à l'aménagement des toits des bâtiments pour l'installation de panneaux solaires
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CAPEX d'acquisition (en leasing ou en propriété) et d'entretien de la flotte de véhicules de fonction.
6.6. Transport de marchandises par route	CAPEX d'acquisition (en leasing ou en propriété) et d'entretien des véhicules de transport pour la marchandise
7.2. Rénovation de bâtiments existants	CAPEX de rénovation des magasins existants (partie gros œuvre)
7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CAPEX de remplacement de systèmes d'éclairage ou de climatisation par des systèmes moins énergivores
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CAPEX pour les systèmes d'automatisation, de contrôle et de gestion de l'énergie des bâtiments
7.7. Acquisition et propriétés de bâtiments	Contrat de location (loyers) des bâtiments du Groupe, pris en compte selon la norme IFRS 16

Le Groupe a considéré que les CAPEX liés à la production d'énergie solaire sont des CAPEX éligibles et alignés. En revanche, les CAPEX d'acquisition de bâtiments (à savoir les loyers en normes IFRS 16) nécessitent d'être identifiés à des baux « verts » présentant un label environnemental pour être alignés : le Groupe n'a pas recensé de nouveaux baux sur l'exercice 2024 / 2025 répondant à ce critère spécifique. De même, par prudence, les CAPEX de rénovation de bâtiments existants n'ont pas été considérés comme alignés.

Par ailleurs, l'analyse des OPEX a conduit le Groupe à estimer que ceux entrant dans le critère d'éligibilité et d'alignement définies par la Taxonomie ne sont pas significatifs selon les seuils de matérialité qu'il retient. En appliquant le critère d'exemption, l'indicateur OPEX n'est donc pas publié et seuls les KPI relatifs au chiffre d'affaires et aux CAPEX sont indiqués ci-après.

en M€ et en %	TOTAL	Proportion éligible à la taxonomie	Proportion non éligible à la taxonomie	Proportion alignée à la taxonomie	Proportion non alignée à la taxonomie
Chiffres d'Affaires	436,8	0,6%	99,4%	0%	100%
<i>dont CE 5.1. Réparation, remise à neuf et reconditionnement</i>	2,6	2,6	-	-	2,6
CAPEX	20,4	52%	48%	2%	98%
<i>dont CCM 4.1. Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque</i>	0,4	0,4	-	0,4	
<i>dont CCM 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules légers utilitaires</i>	0,1	0,1	-	-	0,1
<i>dont CCM 6.6. Transport des marchandises par route</i>	0,0	0,0	-	-	0,0
<i>dont CCM 7.2. Rénovation de bâtiments existants</i>	1,0	1,0	-	-	1,0
<i>dont CCM 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique</i>	0,3	0,3	-	-	0,3
<i>dont CCM 7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et contrôle de la</i>	0,1	0,1	-	-	0,1
<i>dont CCM 7.7. Acquisitions et propriétés de bâtiments (dont bâtiments loués - norme IFRS 16)</i>	8,6	8,6	-	-	8,6

▪ Protection de l'eau et des ressources marines

L'eau est utilisée pour l'alimentation des différents locaux (sanitaires, nettoyage, ...), issue des réseaux d'eau courante, ainsi que pour les cuves de sprinklage des magasins et dépôts d'outre-mer. La consommation d'eau a été analysée précédemment dans cette déclaration.

L'utilisation durable des océans et la protection des vies marines, dans le cadre du fret maritime, sont en premier lieu de la responsabilité des grands transporteurs mondiaux qui s'engagent, dans le respect de la réglementation maritime, à limiter leur impact en mer (rejets accidentels, pertes de conteneurs, choix de route maritime, ...).

▪ Lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, et respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe considère que ces informations ne sont pas applicables : il ne génère pas de déchets alimentaires autre que les repas de ses collaborateurs et n'intervient pas dans l'accès à l'alimentation. De même, dans l'ensemble des produits vendus par le Groupe, ceux fabriqués à partir de matières premières d'origine animale représentent une part jugée comme relativement peu significative et en diminution progressive. Ainsi, par exemple, il n'y a plus de nouvelles créations de gammes de canapés ou de fauteuils en cuir.

- **Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés**

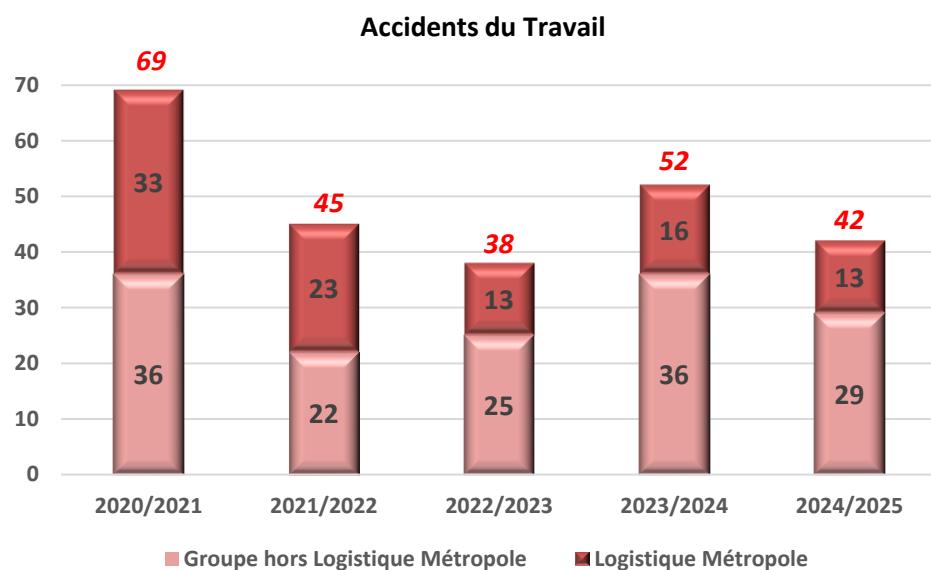
Les sociétés du Groupe ont, individuellement un comité social et économique (CSE), instance représentative du personnel de l'entreprise.

En outre-mer, des protocoles d'accord ou de désaccord partiels pour les Négociations Annuelles Obligatoires sont signées annuellement sur chacun des territoires, complétés par des accords d'intéressement en Martinique, en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe. Un accord d'intéressement est également en place au sein de la société CAFOM Distribution, centrale d'achat du Groupe. Ces accords d'intéressement sont à mettre en regard avec la performance économique de chacune des sociétés concernées, puisqu'ils intègrent tous le résultat d'exploitation comme l'un des critères de calcul de l'intéressement.

Dans le pôle E-commerce, Vente-unique.com a signé des accords de participation et de PEE, et Vente-Unique Logistics Amb des accords d'intéressement et de participation.

Le Groupe est également soucieux d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, et mène notamment des actions préventives réalisées à partir d'analyse de risques aux postes de travail. Des études d'ergonomie des postes de travail sont régulièrement réalisées de manière préventive.

Après une baisse sensible pendant deux ans, le nombre d'accidents du travail avait augmenté l'année dernière ; il est de nouveau en diminution cette année, passant de 52 à 42. Il a baissé de 33 à 28 pour le pôle Outre-Mer et de 19 à 14 pour le pôle e-Commerce Europe Continentale (dont 13 pour l'activité logistique).



Neuf accidents (21 %) n'ont pas généré d'arrêt de travail contre huit l'année dernière (15 %).

- **Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées**

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discrimination lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La Charte Ethique du Groupe, destinée à l'ensemble des collaborateurs, rappelle les principes de non-discrimination de tout type aussi bien lors des processus de recrutement que pour les décisions concernant la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail en général ainsi que dans nos rapports avec les tiers.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires (cf chapitre sur le modèle d'affaires) et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

Au 30 septembre 2025, le Groupe emploie 19 travailleurs handicapés, soit 1 de moins que l'année précédente. Le taux de travailleurs handicapés rapporté au total des effectifs est de 1,7 % en 2024/2025, (contre 1,8 % l'an dernier et 1,7 % il y a deux ans).

Au cours de l'année 2026, le Groupe prévoit de lancer une campagne de sensibilisation au handicap et aux pathologies chroniques sous la forme de webinar, en partenariat avec Info Service Employeurs et Salariés (ISES). Les sessions seront animées par le Directeur Général d'ISES, lui-même travailleur indépendant handicapé (TIH), expert reconnu des politiques d'inclusion.

Le dispositif sera déployé sur l'ensemble des territoires, avec pour objectif de renforcer la capacité à accueillir et de consolider l'accompagnement et le maintien durable dans l'emploi les collaborateurs en situation de handicap.

Le programme permettra d'approfondir la compréhension du handicap sous toutes ses formes, y compris les handicaps invisibles, ainsi que les pathologies chroniques éligibles à la RQTH.

Il clarifiera les critères d'éligibilité, les bénéfices pour les salariés (aménagements, dispositifs de compensation) et les apports pour l'entreprise, notamment en matière de prévention et de maintien dans l'emploi. Des supports pédagogiques et des ressources officielles, dont les Cerfa nécessaires au dépôt d'un dossier auprès des MDPH, seront mis à disposition.

Cette démarche permettra d'ancrer encore plus fortement la culture managériale inclusive sur l'ensemble des territoires et d'inciter les collaborateurs concernés à déclarer leur handicap.

- **Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves**

Le Groupe n'a pas entamé d'action spécifique pour soutenir l'engagement de salariés en tant que réservistes.

- **Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives**

En métropole, les équipes travaillant dans les bureaux du Pré-Saint-Gervais (Cafom SA, Cafom Distribution, B2See – Intercom, Vente-unique.com) disposent d'une salle de sport dans l'immeuble, en accès libre, et comprenant tapis de course, vélo de fitness, elliptique, rameur, bancs de musculation, ... Des tournois de ping-pong y sont également organisés, en moyenne deux fois par an.

De même, des appareils de musculation et des tables de ping-pong sont à disposition des collaborateurs travaillant dans l'entrepôt d'Amblainville.

La pratique du sport, comme le fitness en Guyane par exemple, est également encouragée dans les territoires d'outre-mer.

Annexes Taxonomie

TABLEAU CHIFFRE D'AFFAIRES			Critères de conditions substantielles							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), Catégorie activité habilitante (19) et Catégorie activité transitoire (20)				
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)		
M€																					
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1.)		0,0	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										0,0%		
Dont habilitantes		0,0	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										0,0%	H	
Dont transitoires		0,0	0,0%	N/EL															0,0%	T	
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)																					
5.1 - Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1.	2,6	0,6%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL										0,5%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés à la taxonomie) (A.2)		2,6	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%												
TOTAL (A.1. + A.2.)		2,6	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%										0,5%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		434,2	99,4%																		
TOTAL (A+B)		436,8	100,0%																		

	Part du chiffre d'affaires / Chiffres d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,0%	0,0%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,6%
PPC	0,0%	0,0%
<u>BIO</u>	0,0%	0,0%

TABLEAU CAPEX

	Code	CAPEX	Part des CAPEX, année N	Critères de conditions substantielles						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Part des CAPEX alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)				
Activités économiques (1)			M€																
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1.	0,4	2,2%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1.)		0,4	2,2%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,9%		
Dont habitantes		0,0	0,0%															0,0%	H
Dont transitoires		0,0	0,0%															0,0%	T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5.	0,1	0,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Transport de marchandises par route	CCM 6.6.	0,0	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2.	1,0	5,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3.	0,3	1,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5.	0,1	0,7%																
Acquisition et propriétés de bâtiments (contrats de locations de bâtiments - norme IFRS 16)	CCM 7.7.	8,6	42,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2.)		10,1	49,6%	49,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								44,4%		
TOTAL (A.1. + A.2.)		10,6	51,8%	51,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								47,3%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		9,9	48,2%														52,7%		
TOTAL (A+B)		20,4	100,0%																

	Part des CAPEX / Total des CAPEX	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
CCM	2,2%	49,6%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

TABLEAU OPEX

	Code (2)	OPEX (3)	Part des OPEX, année N (4)	Critères de conditions substantielles						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Part des OPEX alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)		Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)		Biodiversité (16)	Garantie minimales (17)	
Activités économiques (1)			M€																
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1.)	0,0	0,0%		N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Dont habilitantes	0,0	0,0%		N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	H
Dont transitoires	0,0	0,0%		N/EL														0,0%	T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)																			
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2.)	0,0	0,0%		N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
TOTAL (A.1. + A.2.)	0,0	0,0%		N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)	3,0	100%																	
TOTAL (A+B)	3,0	100,0%																	

	Part des OPEX / Total des OPEX	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,0%	0,0%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

4.4 RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Centrale d'achats Française pour l'Outre-Mer (CAFOM)

3, avenue Hoche, 75008 Paris

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Validation Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées dont le programme OTI CSRD REV06_06-11-2025, visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2^e et du 3^e du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes ;
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 0 et 100% des données sélectionnées pour ces tests.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre et janvier sur une période d'intervention de 3 mois. Nous avons mené 5 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

*Indicateurs les plus importants et entités testées :

- Intensité Carbone Groupe
- Nombre d'audits effectués par Cafom Sourcing

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 22/01/2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front
Présidente

5. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDÉE AU 30 SEPTEMBRE 2025

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Chiffres d'affaires	6.1	436 760	417 788
Prix de revient des ventes		-209 358	-205 841
MARGE BRUTE		227 402	211 947
Charges de personnel	6.2	-61 438	-60 701
Charges externes	6.3	-110 438	-98 838
Impôts et taxes	6.3	-3 639	-3 112
Dotations aux amortissements	6.3	-28 764	-28 853
Dotations aux provisions	6.3	470	182
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		23 594	20 624
Autres produits et charges opérationnels	6.4	-1 970	4 262
RESULTAT OPERATIONNEL		21 624	24 886
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7.5	2 783	2 524
RESULTAT OPERATIONNEL		24 407	27 410
après résultat des sociétés mises en équivalence			
Intérêts et charges assimilées	6.5	-4 040	- 4 447
Autres produits et charges financières	6.5	529	470
RESULTAT FINANCIER	6.5	-3 511	-3 977
RESULTAT AVANT IMPOT		20 896	23 433
Charge d'impôt	6.7	-5 023	-5 347
RESULTAT NET		15 873	18 086

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
- <i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	15 873	18 086
- <i>Résultat net part du Groupe</i>	12 879	14 957
- <i>Résultat net part des minoritaires</i>	2 994	3 129
Résultat de base par action, en euro		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,73	1,97
Résultat net part du Groupe par action	1,40	1,63
Résultat dilué par action, en euro		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,70	1,94
Résultat net part du Groupe par action	1,38	1,61

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net de l'exercice	15 873	18 086
Ecarts de conversion	239	-161
Plus ou moins-value des actions auto détenus	-	-
Acquisition minoritaires	-1 299	-
Actions gratuites	526	982
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	-534	821
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	-3	-880
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	-3	-880
Autres éléments du résultat global	-538	-59
Résultat global - part du Groupe	10 602	16 051
Résultat global - part des minoritaires	4 733	1 976
Résultat global	15 335	18 027

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2025	30/09/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	7.1.1	43 071	43 071
Autres immobilisations incorporelles	7.1.2	11 058	9 405
Immobilisations corporelles	7.2	44 825	44 425
Droits d'utilisation	7.3	75 158	86 667
Titres mis en équivalence	7.5	12 226	12 228
Autres actifs financiers non courants	7.6	11 312	11 062
Actifs d'impôts différés	7.9	20 715	21 188
Total des actifs non courants		218 365	228 046
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7.7	101 523	106 827
Créances clients et comptes rattachés	7.8	12 660	14 907
Autres créances	7.8	15 477	19 452
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.14.1	41 920	33 456
Total des actifs courants		171 580	174 643
TOTAL ACTIF		389 945	402 690

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7.10.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		92 735	80 042
Résultat net part du Groupe		12 879	14 957
Capitaux propres - part revenant au Groupe		153 527	142 912
Intérêts minoritaires dans le résultat		2 994	3 129
Réserves revenant aux minoritaires		9 469	6 130
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		12 463	9 259
CAPITAUX PROPRES		165 990	152 171
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	7.11	4 461	4 044
Passifs d'impôts différés	7.12	3 942	3 975
Dettes locatives à plus d'un an	7.13	56 401	66 905
Dettes financières à long terme	7.13	15 824	19 223
Autres dettes non courantes	7.14.3	17 794	17 959
Total des passifs non courants		98 422	112 106
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	7.13	11 359	14 132
Autres passifs financiers courants	7.13	4 811	10 997
Dettes locatives à moins d'un an	7.13	20 067	20 160
Dettes fournisseurs	7.14.3	46 229	50 516
Dettes fiscales et sociales	7.14.3	24 642	24 963
Autres passifs courants	7.14.3	15 972	16 308
Provisions courantes	7.11	2 454	1 337
Total des passifs courants		125 534	138 413
TOTAL PASSIF		389 945	402 690

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 394 662	47 913	4 080	-342	66 173	11 170	128 995	10 359	139 354
Affectation du résultat Opérations sur titres auto-détenus Dividendes				-16	11 170 -2 117	-11 170	0 -2 117	70 -3 146	0 -5 263
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2024 Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						14 957 1 094	14 957 1 094	3 129 -1 153	18 086 -59
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2024	9 394 662	47 913	4 080	-358	75 226	16 050	142 912	9 259	152 171
Affectation du résultat Opérations sur titres auto-détenus Dividendes				13	16 050	-16 050	13	-1 529	13 -1 529
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2025 Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						12 879 -2 277	12 879 -2 277	2 994 1 739	15 873 -538
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2025	9 394 662	47 913	4 080	-345	91 276	10 602	153 527	12 463	165 990

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>			
Résultat net		15 873	18 086
Amortissements et provisions	7.14.2	28 764	29 040
Valeur nette comptable des actifs non courants sortis	7.14.2	0	1 500
Reprises / Dépréciation d'actifs incorporels	7.14.2	0	-3 984
Variation des provisions courantes et non courantes	7.11	1 529	465
Plus-value de cession, nettes d'impôts	4.5	-282	0
Impôts différés	7.12	442	1 055
Titres mis en équivalence	7.5	- 2 783	- 2 524
Dividendes des sociétés mises en équivalence	7.5	2 786	1 425
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		482	158
Marge Brute d'Autofinancement		46 811	45 222
Variation du besoin en fonds de roulement	7.14.3	5 120	-3 059
Flux net de trésorerie généré par l'activité		51 931	42 163
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions d'immobilisations	7.14.4.1	- 11 834	- 12 421
Cessions d'immobilisations	7.14.4.2	1 601	102
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 233	-12 319
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	7.10.2	-1 530	-5 263
Souscription d'emprunts	7.13.3	7 950	4 273
Remboursements d'emprunts	7.13.3	-14 125	-13 029
Remboursement de la dette locative	7.13.3	-19 595	-26 382
Acquisition de titres de filiales		-1 299	0
Variation du BFR hors exploitation	7.14.3	1 299	0
Ventes (rachats des actions propres)	6.10.3	13	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-27 286	-40 399
Variation nette de la trésorerie		14 412	-10 555
Incidence des variations de cours de devises		239	-109
Trésorerie nette en début d'exercice	7.14.1	22 460	33 124
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	7.14.1	37 110	22 460

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 30 septembre 2025

1.	Informations générales	124
2.	Faits marquants de l'exercice	124
3.	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	127
4.	Principes et méthodes comptables	128
5.	Périmètre de consolidation	143
6.	Notes sur le compte de résultat consolidé	146
7.	Note sur l'état de la situation financière consolidé	150
8.	Autres informations	171

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 30 septembre 2025

1. Informations générales

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 31 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes But, But Cosy, Darty, Habitat, Musique et Son, First Déco et Nature & Découvertes. Le Groupe est également propriétaire des sites internet Vente-unique.com, directlowcost.com (B2B international), dommarket.fr et darty-dom.com, ainsi que marques HABITAT et SIA.

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée sur Euronext Growth Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2025 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2026 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2026.

2. Faits marquants de l'exercice

▪ Environnement et contexte

Dans un contexte toujours peu favorable à la consommation des ménages, notamment dans les dépenses de mobiliers et de produits électro-ménagers, le chiffre d'affaires du Groupe ressort cependant en augmentation de + 4,5 %, porté par la croissance du pôle e-Commerce Europe continentale (+ 12,1%), soutenue par ses relais de croissance, notamment la place de marché et le démarrage commercial de la marque Habitat.

Le pôle Outre-Mer est en retrait de - 1,1 %, toujours impacté par les trois magasins détruits en Nouvelle-Calédonie lors des émeutes de mai 2024, et qui avaient contribué au chiffre d'affaires des premiers mois de l'exercice 2023/2024. Hors Nouvelle-Calédonie, l'activité progresse de + 0,9 % sur l'année, malgré les évènements ayant affecté la Martinique au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice.

▪ Réseau de magasins Outre-Mer

Durant l'exercice, le réseau de magasins ultra-marins a évolué de la manière suivante :

- Ouverture d'un magasin But à Saint-Denis de La Réunion après la fermeture du First Déco le 30 septembre 2024 ;
- Changement d'enseigne à Saint-Martin, le magasin Habitat étant devenu un magasin Darty ;
- Fermeture du magasin Habitat de Saint-Pierre de La Réunion et déplacement du magasin Darty mitoyen dans l'espace précédemment occupé par Habitat ;
- Réduction de la surface du magasin But de Matoury (Guyane) de 5.200 m² à 3.600 m².

Au 30 septembre 2025, le Groupe exploite 31 magasins en outre-mer.

▪ **Commerce en ligne en outre-mer**

Dommarket, le site internet développé par le Groupe pour répondre aux besoins en ligne des clients ultra-marins, en complément des sites internet Darty, a franchi une nouvelle étape en devenant revendeur officiel Amazon dans les territoires d'outre-mer, élargissant ainsi significativement son offre produit.

Cette évolution permet désormais aux consommateurs de Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion d'accéder à l'intégralité du catalogue Amazon via la plateforme.

Les premiers résultats observés de ce partenariat sont prometteurs.

▪ **Croissance à deux chiffres du pôle e-Commerce Europe continentale**

Le pôle e-Commerce Europe continentale a enregistré un chiffre d'affaires record de 200,1 M€, en croissance de 12,1 %. Le volume d'affaires s'établit à 275,7 M€ (+ 18,2 %). Cette dynamique est soutenue par les relais de croissance du pôle, à savoir la relance on line de la marque Habitat (revenus de près de 10 M€ sur l'exercice), l'activité de prestation logistique pour compte de tiers (chiffre d'affaires proche de 5 M€, en augmentation de 89 %) et le succès de la place de marché, qui progresse dans l'ensemble des pays dans lesquels elle est déployée, sa part dans le volume d'affaires augmentant de 6 points en un an.

▪ **Acquisition des parts de l'actionnaire minoritaire en Nouvelle-Calédonie**

En complément des 51 % déjà détenus dans sa filiale en Nouvelle-Calédonie, le Groupe a porté sa participation à 100 % au capital de la société Espace Import, à la suite du rachat des parts détenues par son partenaire local.

Cette opération permet au Groupe de renforcer son ancrage dans la région et de bénéficier d'un contrôle total sur le développement de ses activités en Nouvelle-Calédonie.

▪ **Transfert des titres de la Société CAFOM sur le marché Euronext Growth et simplification des procédures**

Le projet de transfert de cotation des titres du Groupe CAFOM du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth, approuvé par l'Assemblée générale du 31 mars 2025, a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de la Société du 8 avril 2025.

Le 20 juin 2025, il a donc été constaté :

- La radiation des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Paris (avant bourse),
- L'admission des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture).

Ce transfert permet au Groupe CAFOM de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth Paris propose un fonctionnement simplifié, plus adapté aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le Groupe rappelle qu'il continue d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées avant le transfert.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 13 novembre 2025, dans un souci de simplification et de réduction des coûts a décidé de supprimer l'application à la Société de certaines règles spécifiques applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et non obligatoires pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation. Il a ainsi décidé :

- de supprimer les comités spécialisés
- que la Société ne se référera plus à un code de gouvernance
- de résilier les procédures mises en place au sein de la Société conformément aux règles applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé et relatives (i) à l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et (ii) à la révélation et au suivi des conflits d'intérêts, le Conseil décident cependant que ces deux sujets resteront examinés par lui chaque année lors de la réunion d'arrêté des comptes sociaux et resteront ainsi inscrits à l'ordre du jour du Conseil chargé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle
- que la Société n'appliquera plus de manière générale toutes règles et procédures applicables aux seules sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou résultant de la référence à un code de gouvernance, le Conseil se réservant toutefois le droit et l'opportunité de faire figurer dans le rapport financier annuel toutes informations non obligatoires qu'ils jugeraient importantes de continuer à communiquer aux actionnaires.

- **Nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions**

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés au cours de l'exercice :

- le Conseil d'administration de la Société, réuni le 5 février 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 79.800 actions de la Société au profit de salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 février 2027.
- le Conseil d'administration de la Société, réuni le 12 septembre 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2025, dans sa 21^{ième} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 25.000 actions de la Société au profit de salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 septembre 2027.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

▪ Poursuite de l'évolution et de l'optimisation du réseau de magasins outre-mer

En Nouvelle-Calédonie, le Groupe a décidé de fermer ses deux magasins But et Darty situés dans le Nord de l'Île à Koné. L'objectif est de se concentrer sur les deux magasins du centre-ville de Nouméa.

▪ Création d'une filiale en Australie

Le Groupe a décidé de s'implanter sur le marché australien, qui présente un potentiel de développement attractif, cette démarche constituant une nouvelle étape dans sa diversification géographique.

Dans ce cadre, et afin de soutenir le lancement d'un site internet dédié à la vente de mobilier, le Groupe a créé une nouvelle filiale, Cafom Australia Pty Ltd, dont il est actionnaire à 95 %. La société a été immatriculée en décembre 2025 et est dispose d'un capital social de 2 millions de dollars australiens. L'objectif est d'ouvrir le site internet dans le courant du 2ième trimestre 2026.

Pour accompagner ce développement, le Groupe s'appuiera sur l'ensemble de son savoir-faire, notamment en matière d'approvisionnement, de logistique amont et de transport maritime, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et compétitive de cette nouvelle implantation.

▪ Ouverture de trois nouveaux pays pour Vente-unique.com

Déjà présent dans 11 pays européens, Vente-unique.com a étendu son activité aux pays scandinaves : le Danemark, la Suède et la Norvège.

▪ Deuxième entrepôt à Moulins pour Vente-unique.com

Afin de répondre aux besoins de croissance interne et de développer également les prestations de « fulfillment » pour les clients externes, Vente-unique.com a investi dans un deuxième entrepôt logistique, près de Moulins (Allier), en complément de celui d'Amblainville. L'ouverture d'une première partie de cet entrepôt a eu lieu en novembre 2025 et l'exploitation complète de la surface (62.000 m²) est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2026. Cet entrepôt permet d'augmenter de 75% les capacités logistiques du pôle e-Commerce Europe continentale.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2025, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqués par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2025 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2024.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2024

- ✓ Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité

Cet amendement précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes. Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation.

Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à partir du 1er janvier 2025. Une adoption anticipée est permise.

Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraitier les informations comparatives.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

- ✓ _ Amendements d'IAS 1 – « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants », « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants Report de la date d'entrée en vigueur » et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »

L'IASB a publié le 31 octobre 2022 les derniers amendements concernant la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Les amendements combinés (ceux publiés en 2020 et 2022) figurent en annexe aux amendements d'octobre 2022.

Ces textes apportent des précisions sur les règles de présentation des passifs comme courants ou non courants, notamment en ce qui concerne leur application aux passifs assortis de clauses restrictives (covenants).

La notion de droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture est clarifiée. Ce droit au report du règlement doit s'apprécier strictement à la date de clôture. La présentation en tant que passif courant ou non courant n'est pas affectée par la probabilité ou l'intention qu'une entité exerce son droit de différer le règlement.

Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'auraient pas d'impact sur sa présentation en tant que courant ou non courant.

Enfin, de nouvelles informations en annexe sont exigées lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses restrictives dans un délai de douze mois.

- ✓ Amendement d'IAS 7 et d'IFRS 7 – « Accords de financement de fournisseurs »

Ces modifications publiées par l'IASB le 25 mai 2023 prévoient des exigences d'informations en annexe supplémentaires sur la teneur des accords de financement avec des fournisseurs (de type affacturage inversé ou reverse factoring) et leurs effets sur les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024.

- ✓ Amendement IFRS 16 – « Obligation locative découlant d'une cession-bail »

Ces modifications ont pour objectif de préciser les modalités d'évaluation par le vendeur-preneur de la dette locative découlant d'une opération de cession-bail (sale and leaseback) avec transfert de contrôle de l'actif à l'acheteur-bailleur, de sorte que le vendeur-preneur ne comptabilise immédiatement aucun gain ou perte rattachable au droit d'utilisation qu'il conserve. Elles trouvent à s'appliquer particulièrement lorsque les loyers à la charge du vendeur-preneur sont, pour tout ou partie, des loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Ce texte publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et adopté par l'UE le 20 novembre 2023 est applicable sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doit être appliqué de manière rétrospective aux opérations de cession-bail conclues après la date de première application d'IFRS 16.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2025

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2024 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative. Les dates d'entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

✓ Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers »

Cet amendement publié par l'IASB le 30 mai 2024, vise à clarifier et améliorer la classification et la mesure des instruments financiers. Ces modifications portent sur la classification des actifs financiers liés à l'ESG et le règlement des passifs via des paiements électroniques. De plus, des exigences de divulgation supplémentaires ont été introduites pour améliorer la transparence des investissements dans certains instruments financiers.

✓ IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Cette norme, publiée par l'IASB le 9 avril 2024, remplacera l'IAS 1 et introduira des exigences pour améliorer la présentation et la transparence des états financiers. Elle imposera de classer les revenus et les dépenses en catégories opérationnelles, d'investissement et de financement, avec de nouveaux sous-totaux pour le résultat opérationnel. La norme IFRS 18 stipule que les entreprises doivent fournir des explications sur ces indicateurs présentés dans le compte de résultat, appelés indicateurs de performance définis par la direction. Ces indicateurs de performance définis par la direction, au sens de la norme IFRS 18, sont des sous-totaux de produits et de charges. La norme IFRS 18 n'impose pas aux entreprises de fournir de tels indicateurs, mais exige, le cas échéant, de fournir des explications sur les indicateurs présentés.

La norme sera effective à partir du 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

✓ IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information publique : informations à fournir »

L'IASB a publié le 9 mai 2024 la norme IFRS 19. Cette nouvelle norme a pour but de simplifier le reporting des filiales en allégeant leurs obligations en matière d'informations à communiquer tout en maintenant un niveau d'information suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

La norme entre en application à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

✓ « Améliorations annuelles aux normes comptables IFRS – Volume 11 »

L'IASB a publié le 18 juillet 2024 des améliorations portant sur plusieurs normes, à savoir IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

Ces améliorations entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026, avec la possibilité d'une application anticipée.

4.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

4.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des goodwill (cf note 7.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf note 7.1.2 et 7.2),
- L'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (cf note 7.3)
- les stocks (cf note 7.7),
- les actifs et passifs d'impôts différés (cf note 7.9 et 7.12),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf note 7.11),
- la valorisation des engagements de retraite (cf note 7.11).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition, marques et engagement de retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

4.4. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisées par les magasins et les sites Internet marchands des filiales du Groupe.

Il inclut notamment les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce, les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe, les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients, les prestations de service après-vente, les revenus de licence de marque, les produits du financement des ventes.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins entre dans le champ d'application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients.

En application de la norme IFRS 15, la Société agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les prestations de services dans les magasins, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Pour les ventes de l'activité e-commerce, le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce des filiales. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

4.5. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation et ou de pré ouverture des magasins ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- les variations de perte de valeur d'éléments d'actifs issue d'évènements exceptionnels/non récurrents ;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et mobiliers.

4.6. Résultat financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

4.7. Immobilisations incorporelles

4.7.1. Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Le Groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché. A ce titre le Groupe se réfère aux publications de l'IEDOM pour tenir compte des perspectives par territoire.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparaît raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill ne sont pas réversibles.

4.7.2. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels".

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

4.7.3. Evaluation des Marques

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

L'appréciation de la valeur de la marque dans les comptes consolidés est estimée selon les cash-flow actualisés issus de la seule exploitation de la marque Habitat par le Groupe.

4.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des construction	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

4.9. Contrats de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les magasins et les entrepôts. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

Droits d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans les notes 7.1.1 et 7.2.

Crédit-bail

Suite à l'application d'IFRS 16, les crédits-baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

Droits au bail commercial et pas-de-porte

En France, le titulaire des droits au bail a le droit de renouveler le bail presque indéfiniment. Si le bailleur souhaite résilier un bail commercial en France, le locataire a le droit de recevoir une indemnité d'éviction égale à la valeur des droits au bail à la date d'annulation. Par conséquent, les droits au bail ont une durée de vie indéfinie, car il n'y a pas de fin prévisible à la période pendant laquelle les droits au bail sont censés générer des flux de trésorerie nets entrants. En conséquence, les principaux droits au bail (versés à l'ancien locataire) ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que leurs montants recouvrables peuvent être inférieurs à leur valeur comptable.

Suite à l'application d'IFRS 16, le droit au bail est inclus dans le droit d'utilisation.

Dans certains cas, un autre terme juridique est utilisé pour les droits au bail. Ils sont appelés « Pas-de-porte » lorsque le montant est versé par le locataire au bailleur.

Ils sont classés en droit d'utilisation et amortis sur la durée estimée du bail.

Dettes de location

À la date de prise d'effet d'un contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement du territoire des filiales concernées. Par exception, quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

4.10. Actifs financiers

La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon le modèle fondé sur les pertes attendues.

Le Groupe classe ses actifs financiers au coût amorti uniquement si les deux critères suivants sont respectés :

- les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion visant à collecter les flux monétaires contractuels, et
- les flux monétaires contractuels ne sont constitués que de flux d'intérêt et de remboursement de principal (critère SPPI) ;

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

4.11. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passifs sont présentés en note 7.12.

4.12. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks, ainsi que lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire, et ou si les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Une provision pour dépréciation des produits comprise entre 30 et 50% de la valeur du produit est constatée dès que leur durée de détention s'avère supérieure à 12 mois.

Les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont quant à eux provisionnés à 50%.

4.13. Créances clients

Le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en prenant en compte des facteurs spécifiques liés aux clients et autres débiteurs, aux conditions générales économiques actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et provisions ». Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.15. Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

Au 30 septembre 2025, le Groupe n'a pas comptabilisé d'actif destiné à être cédé.

4.16. Actions propres

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

4.17. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

4.18. Provisions pour engagement retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2025	30/09/2024
Taux d'actualisation :	3,50%	3,20%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2024	Table INSEE 2023
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2025 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbox - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
 - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires
 - La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements
 - Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi
 - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

4.19. Emprunts et autres dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant. Celle relative à la part à plus d'un an est présentée en passif non courant.

4.20. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom / Magasins Outre-mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, But Cosy, Darty, Habitat outre-mer, Nature & Découvertes, Musique & Son, Direct Low Cost, activité de crédit à la consommation) ;
- e-Commerce Europe continentale, qui correspond aux activités de la société « Vente-unique.com » et de ses filiales.

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments. L'activité de crédit à la consommation ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

4.21. Résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

4.22. Méthode de conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultant est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exercables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence :

- La date de clôture de la société CAFINEO est fixée au 31 décembre de chaque année.
- La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 juin de chaque année.
- La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Le périmètre est le suivant :

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle		% Intérêt	
		30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2024
SA CAFOM.....	Société Mère				
France					
SA CAFOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA VENTE-UNIQUE.COM.....	IG	62,96	63,01	62,96	63,01
SA VUS (6).....	IG	100,00	100,00	62,96	63,01
SA VENTE UNIQUE LOGISTICS AMB (6).....	IG	100,00	100,00	62,96	63,01
SA VENTE UNIQUE DELIVERY (6).....	IG	100,00	100,00	62,96	63,01
SAS VENTE UNIQUE LOGISTICS AUVERGNE (6)...	IG	100,00	100,00	62,96	63,01
SAS DIRECT LOW COST.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SASU AMARENA.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL INTERCOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFINEO.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
EUROPE					
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS VENTE UNIQUE Delivery Belgium (6).....	IG	100,00	-	62,96	-
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1).....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
CAFOM SERVICES INDIA PVT LTD.....	IG	100,00	-	100,00	-
CAFOM SOURCING HONG KONG (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DLC HONG KONG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAFOM SOURCING SHENZEN (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS NATURE GUADELOUPE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MARTINIQUE					
SAS COMADI.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON.....	IG	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SAS HABITAT GUYANE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1)...	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI TRIANGLE (4).....	IG	40,00	40,00	40,00	40,00
SARL RSP (4).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRESIL					
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1)	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN					
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOUVELLE CALEDONIE					
SAS ESPACE IMPORT.....	IG	100,00	51,00	100,00	51,00
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la Société Espace Import

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(6) Société filiale de la Société Vente-Unique

(3) Société filiale de la Société SAS COMADI

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle et de Habitat International SA Luxembourg qui clôturent au 31 décembre.

5.2. Variation de périmètre

Suite à la création de la société Vente-unique Delivery Belgium et de la société Cafom Services India Pvt Ltd au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation comprend 45 sociétés au 30 septembre 2025 contre 43 au 30 septembre 2024.

6. Notes sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
France outre-mer	222 936	225 182	-2 246
France métropolitaine	113 104	96 346	16 757
Europe	99 057	91 814	7 243
Reste du monde	1 663	4 445	-2 782
Total chiffre d'affaires	436 760	417 788	18 972

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Vente de marchandises	380 798	365 280	15 518
Prestations de services	55 962	52 508	3 455
Total chiffre d'affaires	436 760	417 788	18 972

6.2. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Salaires	41 762	41 264	498
Participations des salariés	1 206	995	211
Charges sociales	18 470	18 442	28
Total charges de personnel	61 438	60 701	737

6.3. Autres charges opérationnelles courantes

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Charges externes	110 438	98 838	11 599
Impôts et taxes	3 639	3 112	526
Dotation aux amortissements	28 764	28 853	-90
Dotation aux provisions nettes de reprises	-470	-182	-288
Total charges opérationnelles courantes	142 370	130 622	11 748

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Fournitures outillages - entretiens	1 326	1 139	188
Energie - Consommables	2 213	2 673	- 461
Locations Courte durée	72	413	- 342
Charges locatives	2 630	2 843	- 213
Entretiens et maintenance	2 908	3 046	- 138
Assurances	3 237	3 127	110
Sous-traitance	23 374	21 215	2 159
Honoraires (dont market-place)	2 851	3 024	- 173
Publicité	32 195	29 113	3 082
Transport sur ventes	27 009	20 469	6 540
Voyages - Déplacements - Réception	1 504	1 873	- 369
Frais bancaires	3 780	3 455	325
Frais télécommunication	949	1 163	- 214
Redevances marques	4 658	3 951	707
Créances irrécouvrables	1 441	1 070	372
Autres frais généraux	290	264	25
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	110 438	98 838	11 599

6.4. Autres produits et charges opérationnels

Au 30 septembre 2025, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Remboursement assurance		1 644	-1 644
Reprise / Dépréciation d'actifs non courants		3 984	-3 984
Impact relance Habitat		-1 455	-1 455
Provision pour risque	-1 463		-1 463
Litiges administratifs et commerciaux	-265		-265
Autres	-242	90	-332
Total des autres produits et charges opérationnels	-1 970	4 262	-6 233

6.5. Résultat financier

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	-26	-33	7
Intérêts financiers liés aux dettes locatives	-2 043	-1 745	-298
Intérêts financiers sur endettement bancaire	-1 971	-2 669	698
Coût de l'endettement financier	-4 040	-4 447	407
Autres charges / autres produits	529	470	59
Résultat financier	-3 511	-3 977	466

6.6. Impôt sur les bénéfices et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables.

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.7. Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Impôts exigibles	4 283	3 994
Impôts différés	442	1 055
Charge d'impôt avant reclassement CVAE	4 725	5 049
Reclassement CVAE	298	298
Charge d'impôt globale	5 023	5 347
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 873	18 086
Taux d'impôt effectif moyen	24,04%	22,82%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôt courant et impôt différé) / (résultat net avant impôt).

6.8. Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	15 873	18 086
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 783	-2 524
Charge (produit) d'impôt (hors CVAE)	4 725	5 049
Résultat taxable	17 814	20 611
Taux d'impôt courant en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-4 601	-5 324
Différences permanentes	262	168
Déficit activé / non activé	-258	-125
Crédit d'impôt		
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	-127	231
Charge (produit) d'impôt comptabilisé (hors CVAE)	-4 725	-5 049

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

7. Note sur l'état de la situation financière consolidé

7.1. Immobilisations incorporelles

7.1.1. Goodwill

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Valeur nette au début d'exercice	43 070	43 070
Acquisitions de l'exercice	-	-
Variation de périmètre	-	-
Dépréciation	-	-
Valeur nette à la fin d'exercice	43 070	43 070

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
UGT		
Guadeloupe	9 092	9 092
Martinique	21 166	21 166
Guyane	4 805	4 805
Saint Martin	157	157
La Réunion	3 161	3 161
Métropole	4 276	4 276
Nouvelle Calédonie	413	413
TOTAL	43 070	43 070

7.1.2. Autres immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2023	4 481	10 282	0	6 106	20 869
Augmentation	480	1 772	749		3 001
Diminution		-122			-122
Solde au 30/09/2024	4 961	11 932	749	6 106	23 748
Augmentation	478	2 832	568		3 878
Reclassement		538	-538		
Diminution		-162			-162
Solde au 30/09/2025	5 439	15 140	779	6 106	27 465

VALEUR AMORTISSEMENT et DEPRECIACTION	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2023	3 941	7 473	0	4 706	16 120
Augmentation	336	1 872			2 208
Diminution				-3 984	-3 984
Solde au 30/09/2024	4 277	9 344	0	722	14 344
Augmentation	384	1 840			2 224
Diminution		-162			-162
Solde au 30/09/2025	4 661	11 022	0	722	16 406

VALEUR NETTE COMPTABLE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immobilisation en cours	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2023	540	2 809	0	1 400	4 749
Augmentation	144	-100	749	0	794
Diminution		-122		3 984	3 862
Solde au 30/09/2024	684	2 587	749	5 384	9 405
Augmentation	94	992	568		1 654
Reclassement		538	-538		
Diminution					0
Solde au 30/09/2025	778	4 118	779	5 384	11 059

La marque Habitat, détenue par le Groupe, est classée dans la rubrique « immobilisations incorporelles ».

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable sont les suivantes :

Coût des fonds propres	Coût moyen pondéré du capital
Taux sans risque	3,02 %
Bêta	1,18
Prime de risque	5,30 %
Prime de risque spécifique	2,00 %
Coût des fonds propres	11,27 %
	Cout moyen pondéré du capital
	8,69 %

Les hypothèses retenues pour valoriser la marque Habitat, sur la base d'une durée indéfinie de détention compte tenu des perspectives, ne conduisent pas à constater de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2025.

Les tests de sensibilité menés sur la marque ont les conséquences suivantes :

Test de sensibilité	Impact sur les comptes
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 9,69 %	Pas d'impact
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	Pas d'impact
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Pas d'impact
Cumul : + 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 9,69 % - 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle - 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Pas d'impact

7.2. Immobilisations corporelles

VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2023	1 073	12 659	14 937	56 457	3 457	88 582
Augmentation		25	1 643	4 719	-443	5 944
Reclassement	9 000	1 608				10 608
Diminution		-389	-88	-2 613		-3 090
Solde au 30/09/2024	10 073	13 902	16 493	58 562	3 014	102 044
Augmentation		449	341	4 726	1 990	7 506
Diminution	-1 113	-414	-55	-1 919		-3 501
Solde au 30/09/2025	8 960	13 937	16 779	61 369	5 004	106 049

VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2023	0	7 092	12 143	34 733	0	53 968
Augmentation		677	1 124	4 161		5 961
Diminution		-304	-61	-1 946		-2 311
Solde au 30/09/2024	0	7 465	13 206	36 948	0	57 619
Augmentation		597	1 139	4 240		5 976
Diminution		-129	-340	-1 902		-2 371
Solde au 30/09/2025	0	7 933	14 005	39 286	0	61 224

VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2023	1 073	5 567	2 794	21 724	3 457	34 614
Augmentation	0	-652	520	558	-443	-17
Reclassement	9 000	1 608	0	0	0	10 608
Diminution	0	-85	-27	-667	0	-780
Solde au 30/09/2024	10 073	6 437	3 287	21 614	3 014	44 425
Augmentation	0	-148	-798	486	1 990	1 530
Diminution	-1 113	-285	285	-17	0	-1 130
Solde au 30/09/2025	8 960	6 004	2 774	22 083	5 004	44 825

7.3. Droits d'utilisation

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations	Total
Valeur brute au 30 septembre 2023	174 332	3 029	177 361
Nouveaux contrats y compris réévaluation	13 410	279	13 689
Actualisation	7 293	0	7 293
Reclassement	-18 000		-18 000
Diminution	-30 834	-136	-30 971
Valeur brute au 30 septembre 2024	146 201	3 172	149 373
Nouveaux contrats y compris réévaluation	8 377	238	8 616
Actualisation	1 771	0	1 771
Diminution	-4 639	0	-4 639
Valeur brute au 30 septembre 2025	151 711	3 410	155 121
En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations	Total
Total Amortissement au 30 septembre 2023	55 726	1 547	57 273
Amortissements	20 051	819	20 870
Reclassement	-7 392		-7 392
Diminution	-7 983	-61	-8 044
Total Amortissement au 30 septembre 2024	60 403	2 304	62 707
Amortissements	19 692	871	20 563
Diminution	-3 307		-3 307
Total Amortissement au 30 septembre 2025	76 788	3 175	79 963
En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations	Total
Valeur nette au 30 septembre 2023	118 606	1 482	120 088
Nouveaux contrats y compris réévaluation	13 410	279	13 689
Dotation de l'exercice	-20 051	-819	-20 870
Actualisation	7 293	0	7 293
Reclassement	-10 608	0	-10 608
Diminution	-22 852	-75	-22 927
Valeur nette au 30 septembre 2024	85 799	867	86 666
Nouveaux contrats y compris réévaluation	8 377	238	8 616
Dotation de l'exercice	-19 692	-871	-20 563
Actualisation	1 771	0	1 771
Reclassement	0	0	0
Diminution	-1 332	0	-1 332
Valeur nette au 30 septembre 2025	74 923	235	75 158

7.4. Test de dépréciation des actifs non financiers

7.4.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-25	sept-24	sept-25	sept-24
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	8,69%	9,75%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 30 % qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Coût des fonds propres	Coût moyen pondéré du capital	
Taux sans risque	3,02 %	Couts des fonds propres
Bêta	1,18	Part des fonds propres
Prime de risque	5,30 %	Part de la dette
Prime de risque spécifique	2,00 %	Couts de la dette après IS
Coût des fonds propres	11,27 %	Cout moyen pondéré du capital
		8,69 %

7.4.2. Test de dépréciation des actifs non financiers

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Martin, La Réunion, Métropole, Nouvelle Calédonie), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Les tests effectués n'ont pas amené à enregistrer de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2025.

- Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de +/- 1 pt et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.

Une variation de + 1 point du WACC et une variation de - 1% du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à constater de dépréciation sur les différents goodwill.

Une variation de + 1 point du WACC et/ou une variation de - 1 point de la marge de résultat d'exploitation ne conduiraient pas à constater de dépréciation sur les différents goodwill.

7.5. Titres mis en équivalence

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2024	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2025	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	12 200	-2 786		2 812	12 226	31/12/2024
URBASUN CARAIBES	49,00%	0				0	30/06/2025
CAFOM SOURCING INDIA	49,00%	29			-29	0	31/03/2025
Total		12 228	-2 786	0	2 783	12 225	

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2025, l'encours moyen réalisé est de 228 259 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 5 784 K€ sur 9 mois.
- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable
- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA.

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraibes
Capitaux propres	24 951	0	0
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	12 226	0	0
Titres mis en équivalence	12 226	0	0

7.6. Autres actifs financiers non courants

VALEUR BRUTE	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2023	469	572	295	0	6 933	8 269
Augmentation					3 476	3 476
Diminution	-467					-467
Encaissement					-102	-102
Solde au 30/09/2024	2	572	295	0	10 307	11 176
Augmentation		22	10		419	451
Diminution						0
Encaissement			-17		-184	-201
Solde au 30/09/2025	2	594	288	0	10 542	11 426

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2023	467	127	0	0	51	645
Augmentation						0
Diminution	-467				-64	-531
Encaissement						0
Solde au 30/09/2024	0	127	0	0	-13	114
Augmentation						0
Diminution						0
Encaissement						0
Solde au 30/09/2025	0	127	0	0	-13	114

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2023	2	445	295	0	6 882	7 624
Augmentation	0	0	0	0	3 476	3 476
Diminution	0	0	0	0	64	64
Encaissement	0	0	0	0	-102	-102
Solde au 30/09/2024	2	445	295	0	10 320	11 062
Augmentation	0	22	10	0	419	451
Diminution	0	0	0	0	0	0
Encaissement	0	0	-17	0	-184	-201
Solde au 30/09/2025	2	467	288	0	10 555	11 312

7.7. Stocks

Les stocks sont constitués uniquement de stocks de marchandises et se résument comme suit :

En milliers d'euros	Stock de marchandises valeur brute	Provision	Valeur nette
30/09/2024	110 355	-3 527	106 827
30/09/2025	104 781	-3 257	101 523
Variation	-5 574	270	-5 304

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2023	5 360	3 702	-3 435	5 627
Provision stock 30 09 2024	5 627	3 330	-5 430	3 527
Provision stock 30 09 2025	3 527	4 870	-5 140	3 257

7.8. Créances

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2025	Provisions au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2024
Clients et comptes rattachés	15 930	3 269	12 660	14 907
Avances versées sur commandes	1 019		1 019	806
Créances sociales et fiscales	5 359		5 359	8 148
Autres créances	5 821	866	4 955	7 428
Charges constatées d'avance	4 143		4 143	3 071
Total des autres créances	16 343	866	15 477	19 452
Créances d'exploitation	32 273	4 136	28 137	34 360

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Au 30 septembre 2025, la vision consolidée agrégée de l'ancienneté des créances nettes associées se détaille comme suit

Ancienneté	30/09/2025	30/09/2024
Créances inférieures à 1 mois	6 836	7 775
Créances entre 1 et 2 mois	2 874	3 576
Créances entre 2 et 3 mois	1 029	1 212
Créances entre 3 et 6 mois	655	771
Créances supérieures à 6 mois	1 266	1 574
Total	12 660	14 907

Les créances supérieures à 3 mois sont principalement des créances B to B.

Les variations de provisions pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provisions créances clients	4 515	1 185	-3 789	1 911
Provisions autres créances	902	5	-40	866
Total des provisions pour créances	5 417	1 190	-3 829	2 778

7.9. Impôts différés actifs

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2024	Variation P&L	Variation OCI	30/09/2025
Déficit activé	11 617	-799	0	10 818
Marge interne	1 686	85	0	1 772
Engagement retraite	1 045	107	1	1 152
IFRS 9	283	67	0	350
IFRS 15	6 428	15	0	6 444
IFRS 16 (contrats de location)	574	64	0	637
Autres	-445	-14	0	-458
Total des impôts différés actifs	21 188	-475	1	20 715

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	En base
Au 30 septembre 2023	8 317
Variation des déficits	-1 776
Au 30 septembre 2024	6 541
Variation des déficits	-453
Au 30 septembre 2025	6 088

7.10. Capitaux propres

7.10.1. Capital

En euro	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Nombre d'actions	9 394 662	-	-	9 394 662
Valeur nominale	5,10	-	-	5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

7.10.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent.

Les filiales du Groupe ont procédé à une distribution de dividende à leurs actionnaires minoritaires pour un montant de 1 530 K€.

7.10.3. Actions propres

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres.

La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL
Détention 30 09 2023	5 298	137 537	142 835
Variation nette	- 198	54 944	54 746
Détention 30 09 2024	5 100	192 481	197 581
Variation nette	-1 245	- 838	- 2 083
Détention 30 09 2025	3 855	191 643	195 498

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de -401 K€ dont +16 K€ sur la période.

7.10.4. Paiements fondés sur des actions

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2025, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 131 400 actions CAFOM et 204 052 actions Vente-unique.com. Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 2 350 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente-unique.com se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attribution provisoire au 30/09/2025
22 mars 2016	110 571	2 ans + 2 ans	108 835		
15 décembre 2016	107 268	2 ans + 2 ans	107 268		
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400		
14 janvier 2019	120 178	2 ans + 2 ans	114 578		
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	157 980		
7 janvier 2021	131 655	2 ans + 2 ans	120 100		
29 juin 2021	12 500	2 ans + 2 ans	9 500		
29 janvier 2022	116 300	2 ans + 0 an	107 900		
11 janvier 2023	108 500	2 ans + 0 an		108 500	
8 janvier 2024	102 052	2 ans + 0 an			102 052
29 janvier 2025	102 000	2 ans + 0 an			102 000
TOTAL	1 191 246		837 561	108 500	204 052

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attribution provisoire au 30/09/2025
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 an	14 300		
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 an	19 500		
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 an	27 900		
19 novembre 2020	37 900	2 ans + 1 an	32 800		
23 septembre 2021	21 900	2 ans + 0 an	18 100		
7 octobre 2022	78 100	2 ans + 0 an		73 400	
8 novembre 2023	26 600	2 ans + 0 an			26 600
5 février 2025	79 800	2 ans + 0 an			79 800
12 septembre 2025	25 000	2 ans + 0 an			25 000
TOTAL	333 650		112 600	73 400	131 400

7.11. Provisions courantes et non courantes

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2023	2 545	1 185	3 729
Dotations	312	153	465
Provisions utilisées			0
Engagement actuel	1 187		1 187
Provisions au 30 septembre 2024	4 044	1 338	5 381
Dotations	413	1 619	2 032
Provisions utilisées		-503	-503
Engagement actuel	5		5
Provisions au 30 septembre 2025	4 461	2 454	6 915

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuel	Reprise	Clôture
Provision pour litige	437	156		-340	254
Provision pour charge	900	1 463		-163	2 200
Provision courante	1 337	1 619	0	-503	2 454
Provision indemnité départ à la retraite	4 044	413	5		4 461
Provision non courante	4 044	413	5	0	4 461

Le montant des provisions pour risques s'élève à 2 454 K€ au 30.09.2025. Ce total correspond principalement à différents litiges et désaccords commerciaux et administratifs.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	4 044
Intérêts sur la dette actuarielle	413
Amortissement du coût des services passés	
Pertes et gains actuariels	5
Dette actuarielle en fin de période	4 462

7.12. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Base	Ouverture	Variation P&L	Clôture
Contrats de location	10 596	2 737	-	2 737
Amortissement dérogatoire	465	153	- 33	120
Marque	4 200	1 085	-	1 085
Impôts différés passifs	15 261	3 975	- 33	3 942

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôts différés actifs (IDA)	21 188	-475	1	20 715
Impôts différés passifs (IDP)	3 975	-33		3 942
Solde net	17 214	-442	1	16 773

7.13. Dettes financières

7.13.1. Echéancier des dettes financières

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

L'endettement financier se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2024
	Endettement au 30/09/2025	Moins de 1 an (courant)	Plus de 1 an (non courant)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts financiers	27 072	11 248	15 824	14 558	1 265	33 250
Emprunts financiers auprès d'établissements bancaires et autres organismes	27 072	11 248	15 824	14 558	1 265	33 250
Dettes diverses (intérêts courus)	111	111				105
Total des emprunts et dettes financières	27 183	11 359	15 824	14 558	1 265	33 355
Autres passifs financiers courants (découverts bancaires)	4 811	4 811				10 997
Total des emprunts et dettes financières et découverts avant IFRS 16	31 994	16 170	15 824	14 558	1 265	44 352
Dettes locatives IFRS 16 (*)	76 467	20 067	56 401	55 963	438	87 065
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER y compris IFRS 16	108 461	36 236	72 225	70 522	1 703	131 417
(*) Dont crédit-bail	646	474	171	171	0	1 490

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41 920	33 456	8 464
Découverts bancaires	-4 811	-10 997	6 187
Trésorerie nette de découvert	37 110	22 459	14 651

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Emprunts et dettes financières y compris dettes locatives	108 461	131 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-41 920	-33 456
ENDETTEMENT FINANCIER NET	66 541	97 961
Dettes locatives « pures »	-75 821	-85 575
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors dettes locatives « pures » (+) / TRESORERIE NETTE hors dettes locatives « pures » (-)	-9 281	12 385
Dettes locatives de crédit-bail	-646	-1 490
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors IFRS 16 (+) / TRESORERIE NETTE D'ENDETTEMENT hors IFRS 16 (-)	-9 928	10 895

7.13.2. Nature des dettes financières

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2025	Total 30/09/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 517	4 012	13 529	15 544
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	5 343		5 343	12 706
Emprunts auprès des organismes publics d'investissements	8 200		8 200	5 000
Total de la dette auprès d'établissements bancaires	23 060	4 012	27 072	33 250
Emprunts liés au crédit-bail	646	0	646	1 490
Total	23 706	4 012	27 718	34 740

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts et crédit baux à taux variable auprès des établissements de crédit aurait un impact inférieur à 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

7.13.3. Tableau de variation des dettes financières

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2024	Extinction IFRS 16	Souscriptions d'emprunts	Autres variations (nouveaux contrats IFRS 16 et actualisation)	Remboursements d'emprunts	Capital restant dû au 30/09/2025
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 543		4 500		6 515	13 529
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	12 706				7 364	5 343
Emprunts auprès des organismes publics	5 000		3 450		250	8 200
Intérêts courus	105				-6	111
Découverts bancaires	10 997			-6 186		4 811
Total Endettement Financier hors dettes locatives	44 352	0	7 950	-6 186	14 123	31 994
Dettes locatives	87 065	-1 379		10 377	19 596	76 467
Total Endettement	131 417	-1 379	7 950	4 191	33 719	108 461

Décomposition des dettes locatives par nature

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2024	Extinction IFRS 16	Actualisation	Nouveaux contrats	Remboursements d'emprunts	Capital restant dû au 30/09/2025
Emprunts sur opérations de crédit-bail	1 490	0	0	0	844	646
Dettes locatives hors crédit-bail	85 575	-1 379	1 770	8 615	18 752	75 821
TOTAL DETTES LOCATIVES	87 065	-1 379	1 770	8 615	19 596	76 467

7.14. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

7.14.1. Calcul de la trésorerie

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Disponibilités	28 221	30 885	-2 664
Valeurs mobilières de placement	13 699	2 571	11 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 920	33 456	8 464
Découverts bancaires	-4 811	-10 997	6 188
Trésorerie nette de découverts	37 110	22 459	14 652

7.14.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissements selon TFT
Incorporels	7.1.2	-2 224	-2 224		-2 224
Corporels	7..2	-5 976	-5 976		-5 976
Droit d'utilisation	7.3	-20 563	-20 563		-20 563
Total des dotations aux amortissements		-28 763	-28 763		-28 763

7.14.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

En milliers d'euros	Bilan 30/09/2024	Variation du BFR	Variation du BFR Hors exploitation	Bilan 30/09/2025
Stocks	106 827	-5 304		101 523
Créances d'exploitation	14 907	-4 720		10 187
Autres	19 452	-3 975		15 477
Actifs courants liés à l'exploitation	141 187	-14 000	0	127 187
Fournisseurs	50 516	-6 760		43 756
Dettes fiscales et sociales	24 963	-321		24 642
Autres dettes	16 308	-1 634	1 299	15 972
Autres dettes non courantes	17 959	-165		17 794
Passifs courants liés à l'exploitation	109 746	-8 880	1 299	102 165
Besoin en fonds de roulement	31 441	-5 120	-1 299	25 023

Les passifs sur contrats, intégrés dans la rubrique autres dettes et autres dettes non courantes, peuvent se résumer comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Impact P&L	Clôture	Passifs courants	Passifs non courants
Extensions de garantie	24 887	59	24 946	7 767	17 180
Produits constatés d'avance	4 273	-413	3 860	3 245	615
Total	29 160	-354	28 806	11 012	17 794

7.14.4. Flux de trésorerie provenant des investissements

7.14.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Total 30/09/2025	Total 30/09/2024
Incorporels	7.1.2	902	2 976	3 878	3 001
Corporels	7.2	4 387	3 119	7 506	5 944
Actifs financiers	7.6	398	53	451	3 476
Total Acquisitions d'immobilisations		5 687	6 148	11 835	12 421

Le montant des investissements corporels s'élève à 7 506 K€ et correspond principalement à :

Agencement des sites de la métropole (y compris E-Commerce) :	3 202 K€
Agencement des magasins de Martinique :	411 K€
Agencement des magasins de La Guadeloupe :	1 170 K€
Agencement des magasins de La Guyane :	1 671 K€
Agencement des magasins de La Réunion :	1 010 K€
Agencement des magasins de Nouvelle Calédonie :	42 K€

7.14.4.2. Cessions d'immobilisations

En milliers d'euros	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Total 30/09/2025	Total 30/09/2024
Incorporels				
Corporels	1 400		1 400	
Titres MEE				
Actifs financiers	103	98	201	102
Total Cessions d'immobilisations	1 503	98	1 601	102

7.15. Effectifs

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2023	284	809	1 093
Evolution des effectifs de la période	-5	-15	-20
Effectifs 30/09/2024	279	794	1 073
Evolution des effectifs de la période	39	23	62
Effectifs 30/09/2025	318	817	1 135

7.16. Résultat par action

Les résultats nets par action sont calculés par rapport au nombre d'actions en circulation (nombre d'actions total diminué du nombre d'actions auto-détenues).

Résultat net par action (en circulation)	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé (en K€)	15 873	18 086
Résultat net part du Groupe (en K€)	12 879	14 957
Résultat net part des minoritaires (en K€)	2 994	3 129
Nombre d'actions	9 394 662	9 394 662
Nombre d'actions auto détenues	-195 498	-197 581
Nombre d'actions en circulation	9 199 164	9 197 081
Résultat net par action (en €)	1,73	1,97
Résultat net part du Groupe par action (en €)	1,40	1,63

Les actions rattachées à des plans d'attribution d'actions gratuites à venir ont été réintégrées dans le nombre d'actions après dilution pour le calcul des résultats nets par action après dilution.

Résultat net par action après dilution	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé (en K€)	15 873	18 086
Résultat net part du Groupe (en K€)	12 879	14 957
Résultat net part des minoritaires (en K€)	2 994	3 129
Nombre d'actions en circulation	9 199 164	9 197 081
Actions rattachées à des plans d'attribution d'actions gratuites à venir	+ 131 400	+ 104 700
Nombre d'actions après dilution	9 330 564	9 301 781
Résultat net dilué par action (en €)	1,70	1,94
Résultat net dilué part du Groupe par action (en €)	1,38	1,61

7.17. Taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2024
Suisse	Franc Suisse	0,9389	0,9439	0,9404	0,9572
Hong Kong	Dollar US	1,1741	1,1196	1,1061	1,0842
Chine	RMB	8,3591	7,8511	7,9743	7,8116
Brésil	Real brésilien	5,2584	5,2584	5,6973	5,6973
Nouvelle Calédonie	FXPF	119,3317	119,3317	119,3317	119,3317

(1) taux de change pour conversion du bilan

(2) taux de change pour conversion du compte de résultat

8. Autres informations

8.1. Informations sectorielles

- Répartition au 30/09/2025 (données en K€)

Compte de résultat	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	236 700	200 059	436 760
Résultat opérationnel courant	11 789	11 805	23 594
Autres produits et charges opérationnels	-1 502	-468	-1 970
Résultat net	7 730	8 143	15 873

Bilan	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	194 162	24 203	218 365
Actif courant	96 687	74 893	171 580
Total des actifs consolidés	290 850	99 096	389 945
Passifs non courants	90 959	7 463	98 422
Passifs courants	83 128	42 406	125 534

- Répartition au 30/09/2024 (données en K€)

Compte de résultat	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	239 350	178 438	417 788
Résultat opérationnel courant	9 692	10 932	20 624
Autres produits et charges opérationnels	4 766	-504	4 263
Résultat net	10 682	7 404	18 086

Bilan	Périmètre Outre-Mer	e-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	203 456	24 590	228 046
Actif courant	107 303	67 340	174 643
Total des actifs consolidés	310 759	91 930	402 690
Passifs non courants	101 820	10 286	112 106
Passifs courants	98 434	39 979	138 413

8.2. Risques financiers

Risque de prix et de change

Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 55,4 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, en baisse de 22 %, répartis entre Cafom Distribution pour 19,3 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 1,1 MUSD, Directlowcost.com pour 1,5 MUSD, et Vente-unique.com pour 33,5 MUSD.

Le Management du Groupe estime pour le moment qu'il n'est pas opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars.

Risque de crédit bancaire (et taux)

En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe, l'autorisation totale (découverts et escomptes) étant de près de 40 M€. Au 30 septembre 2025, la trésorerie disponible du Groupe, nette de découverts, était de + 37,1 M€.

Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 27,8 M€ au 30 septembre 2025.

Au cours de l'exercice 2024/2025, le Groupe a souscrit à de nouveaux emprunts pour un total de 7,95 M€ et a remboursé ses emprunts en cours selon les échéanciers et tableaux d'amortissement prévus (remboursements de 14,1 M€).

Par ailleurs, plus de 85 % des emprunts sont à taux fixe, ce qui protège le Groupe en cas d'augmentation des taux d'intérêt.

Risque de crédit fournisseurs

En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et le Groupe bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.

Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc.

Risque de liquidité

A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.

Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.

Risque de trésorerie

Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.

8.3. Engagements hors bilan

Au 30 septembre 2025, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/25	30/09/24
Engagements donnés		
1/ Caution solidaire		
Caution solidaire sur financement	25 183	26 973
Caution solidaire pour caution douane	1 837	2 706
Autres cautions solidaires	134	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail		653
Nantissement de fonds de commerce	1 567	2 312
3/ Autres engagements données		
Garantie à première demande	5 000	5 000
Gage sans dépossession	285	427

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	ORELIA				GROUPE Y PARIS AUDIT				AUTRES				TOTAL			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024
Audit																
• Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
- Émetteur	130	130	100%	100%	130	130	100%	100%	809	815	100%	98%	260	260	24%	24%
- Filiales intégrées globalement																
• Services autres que la certification des comptes																
- Émetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous total	130	130	100%	100%	130	130	100 %	100%	809	815	100%	98%	1 069	1 075	100%	98%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Sous total																
TOTAL	130	130	100%	100%	130	130	100%	100%	809	815	100%	100%	1 069	1 075	100%	100%

8.5. Transactions avec les parties liées

8.5.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2025	30/09/2024
Actifs non courants	11 829	11 066
Actifs courants	4 777	4 417
Passif courant	1 439	916
Chiffres d'affaires	3 583	3 393
Autres charges opérationnelles courantes	16 059	15 747

Le Groupe a constaté 2,1 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont MM. Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 1,5 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 3,0 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo, société dont MM. Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 3,0 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,9 M€ de loyers avec des filiales de la société Samparco, société dont MM. Guy Alain Germon, Manuel Baudouin, Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires, contre 2,8 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,2 M€ de loyers avec la société Amblain 3000, société dont MM. Hervé Giaoui, André Saada et Guy Alain Germon sont actionnaires, contre 2,2 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,6 M€ de loyers avec la société Provimo, société dont MM. Hervé Giaoui, André Saada et Guy Alain Germon sont actionnaires, contre 1,6 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,7 M€ de loyers avec les sociétés Immoprès et Locations Caraïbes, sociétés dont M. Hervé Giaoui, est actionnaire, contre 1,5 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 0,3 M€ de loyers avec la société Immaroni, société dont MM. Guy-Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires, contre 0,3 M€ l'an dernier.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées.

Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

8.5.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Rémunération brutes	-	-
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	372	372
Jetons de présence	50	50
TOTAL	422	422

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025, contre 708 K€ constatée au 30 septembre 2024. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 372 K€ contre 385 K€ l'année dernière.

Au 30 septembre 2025, la société MM INVEST (dont Monsieur Giaoui est actionnaire) a facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre de la rémunération de Présidence, une prestation de 480 K€ pour l'exercice 2024/2025 contre 480 K€ pour l'exercice 2024/2025.

Au 30 septembre 2025, la société FRITNA, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 108 K€ à la société CAFOM CARAIBES pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing contre 108 K€ au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la société CAFOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 4.7 « Immobilisations incorporelles » et 7.4 « Tests de dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et les principes retenus en matière de valorisation de la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés acquises et l'évaluation de leur quote-part des actifs et des passifs identifiés et inscrits au bilan à leur juste valeur.

Nous avons :

- vérifié le caractère approprié
 - de la méthodologie de détermination des Goodwill et autres immobilisations incorporelles
 - des informations données dans cette note de l'annexe,
 - examiné la cohérence des hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation de l'ensemble des écarts d'acquisitions présents à l'inventaire.
-
- La note 4.9 « Contrats de location » de l'annexe détaille l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme,
- apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives,
- examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné,
- rapprocher par échantillonnage, les données utilisées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les documents contractuels sous-jacents
- apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16.
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique de la valeur des droits d'utilisation et des obligations locatives compte tenu des hypothèses retenues
- réaliser un test de dépréciation des droits d'utilisation nets rattachés aux unités génératrices de trésorerie qui contiennent un goodwill selon l'option proposée par la norme IFRS 16 (IFRS 16 §33 et IAS 36 §9-10-22)

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Paris Audit
Membre de Moore Global

Philippe DOS SANTOS

Orélia Audit & Conseil

Sylvie RAYON

7. COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 952 805	1 746 509	4 206 296	4 219 902	- 13 606
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	-				
Constructions	-				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 763	30 763	-	-	
Autres immobilisations corporelles	189 686	145 865	43 821	63 010	- 19 189
Immobilisations en cours	-				
Autres participations et autres titres de placements	101 525 483	15 213 916	86 311 566	84 699 243	1 612 323
Créances rattachées à des participations					
Autres titres de placement	99 782	-	99 782	117 961	- 18 180
Prêts	50 000		50 000	50 000	-
Autres immobilisations financières	855 356		855 356	666 483	188 873
TOTAL (I)	108 703 874	17 137 053	91 566 820	89 816 599	1 750 221
Actif circulant					
Stock	6 723 628		6 723 628	6 723 628	-
Clients et comptes rattachés	21 187 246	-	21 187 246	18 273 636	2 913 610
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	43 910		43 910	113 874	- 69 964
. Personnel					
. Organismes sociaux	1		1	1	1
. Etat, impôts sur les bénéfices	251 273		251 273	-	251 273
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	572 358		572 358	540 005	32 353
. Autres	66 483 979	-	66 483 979	54 688 928	11 795 051
Valeurs mobilières de placement	1 756 630		1 756 630	1 754 982	1 648
Disponibilités	189 877		189 877	210 068	- 20 191
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	662 227		662 227	30 939	631 288
TOTAL (II)	97 871 129	-	97 871 129	82 336 060	15 535 069
Ecarts de conversion actif (V)					-
TOTAL ACTIF (0 à V)	206 575 002	17 137 053	189 437 949	172 152 659	17 285 290

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12mois)	Exercice clos le 30/09/2024 (12mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 912 776)	47 912 776	47 912 776	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776	32 328 776	-
Ecart de réévaluation			-
Réserve légale	4 791 278	4 791 278	-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves réglementées	15 651	15 651	-
Autres réserves			-
Report à nouveau	60 040 878	49 284 666	10 756 213
Résultat de l'exercice	13 970 565	10 756 213	3 214 353
TOTAL (I)	159 059 926	145 089 360	13 970 565
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	2 601 834	1 559 388	1 042 446
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	2 601 834	1 559 388	1 042 446
Emprunts et dettes			
Autres Emprunts obligataires			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
. Emprunts (*)	14 619 415	12 592 711	2 026 704
. Découverts, concours bancaires	712 579	763 637	- 51 058
Emprunts et dettes financières diverses			-
. Divers	9 118	14 246	- 5 128
. Associés	3 110 655	4 385 894	- 1 275 239
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500 776	3 149 185	351 591
Dettes fiscales et sociales			-
. Personnel	147 628	119 141	28 487
. Organismes sociaux	250 922	169 297	81 625
. Etat, impôts sur les bénéfices	-	91 879	- 91 879
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 144 832	876 658	268 174
. Etat, obligations cautionnées			-
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 603	20 484	119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 437 500	2 437 500	-
Autres dettes	1 299 660	30 779	1 268 881
Produits constatés d'avance	522 500	852 500	- 330 000
TOTAL (IV)	27 776 189	25 503 911	2 272 278
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	189 437 949	172 152 659	17 285 290

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	10 231 274	16 566 281	6 335 007
Chiffres d'affaires Nets	10 231 274	16 566 281	6 335 007
	-	-	-
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	433 044	399 880	33 164
Autres produits	370 435	6 001	364 434
Total des produits d'exploitation (I)	11 034 753	16 972 162	5 937 409
	-	-	-
Autres achats et charges externes	7 047 033	13 780 520	6 733 487
Impôts, taxes et versements assimilés	232 625	214 535	18 090
Salaires et traitements	809 683	804 587	5 096
Charges sociales	612 123	886 248	274 125
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 885	466 956	434 071
Dotations aux provisions sur actif circulant			-
Dotations aux provisions pour risques et charges	414 375	150 000	264 375
Autres charges			-
Total des charges d'exploitation (II)	9 148 724	16 302 846	7 154 122
	-	-	-
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	1 886 029	669 316	1 216 713
	-	-	-
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	3 582 655	3 393 012	189 643
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-
	-	-	-
Produits financiers de participations	9 131 039	5 630 310	3 500 729
Produits des autres valeurs mobilières et créances	8 740	103 554	94 814
Autres intérêts et produits assimilés	1 888 899	2 464 096	575 197
Reprises sur provisions et transferts de charges	325 200	468 112	142 912
	-	-	-
Total des produits financiers (V)	11 353 878	8 666 072	2 687 806
	-	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 511 125	3 261 114	1 749 989
Intérêts et charges assimilées	488 756	624 314	135 558
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	498		498
	-	-	-
Total des charges financières (VI)	2 000 379	3 885 428	1 885 049
	-	-	-
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	9 353 499	4 780 644	4 572 855
	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	14 822 183	8 842 972	5 979 211

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 095	656 390	- 649 295
Produits exceptionnels sur opérations en capital	94 060	418 010	- 323 950
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 651 516	9 148 791	- 6 497 275
Total des produits exceptionnels (VII)	2 752 671	10 223 191	- 7 470 520
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132 047	7 371 425	- 7 239 378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 048 327	1 545 517	- 502 810
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 493 962	35 798	- 2 458 164
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 674 336	8 952 740	- 4 278 404
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 1 921 665	1 270 451	- 3 192 116
Participation des salariés (IX)			-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 070 047	- 642 789	- 427 258
Total des Produits (I+III+V+VII)	28 723 957	39 955 350	- 11 231 394
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 753 391	29 199 137	- 14 445 746
RESULTAT NET	13 970 565	10 756 213	3 214 352

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX **AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2025 dont le total est de 189 437 949 euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 13 970 565 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 30 janvier 2026 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE I : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07 et suivants en vigueur).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels, des marques et un fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie la méthode d'actualisation des redevances. Cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les actions sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat, y compris les droits de mutations, honoraires et commissions.

Elles comprennent notamment :

- Les titres de placement, titres destinés pour la société à son activité de portefeuille. Ces titres sont évalués en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de la perspective d'évolution générale de l'entreprise.
- Les actions propres achetées dans le cadre du contrat de liquidité et acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées. Les actions propres sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

1.4 - STOCK

La société a acquis un immeuble à usage commercial. Cet achat a été réalisé sous le régime de marchand de biens. Il a donc été enregistré en stock. Les stocks sont valorisés au prix de revient. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement.

1.6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés font l'objet d'une provision, correspondant à la sortie de ressources attendue par l'entreprise. Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services, c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Les actions propres rachetées sans affectation définitive font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.7 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2025	30/09/2024
• Taux d'actualisation :	3.50%	3.20%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2023	Table INSEE 2023
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.8 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

▪ Acquisition des parts de l'actionnaire minoritaire en Nouvelle-Calédonie

En complément des 51 % déjà détenus dans sa filiale en Nouvelle-Calédonie, le Groupe a porté sa participation à 100 % au capital de la société Espace Import, à la suite du rachat des parts détenues par son partenaire local.

Cette opération permet au Groupe de renforcer son ancrage dans la région et de bénéficier d'un contrôle total sur le développement de ses activités en Nouvelle-Calédonie.

▪ Transfert des titres de la Société CAFOM sur le marché Euronext Growth et simplification des procédures

Le projet de transfert de cotation des titres du Groupe CAFOM du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth, approuvé par l'Assemblée générale du 31 mars 2025, a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de la Société du 8 avril 2025.

Le 20 juin 2025, il a donc été constaté :

- La radiation des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Paris (avant bourse),
- L'admission des actions ordinaires de la société CAFOM sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture).

Ce transfert permet au Groupe CAFOM de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth Paris propose un fonctionnement simplifié, plus adapté aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le Groupe rappelle qu'il continue d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées avant le transfert.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 13 novembre 2025, dans un souci de simplification et de réduction des coûts a décidé de supprimer l'application à la Société de certaines règles spécifiques applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et non obligatoires pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation. Il a ainsi décidé :

- de supprimer les comités spécialisés
- que la Société ne se réfèrera plus à un code de gouvernance
- de résilier les procédures mises en place au sein de la Société conformément aux règles applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé et relatives (i) à l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et (ii) à la révélation et au suivi des conflits d'intérêts, le Conseil décident cependant que ces deux sujets resteront examinés par lui chaque année lors de la réunion d'arrêté des comptes sociaux et resteront ainsi inscrits à l'ordre du jour du Conseil chargé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle
- que la Société n'appliquera plus de manière générale toutes règles et procédures applicables aux seules sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou résultant de la référence à un code de gouvernance, le Conseil se réservant toutefois le droit et l'opportunité de faire figurer dans le rapport financier annuel toutes informations non obligatoires qu'ils jugeraient importantes de continuer à communiquer aux actionnaires.

- **Nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions**

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés au cours de l'exercice :

- Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 5 février 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 79.800 actions de la Société au profit de salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 février 2027.
- le Conseil d'administration de la Société, réuni le 12 septembre 2025, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2025, dans sa 21^{ème} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 25.000 actions de la Société au profit de salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 septembre 2027.

NOTE III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ Crédit d'une filiale en Australie

Le Groupe a décidé de s'implanter sur le marché australien, qui présente un potentiel de développement attractif, cette démarche constituant une nouvelle étape dans sa diversification géographique.

Dans ce cadre, et afin de soutenir le lancement d'un site internet dédié à la vente de mobilier, le Groupe a créé une nouvelle filiale, Cafom Australia Pty Ltd, dont il est actionnaire à 95 %. La société a été immatriculée en décembre 2025 et dispose d'un capital social de 2 millions de dollars australiens. L'objectif est d'ouvrir le site internet dans le courant du 2ième trimestre 2026.

Pour accompagner ce développement, le Groupe s'appuiera sur l'ensemble de son savoir-faire, notamment en matière d'approvisionnement, de logistique amont et de transport maritime, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et compétitive de cette nouvelle implantation.

NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

4-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	5 952 805			5 952 805
TOTAL	5 952 805			5 952 805
Immobilisations corporelles	-			-
Terrains	-			-
Construction	-			-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 717			3 717
Matériel de transport	96 359	88		96 448
Matériel de bureau	89 523			89 523
Immobilisations corporelles en cours	-			-
TOTAL	220 360	88	0	220 449
Immobilisations financières				
Autres participations et autres titres de placements	98 727 234	2 798 908	660	101 525 483
Titres d'auto-contrôle	117 961	82 051	100 299	99 713
Prêts et autres immobilisations financières	716 483	188 873		905 356
TOTAL	99 561 677	3 069 832	100 959	102 530 551
TOTAL GENERAL	105 734 842	3 069 920	100 959	108 703 806

Les autres participations et autres titres de placement sont composés au 30 septembre 2025 des titres de participation des filiales

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (contrat de liquidité) et de titres BRED.

Au 30 septembre 2025, la Société détient 3 855 actions au titre du contrat de liquidité et 191 643 actions destinées à des attributions ultérieures d'actions gratuites.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés par la société.

4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIACTION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Dotation	Reprise	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 732 903	13 607			1 746 509
Immobilisations corporelles	157 349	19 278			176 628
Autres participations et autres titres de placements	14 027 991	1 511 125	325 200		15 213 916
TOTAL	15 918 244	1 544 010	325 200		17 137 053
Dont exploitation		32 885			
Dont financier		1 511 125	325 200		
Dont exceptionnel					

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	905 356	-	905 356
-			
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	21 187 246	21 187 246	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – impôts sur les bénéfices	251 273	251 273	
Etat et autres collectivités	572 358	572 358	
Groupe et associés	63 622 462		63 622 462
Débiteurs divers	2 905 427	2 905 427	
Charges constatées d'avance	662 227	662 227	
-			
TOTAL	90 106 349	25 578 532	64 527 818

4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2025 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	1 200 000		1 200 000	0
Autres créances	0			0
Valeurs mobilières de placement				

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	0	0
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	1 200 000

4-5 PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	0
Commissions à recevoir	2 808 385
Total des produits à recevoir	2 808 385

4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Autres	662 227
TOTAL	662 227

4-7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

4-8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	30/09/2024	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2025
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776			32 328 776
Ecart de réévaluation	-			-
Réserve légale	4 791 278			4 791 278
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	49 284 666	10 756 213		60 040 879
Résultat de l'exercice	10 756 213	-	10 756 213	-
TOTAL	145 089 360			145 089 360
		Résultat au 30 septembre 2025		13 970 565
		Capitaux propres à la clôture		159 059 925

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour risques et charges				
Provision sur actions propres	822 678	293 962	714 806	401 834
Provision pour risques	736 710	2 200 000	736 710	2 200 000
TOTAL	1 559 388	2 493 962	1 451 516	2 601 834
<i>Dont exploitation</i>				
<i>Dont financier</i>				
<i>Dont exceptionnels</i>		2 493 962	1 451 516	

4-10 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Découverts bancaires	712 579	712 579		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 419 415	3 578 074	2 791 341	50 000
Emprunts et dettes auprès des organismes publiques	8 200 000	1 163 636	6 234 522	801 842
Dettes financières diverses	9 118	9 118		
Dettes Fournisseurs	3 500 776	3 500 776		
Dettes fiscales & sociales	1 563 985	1 563 985		
Groupe et associés	3 110 655	3 110 655		
Autres dettes	1 299 660	1 299 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 437 500	2 437 500		
Produits constatés d'avance	522 500	330 000	192 500	
TOTAL	27 776 188	17 705 983	9 218 363	851 842
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 473 293			

4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	333 841
Dettes fiscales et sociales	166 649
Intérêts courus	9 118
TOTAL	509 599

NOTE V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

5-1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 10 231 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

5-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 11 353 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Dividendes reçus des filiales :	9 131 K€
▪ Refacturation des charges financières :	1 888 K€
▪ Produits des autres valeurs mobilières de placement	9 K€
▪ Reprise de provision	325 K€
TOTAL	11 353 K€

Les charges financières s'élèvent à 2 000 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Intérêts des emprunts :	489 K€
▪ Dotation financières	1 511 K€
TOTAL	2 000 K€

5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	Charges	Produits
▪ Charges et produits non récurrents	132 K€	7 K€
▪ Cession de titres auto détenus	663 K€	737 K€
▪ Charges et produits des autres créances	1 285 K€	1 200 K€
▪ Charges et produits des immobilisations financières	100 K€	94 K€
▪ Dotations aux provisions pour risques	2 494 K€	715 K€
TOTAL	4 674 K€	2 752 K€

5-4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir un bénéfice fiscal sur l'exercice de 4 178 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	40 669 K€

5-5 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	7
Employés	1
TOTAL	8

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 8 personnes au 30 septembre 2025 contre 8 au 30 septembre 2024.

NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Au 30 septembre 2025, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 62 K€ contre 50 K€ au 30 septembre 2024.

6-2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participation brut	97 440	4 084
Titres de participation Provision	15 213	
Clients	21 887	1 820
Autres créances	62 310	134
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	3 379	
Fournisseurs	817	
Produits financiers		
Produits de participations	6 345	2 786
Reprise de provision	325	
Intérêts	1 874	
Charges financières		
Provision pour dépréciation	1 511	
Abandons de créances		

6-3 CREDIT BAIL MOBILIERS ET IMMOBILISERS

La société n'a plus de contrat de credit bail

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2025, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/25	30/09/24
Engagements donnés		
1/ Caution solidaire		
Caution solidaire sur financement	25 314	26 973
Caution solidaire pour caution douane	0	2 706
Autres cautions solidaires	134	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	942	2 312
Garantie à première demande	5 000	5 000

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

6-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	0	0
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	372	372
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	50	50

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	30/09/2025	30/09/2024
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	260	260
Missions accessoires	0	0
Sous total	260	260
Autres prestations	0	0
Total	260	260

NOTE VIII – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Provisions	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	3 179	100,00%	10 758	10 758	-	-	-	62 666	2 043	
SA VENTE UNIQUE	98	35 846	62,96%	4 100	4 100	-	-	600	197 873	8 053	- 2 340
SAS LGD	150	-	3 170	100,00%	9 403	-	9 403	-	550	1 502	- 385
SAS GUADELOUPE MOBILIER	101	123	65,00%	10 228	5 152	5 076	-	447	21 881	- 563	
SAS GDI	438	-	523	100,00%	5 331	5 331	-	-	150	7 799	65
SAS COMADI	200	35 532	100,00%	31 036	31 036	-	-	1 400	70 010	1 820	
SAS MUSIQUE ET SON	38	1 019	94,00%	1 880	1 240	640	-	-	1 278	- 94	
SARL MSP	15	605	100,00%	507	507	-	-	-	2 087	- 488	
SAS LCD	106	2 064	100,00%	4 798	4 798	-	-	600	23 464	- 21	
SARL GUYANE MOBILIER	46	1 069	100,00%	8 401	8 401	-	-	400	6 295	- 81	
SARL GSP	8	348	80,00%	103	103	-	-	-	1 134	- 77	- 120
SAS DIN	40	-	211	100,00%	240	240	-	-	3 497	- 330	
SAS USIN	40	19	100,00%	40	40	-	-	-	109	- 0	
SAS INTERCOM	46	400	100,00%	173	173	-	-	-	622	- 24	
CAFOM MARKETING	83	321	100,00%	62	62	-	-	-	14 475	966	- 3 189
SARL CAFOM CARAIBES	10	1 235	99,00%	10	10	-	-	-	3 235	1 119	
SAS DLC	150	15	100,00%	668	668	-	-	-	-	12	- 696
Habitat Développement International	31	-	596	100,00%	50	50	-	-	-	170	- 46
SAS Habitat Guyane	100	127	100,00%	4 600	4 600	-	-	-	10 161	- 44	
SAS Nature Guadeloupe	300	-	430	100,00%	300	243	58	-	762	- 124	
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	-	88	80,00%	1	1	-	-	781	- 33	
ESPACE IMPORT	838	794	100,00%	1 602	1 602	-	-	-	17 869	766	
LA DOTHÉMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	1 668	100,00%	100	100	-	-	-	26 553	419	
AMARENA	50	1 292	100,00%	3 050	3 013	37	-	-	2 059	- 1 015	
- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)											
CAFINEO	8 295	nc	49,00%	4 065	4 065	-	-	-	-	-	2 786
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	-	1 744	49,00%	20	20	-	-	-	-	-

**8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU
30 SEPTEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de la société CAFOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets, droits similaires nets de provisions pour dépréciation, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2025, s'établissent à 4 206 296 euros. La note « 1.1 - Immobilisations incorporelles, dépréciations et amortissements » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes d'évaluation des immobilisations incorporelles ainsi que les modalités de calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre, décrite dans la note « 1.1 - Immobilisations incorporelles, dépréciations et amortissements » de l'annexe, examiné en tant que de besoin la documentation préparée dans ce contexte, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation nets de provisions pour dépréciation, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2025, s'établissent à 86 311 566 euros. La note « 1.3 - Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes d'évaluation des titres de participation ainsi que les modalités de calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre, décrite dans la note « 1.3 - Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe, examiné en tant que de besoin la documentation préparée dans ce contexte, apprécié la cohérence des données retenues, et revu les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Paris Audit
Membre de Moore Global

Philippe DOS SANTOS

Orélia Audit & Conseil

Sylvie RAYON

9. LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

▪ Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Avenant n° 1 à la licence d'exploitation de la marque Habitat

Contractant :	CAFOM SA et Habitat International SA / Vente-unique.com
Personnes concernées :	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon (via la société Gavalak)
Objet :	avenant au contrat de licence d'exploitation des marques Habitat (détenues par CAFOM SA et Habitat International SA), confiée à Vente-unique.com
Rémunération de l'exercice :	370.000 € pour CAFOM SA (et 150.000 € pour Habitat International SA)
Intérêt de la convention :	Cet avenant réduit le montant trimestriel de la redevance fixée à l'article 4 à la somme de 130.000 euros à compter rétroactivement du 1 ^{er} octobre 2024

▪ Conventions réglementées approuvées au cours d'exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1/ Licence d'exploitation de la marque Habitat

Contractant :	CAFOM SA et Habitat International SA / Vente-unique.com
Personnes concernées :	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon (via la société Gavalak)
Objet :	Contrat de licence d'exploitation des marques Habitat (détenues par CAFOM SA et Habitat International SA), confiée à Vente-unique.com
Rémunération de l'exercice :	370.000 € pour CAFOM SA (et 150.000 € pour Habitat International SA)
Intérêt de la convention :	Relance des marques Habitat

2/ Convention de prestation de service entre CAFOM SA et Vente-unique.com

Contractant :	CAFOM SA / Vente-unique.com
Personnes concernées :	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet :	Contrat de prestation de service comprenant notamment une assistance à la direction opérationnelle et technique, une assistance à la direction commerciale, une assistance juridique, une assistance financière, une assistance en matière d'assurance.
Rémunération de l'exercice :	161.000 € en produits pour CAFOM SA
Intérêt de la convention :	Ce contrat de prestation de service rémunère l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de Vente-unique.com.

3/ Convention de prestation et d'assistance

Contractant : Financière Caraïbe
Personnes concernées : M. Manuel Baudouin, M. Guy-Alain Germon
Objet : Assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités outre-mer.
Rémunération de l'exercice : 708.000 € en charges pour CAFOM SA
Intérêt de la convention : Cette convention rémunère l'accompagnement annuel de Financière Caraïbe (dirigeants) au développement de CAFOM, comprenant notamment la rémunération de Monsieur Germon et de Monsieur Baudouin, Directeurs Généraux Délégués de CAFOM, qui ne perçoivent aucune rémunération de CAFOM ou d'une ses filiales.

4/ Garantie pour le cautionnement douanier

Contractant : Vente-unique.com
Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution auprès de Groupama Assurance pour un montant de 78.400 €
Rémunération de l'exercice : Néant
Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à Groupama Assurance pour garantir le paiement différé des taxes et droits à l'import de sa filiale Vente-unique.com.

5/ Caution solidaire en faveur de la Banque de Nouvelle-Calédonie

Contractant : Espace Import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution solidaire sur emprunts d'Espace Import en faveur de la Banque de Nouvelle-Calédonie pour un montant de 425.000.
Rémunération de l'exercice : Néant
Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-Calédonie pour garantir la ligne de découvert accordée à sa filiale Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

Cette caution a été dénoncée le 11 juillet 2025

6/ Caution solidaire en faveur de la SCI le Grand Théâtre

Contractant : Espace Import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution solidaire sans bénéfice de discussion à hauteur de 51% du règlement :
Du loyer annuel : 30.000.000 XPF (250 000 euros)
Des charges annuelles : 1.440.000 XPF (12 000 euros)
Rémunération de l'exercice : Néant
Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à un bailleur en Nouvelle-Calédonie pour garantir le paiement des loyers et charges par sa filiale, Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

7/ Conventions et engagement de prestation de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale

Co-contractants :	Musique et Son (Martinique), Musique et Son Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus
Personnes concernées :	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet :	Prestation de conseil et d'assistance en contrôle de gestion, ressources humaines, assistance commerciale, juridique et fiscale, prestation de direction générale, publicité, informatique et assurance
Rémunération de l'exercice :	En produits pour CAFOM SA Musique et Son (Martinique) : 11.046 € Musique et Son Guyane : 6.817 € Guyane Service Plus : 3.206 € Caraïbe Service Plus : 105.159 €
Intérêts des conventions :	Ces conventions rémunèrent l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de ses filiales (co-contractants), selon leur contribution au chiffre d'affaires.

8/ Conventions de trésorerie

Contractant :	Vente-Unique.com, Musique et Son (Martinique), Musique et Son Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus
Personnes concernées :	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet :	Conventions de gestion de trésorerie ayant pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie entre les parties.
Rémunération de l'exercice :	En produits pour CAFOM SA Vente-Unique.com : 18.642 € Musique et Son (Martinique) : 632 € Musique et Son Guyane : 0 € Guyane Service Plus : 1.083 € Caraïbe Service Plus : 872 €
Intérêts des conventions :	Ces conventions permettent notamment de refacturer aux filiales co-contractantes les commissions de mouvement et agios facturés au niveau du Groupe par une banque.

9/ Caution solidaire de Cafom SA en faveur de la Banque Calédonienne d'Investissement pour la filiale Espace Import afin de couvrir une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale, et une ligne de SBLC pour un montant de 144.439.958 XPF (1.210.407€).

Contractant : Espace import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie
Rémunération : Néant
Intérêt de la convention : Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque Calédonienne d'Investissement pour garantir les lignes bancaires accordées à sa filiale Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

10/ Convention de prestation de services

Contractant : SAS Distrimo
Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et de direction dans les départements d'outre-mer
Rémunération de l'exercice : Néant

Aucune prestation n'a été réalisée cette année.

11/ Convention de prestation de services

Contractant : SARL Katoury
Personnes concernées : M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et de direction dans les départements d'outre-mer
Rémunération de l'exercice : Néant

Aucune prestation n'a été réalisée cette année.

10. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de la société CAFOM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenant n° 1 à la licence d'exploitation de la marque Habitat

Contractants	:	CAFOM SA et Habitat International SA / Vente-unique.com
Administrateurs concernés	:	Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON (via la société GAVALAK)
Date du conseil d'administration	:	3 juillet 2025
Nature et objet	:	Avenant au contrat de licence d'exploitation des marques Habitat (détenues par CAFOM SA et Habitat International SA), confiée à Vente-unique.com.
Modalités	:	370.000 € pour CAFOM SA (et 150.000 € pour Habitat International SA)
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Cet avenant réduit le montant trimestriel de la redevance fixée à l'article 4 à la somme de 130.000 euros à compter rétroactivement du 1er octobre 2024.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale.

Contractant	:	Vente-unique.com
Administrateurs concernés	:	Messieurs Hervé GIAOUI et Guy-Alain GERMON
Date du conseil d'administration	:	17 décembre 2020
Nature et Objet	:	<p>Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé, en date du 17 décembre 2020, la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA s'engage à réaliser pour sa filiale des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Assistance à la Direction Opérationnelle et Technique,▪ Assistance à la Direction commerciale,▪ Assistance juridique et fiscale,▪ Assistance en matière d'assurance,▪ Assistance à la Direction administrative et financière.
Modalités	:	Le montant hors taxes facturé par Cafom SA à Vente-Unique.com au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 s'est élevé à 161.000 euros.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Ce contrat de prestation de service rémunère l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de Vente-unique.com.

2. Convention de prestation et d'assistance

Contractant	:	SAS Financière Caraïbe
Administrateurs concernés	:	M Manuel Baudouin, M. Guy-Alain Germon
Nature et Objet	:	La Société Financière Caraïbe a apporté son assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la Société Cafom SA dans les départements d'Outre-Mer.
Modalités	:	Le montant hors taxes comptabilisé en charges au titre de ladite convention par Cafom SA au 30 septembre 2025 s'est élevé à 708.000 euros.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Cette convention rémunère l'accompagnement annuel de Financière Caraïbe (dirigeants) au développement de CAFOM, comprenant notamment la rémunération de Monsieur Germon et de Monsieur Baudouin, Directeurs Généraux Délégués de CAFOM, qui ne perçoivent aucune rémunération de CAFOM ou d'une de ses filiales.

3. Cautions et garanties consenties par Cafom SA en faveur de ses filiales pour le cautionnement douanier

Contractant	:	Vente Unique
Administrateurs concernés	:	M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Date du conseil d'administration	:	17 octobre 2024
Nature, Objet et Modalités	:	Les cautions et garanties consenties par la Société Cafom SA en faveur de sa filiale auprès de Groupama Assurances pour un montant de 78.400€
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Cette caution est donnée par CAFOM à Groupama Assurance pour garantir le paiement différé des taxes et droits à l'import de sa filiale Vente-unique.com.

4. Convention de caution solidaire en faveur de la banque de Nouvelle-Calédonie

Contractant	:	SARL Espace Import
Administrateur concerné	:	M. Guy-Alain Germon
Date du conseil d'administration	:	13 avril 2017
Nature et Objet	:	Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la mise en place de la convention aux termes de laquelle votre Société s'est portée caution solidaire en faveur de la société Espace Import SARL au profit de la Banque de Nouvelle Calédonie, dans le cadre de l'ouverture d'une ligne d'un montant de 100.000.000 XPF (833.333 euros).
Modalités	:	Les montants maximum garantis s'élèvent à 425.000 euros. Cette caution a été dénoncée le 11 juillet 2025
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-Calédonie pour garantir la ligne de découvert accordée à sa filiale Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

5. Convention de caution solidaire en faveur de la SCI le Grand théâtre

Contractant	:	SARL Espace Import
Administrateurs concernés	:	M. Guy-Alain Germon
Date du conseil d'administration	:	21 décembre 2016
Nature et Objet	:	Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle la Société s'est portée caution solidaire en faveur de la Société SARL Espace Import, en garantie de toutes les sommes dues, par la Société Espace Import en sa qualité de preneur à bail de locaux commerciaux sis 8 rue Jean Jaurès – Centre Ville – 98800 Nouméa.

Modalités	: <p>Cafom se portera ainsi caution solidaire sans bénéfice de discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du loyer annuel : 30.000.000 XPF (250 000 euros) • Des charges annuelles : 1.440.000 XPF (12 000 euros) • Des impôts et taxes, des répartitions locatives, des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail ou le congé • De toutes autres indemnités tels que les dommages et intérêts, des indemnités dues à titre de clause pénale, de tous intérêts.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	: <p>Cette caution est donnée par CAFOM à un bailleur en Nouvelle-Calédonie pour garantir le paiement des loyers par sa filiale, Espace Import en Nouvelle-Calédonie.</p>

6. Conventions de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale.

Contractants	: <p>Music et Son Martinique, Music et Son Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus</p>
Administrateurs concernés	: <p>M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon</p>
Date du conseil d'administration	: <p>1^{er} avril 2009</p>
Nature et Objet	: <p>Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé en date du 1er avril 2009, la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA s'engage à réaliser pour l'ensemble de ses filiales des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle de gestion, ▪ Ressources humaines, ▪ Assistance commerciale, ▪ Juridique et fiscal, ▪ Prestations de direction générale, ▪ Publicité, ▪ Informatique, ▪ Assurance.

Modalités : Le montant hors taxes facturé aux filiales non détenues à 100% se décompose comme suit :

Société	Montants HT facturés aux filiales au 30 septembre 2025 (en euros)
Caraïbes Services Plus	105.159
Guyane Services Plus	3.206
MUSIC ET SON Martinique	11.046
MUSIC ET SON Guyane	6.817
Total	126.228

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Ces conventions rémunèrent l'accompagnement annuel de CAFOM SA (dirigeants et salariés) au développement de ses filiales (co-contractants), selon leur contribution au chiffre d'affaires.

7. Convention de trésorerie

Contractants : Vente-Unique.com, Music et Son Martinique, Music et Son Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus.

Administrateurs concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon

Nature et Objet : Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre la Société Cafom SA et ses filiales qui a pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie du Groupe Cafom. Les intérêts du compte bancaire centralisateur ouvert au nom de la Société Cafom SA sont facturés aux sociétés filiales en fonction des lignes de crédit utilisées. Les intérêts des avances de trésorerie consenties entre la Société Cafom SA et ses filiales sont calculés sur la base du taux Euribor majoré de 2 points.

Modalités : Le montant hors taxes des intérêts facturés par Cafom SA aux filiales non détenues à 100% au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 se décompose comme suit :

Société	Montants HT facturés au 30 septembre 2025 (en euros)
Caraïbes Services Plus	872
Guyane Services Plus	1.083
MUSIC ET SON Martinique	632
MUSIC ET SON Guyane	0
VENTE UNIQUE	18.642
Total	21.229

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Ces conventions permettent notamment de refacturer aux filiales co-contractantes les commissions de mouvement et agios facturés au niveau du Groupe par une banque.

8. Convention de caution solidaire

Contractant : SARL Espace Import

Administrateur concerné : M. Guy-Alain Germon

Date du conseil d'administration : 29 avril 2020

Nature et Objet : Le conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la mise en place de la convention aux termes de laquelle votre Société s'est portée caution solidaire en faveur de la société Espace Import SARL au profit de la Banque de Nouvelle Calédonie, dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale et une ligne de SBLC d'un montant de 144.439.958 XPF (1.210.407 euros).

Modalités	:	Le montant maximum garanti s'élève à 1.210.407 euros.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société	:	Cette caution est donnée par CAFOM à la Banque de Nouvelle-Calédonie pour garantir les lignes bancaires accordées à sa filiale Espace Import en Nouvelle-Calédonie.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prestation de services

Contractant	:	SARL Distrimo
Administrateurs concernés	:	M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Nature et Objet	:	Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA assure au profit de la SARL Distrimo des prestations de développement et de direction générale dans les Départements d'Outre-mer.
Modalités	:	Il n'y a pas eu exécution de cette convention au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

2. Convention de prestation de services

Contractant	:	SARL Katoury
Administrateurs concernés	:	M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Nature et Objet	:	Le Conseil d'administration de Cafom SA a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Cafom SA assure au profit de la SARL Katoury des prestations de développement et de direction générale dans les Départements d'Outre-mer.
Modalités	:	Il n'y a pas eu exécution de cette convention au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Paris Audit
Membre de Moore Global

Philippe DOS SANTOS

Orélia Audit & Conseil

Sylvie RAYON

11. COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants en milliers d'euros)	ORELIA				GROUPE Y PARIS AUDIT (2024) / LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y Nexia (2023)				AUTRES				TOTAL				
	Montant HT		% 30/09/ 2025		Montant HT		% 30/09/ 2024		Montant HT		% 30/09/ 2025		Montant HT		% 30/09/ 2024		
	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	30/09/ 2025	30/09/ 2024	
Audit																	
• Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																	
- Émetteur	130	130	100%	100%	130	130	100%	100%	809	815	100%	100%	260	260	24%	24%	
- Filiales intégrées globalement																	
• Services autres que la certification des comptes																	
- Émetteur																	
- Filiales intégrées globalement																	
Sous total	130	130	100%	100%	130	130	100 %	100%	809	815	100%	100%	1 069	1 075	100%	100%	
 Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																	
Sous total																	
TOTAL	130	130	100%	100%	130	130	100%	100%	809	815	100%	100%	1 069	1 075	100%	100%	